



**HAL**  
open science

# Lieu, pratiques et acteurs dans la gestion de la politique d'asile en France : le cas du Centre d'Hébergement d'Urgence pour Migrants Jean-Quarré

Yvon Chagué

## ► To cite this version:

Yvon Chagué. Lieu, pratiques et acteurs dans la gestion de la politique d'asile en France : le cas du Centre d'Hébergement d'Urgence pour Migrants Jean-Quarré. Sciences de l'information et de la communication. 2018. dumas-02965288

**HAL Id: dumas-02965288**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02965288>**

Submitted on 13 Oct 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

## Master professionnel

Mention : Information et communication

Spécialité : Communication Management et culture

Option : Magistère, management et culture

### Lieu, pratiques et acteurs dans la gestion de la politique d'asile en France

Le cas du Centre d'Hébergement d'Urgence  
pour Migrants Jean-Quarré

Responsable de la mention information et communication  
Professeure Karine Berthelot-Guiet

Tuteur universitaire : Joëlle Le Marec

Nom, prénom : CHAGUÉ Yvon

Promotion : 2018

Soutenu le : 16/11/2018

Mention du mémoire : Très bien

## Remerciements

Je tiens en premier lieu à remercier mes deux tuteurs de recherche, Joëlle Le Marec et Laurent Raverat, pour leur encadrement et leurs conseils qui ont m'ont permis d'orienter ma réflexion et d'affiner mon sujet pour ce mémoire.

Ensuite, je remercie l'ensemble du corps professoral de la section de Magistère, et particulièrement Judith Dehail et Thierry Devars, qui, par leurs enseignements, ont su m'apporter les outils méthodologiques sans lesquels ce travail n'aurait sans doute pas été possible.

Puisqu'il serait inexact de restreindre le Magistère à ses enseignants, je remercie également Sylvie Gesson pour sa présence bienveillante et toujours rassurante, surtout dans les moments les plus difficiles !

Je tiens également à adresser de chaleureux remerciements à Virginie, Brigitte, Tiphaine et Mathilde pour le temps qu'elles m'ont accordé lors des entretiens.

Enfin, je remercie ma famille et mes amis, compagnons de route du CELSA et d'ailleurs, pour leurs mots, leur soutien, et leurs discussions stimulantes. J'adresse des remerciements particuliers à Alice et Capucine, qui ont eu la gentillesse et la patience de relire ce travail pour y traquer la moindre faute.

Et bien sûr, un grand merci à toute l'équipe du CELSA pour ces trois années si vite passées, ces rencontres, ces enseignements et ces réflexions. A tous, j'exprime mon respect, et ma gratitude.

<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>1. Jean-Quarré : un centre qui s'inscrit dans son environnement géographique ?</b>	<b>9</b>
<i>A. Un panorama historique de la Place des Fêtes : du village à... quoi ?</i>	9
Les années 70, point de rupture spatiale et sociale de la Place des Fêtes	10
Un « faire quartier » social par la vie associative : une socialisation militante ?	14
<i>B. L'occupation du lycée Jean-Quarré en 2015 : de nouveaux clivages spatiaux et sociaux dans le quartier</i>	20
Jean-Quarré, l'expérience d'une hétérotopie	20
Un événement médiatique, l'attention participe à créer le lieu	26
Le lycée et les voisins : un lieu coupé du quartier ?	30
<i>C. La participation citoyenne à la vie du CHU : une formalisation de l'action citoyenne, la gestion de l'accueil partagée ?</i>	34
Un centre symbole de l'apaisement	35
Un engagement encadré	38
Une participation en demi-teinte	38
Jean-Quarré, lieu de culture, lieu d'échange	40
<i>Quels liens et interrelations en Jean-Quarré et son environnement ?</i>	41
<b>2. Jean-Quarré dans l'accueil des migrants : de l'« encampement » à la résistance</b>	<b>43</b>
<i>A. Jean-Quarré, un lieu synonyme de mise au ban</i>	43
Un centre pensé comme étape suivante des mises à l'abri	43
La symbolique physique d'un abandon, d'un enfermement	47
<i>B. Le cadre légal de Jean-Quarré : l'exception, du refuge à l'asile, un nouveau « camp »</i>	51
La gestion des flux migratoires en Europe : l'exemple de Dublin III et ses conséquences	52
<i>C. Jean-Quarré, l'exception qui transgresse la règle ?</i>	60
Une forme de résistance au cadre légal de l'asile	61
Jean-Quarré, lieu de sociabilité, lieu d'expression... et lieu de réappropriation ?	64
La culture pour le social, le social pour le social	66
Jean-Quarré, un lieu multiforme	68
<b>3/L'ambivalence du CHU : cause et conséquence d'un brouillage des frontières entre les acteurs</b>	<b>70</b>
<i>A. Un modèle de gestion initiateur d'une mise en porte-à-faux des associations</i>	71
Collaboration entre associations et pouvoirs publics dans le domaine de l'asile : les fondements historiques	71
La co-élaboration et la cogestion à l'épreuve des divergences politiques	76
L'éthique du travail social à l'épreuve de la cogestion de la politique d'asile	78

<i>B. Un enjeu de visibilité : Jean-Quarré, objet d'une cacophonie énonciative</i>	80
<i>C. Une interdépendance des acteurs, initiatrice d'un modèle d'accueil alternatif</i>	86
<b>Conclusion</b>	<b>94</b>
<b>Annexes</b>	<b>100</b>
1. <i>Glossaire</i>	100
2. <i>Bibliographie</i>	102
3. <i>Revue de Presse du Lycée Jean-Quarré</i>	110
4. <i>Entretiens</i>	114

*« Les chiffres sont accablants : il y a de plus en plus d'étrangers dans le monde »*

Luis Rego

**Résumé :**

Alors que l'obtention du droit d'asile se complexifie pour les nouveaux arrivants en France, le Centre Jean-Quarré semble s'ériger comme une exception par un accueil qui place l'insertion avant la régularisation des personnes qui y sont hébergées. Géré par Emmaüs Solidarité, ce Centre, spécifique à l'accueil des migrants évacués des campements parisiens, propose des activités socio-culturelles, des cours de Français et porte la volonté de s'inscrire dans son territoire, le quartier de la Place des Fêtes.

Nous nous proposons donc d'interroger le cadre géographique, l'encadrement légal et l'écosystème des acteurs parties prenantes de l'existence du Centre afin de comprendre leur influence sur la nature, et les pratiques du Centre.

Les conclusions tirées de cette étude montrent qu'en tant que gestionnaire, Emmaüs parvient à conserver une dimension militante. Celle-ci se matérialise par la volonté de créer des liens entre riverains et personnes hébergées, faisant du centre un lieu de sociabilité. La dimension militante des travailleurs au sein du centre nous permet également de considérer le lieu comme un refuge, où le respect des valeurs de l'association prime sur le respect de l'encadrement légal. Ces formes de résistance localisées dessinent l'ébauche d'une nouvelle conception de l'accueil incluant l'éthique du care, alternative au paradigme de l'urgence permanente qui caractérise la gestion de l'asile en France.

**Mots-clés :**

Camp – Politique – Asile – Paris – Migrants – Emmaüs – Culture – Hébergement – Insertion – Cadres Instituants – Care

## Introduction

L'hébergement des personnes cherchant l'asile en France est planifiée dans le Dispositif National d'Accueil, dont l'Office Français de l'immigration et de l'intégration. Sa mise en œuvre est attribuée à des associations et acteurs privés. Notre étude porte particulièrement sur un centre à Paris, le Centre d'Hébergement d'Urgence migrants Jean-Quarré, dont la gestion est assurée par l'association Emmaüs Solidarité.

Les discussions autour de l'immigration en France ont pris une ampleur particulière ces dernières années. Faut-il ou non accueillir ? Doit-on ouvrir le port de Marseille à l'Aquarius ? Un trop bon traitement de ces « nouveaux entrants » ne risque-t-il pas de créer un appel d'air ? Ces questions, longtemps cantonnées au débats au sein des institutions et des milieux militants se sont élargis à la sphère publique. Une médiatisation particulière, évoquant souvent « la crise » que traversent les pays européens face à l'arrivée d'étrangers sur leur territoire donne une ampleur retentissante au sujet.

L'année 2015 marque un tournant dans ce domaine : alors que nombre de personnes touchent au but de leur trajectoire migratoire, les États européens peinent à faire face au nombre inédit de personne y demandant l'asile. Cherchant à fuir les mécanismes de répartition européens qui retiennent les migrants aux pays frontaliers, nombre d'entre eux se retrouvent sans hébergement, dans des conditions très précaires. Dans ce contexte, élus locaux et associations se mobilisent pour interpeller les pouvoirs publics. C'est également l'année où paraît la photo d'Aylan, enfant syrien mort en traversant la Méditerranée, allongé sur une plage de Turquie, aux portes de l'Europe. Alors qu'Angela Merkel surprend ses pairs en annonçant l'ouverture des frontières du pays, et invitant ses homologues européens à en faire de même, la situation en France semble marquée par une urgence permanente.

L'accueil des migrants comme sujet d'étude s'est imposé de lui-même au moment de la réflexion à l'origine de ce mémoire. Cela fait écho à deux intérêts personnels : un goût prononcé pour la chose publique et une attention particulière à l'accueil des migrants, née d'un engagement associatif dans le cadre universitaire. Nous avons donc immédiatement identifié la dimension politique de cet accueil comme sujet d'étude, évacuant de fait les productions artistiques et les prises de paroles d'autres acteurs qui peuvent y être liées. Le cadrage du sujet a toutefois été source de problème : face à la quantité de discours produits, de formes d'engagement et d'interactions dans ce domaine, les terrains se sont tout de même multipliés. En premier lieu, c'est la manière dont les élus du pouvoir législatif se représentent les migrants afin d'en tirer des conclusions et de voter les lois qui a retenu notre attention. Toutefois, un

problème d'ordre épistémologique s'est rapidement posé concernant cet angle : construire un savoir sur une méthodologie qui relève davantage du journalisme et de la vérification des faits nous a semblé nous mener dans une impasse. De plus la lecture des travaux rédigés par le collectif de chercheurs Babels nous a fait prendre conscience d'un second problème inhérent à l'angle adopté pour traiter le sujet. Isoler un seul acteur dans un processus de prises de décisions et de mises en œuvre qui regroupent une multitude de parties prenantes, tant publiques que privées nous a semblé trop restrictif et difficilement traitable.

N'abandonnant tout même pas le sujet en lui-même, c'est l'actualité littéraire qui nous a donné l'idée de notre sujet actuel : deux livres venaient d'être publiés, retraçant l'occupation d'un lycée désaffecté par plusieurs centaines de migrants durant l'été 2015, soutenu par un groupe militant, dans le quartier de la Place des Fêtes. Le nom de Jean-Quarré a réactivé le souvenir de discussions passionnées à propos de l'occupation de lycée, auxquelles je prêtais alors peu d'attention. C'est ainsi par deux entrées que j'ai redécouvert le lycée : par son quartier, grâce à l'étude menée par Isabelle Coutant, et par l'expérience du soutien militant, par le journal publié par Mathilde Weibel.

Nous avons ainsi souhaité orienter notre recherche autour de ce lieu, d'autant plus motivé par un second intérêt personnel : l'histoire et la sociologie des quartiers parisiens. Nous en sommes ainsi naturellement arrivés à nous intéresser à la forme actuelle du lycée : un Centre d'Hébergement d'Urgence géré par Emmaüs Solidarité, sous la tutelle du ministère du logement, présenté comme « pilote » grâce à un « plus » ajouté aux fonctions d'hébergement. En effet, y sont organisées activités et sorties culturelles, cours de français, et rencontres avec les habitants du quartier. L'étude de ce centre en particulier s'est vue confirmée par cette deuxième particularité.

Alors que la politique d'asile en se durcit et que les structures en charge de l'enregistrement des prétendants à l'asile peinent à satisfaire le nombre de demandes, les promesses que formulent le centre Jean-Quarré nous semblent dénoter avec cette actualité marquée par l'urgence. De plus, les pratiques du français et de la culture semblent en faire un lieu hors des images transmises par les médias et certaines associations militantes sur des conditions d'accueil parfois mauvaises en centres d'hébergements. Souvent invisibles car excentrées, Jean-Quarré fait exception par sa localisation dans l'espace urbain. Au-delà de notre intérêt pour le sujet, la somme des interactions entre acteurs et discours produits autour du CHUM nous a paru être un terrain d'analyse pertinent pour les SICs.



Il nous semble à ce stade important de définir plusieurs termes, qui seront récurrents dans cette étude. En premier lieu, la politique publique. Nous en retiendrons la définition, suivante : “un programme d’action propre à une ou plusieurs autorités publiques ou gouvernementales”.<sup>1</sup> Nous identifions cette politique comme la gestion du droit d’asile sur le territoire français.

Cette définition pose d’emblée la présence d’une autorité gestionnaire de ces politiques publiques. Celles que Jean-Claude Thoenig nomme autorités publiques ou gouvernementales seront désignée par l’expression pouvoirs publics dans le cadre de notre étude. Nous en donnerons la définition suivante : expression regroupant le gouvernement et l’ensemble des services chargés de l’administration d’un Etat ou d’une collectivité territoriale.

Dans le cadre de notre travail, nous allons porter une attention particulière à la politique d’asile. Nous retiendrons la définition de ce droit énoncée par l’Alliance des Avocats pour les Droits de l’Homme : « protection juridique accordée par un Etat d’accueil à une personne qui recherche une protection en raison de crainte d’être persécutée ou exposée à une menace dans son pays. La personne qui bénéficie du droit d’asile a alors le statut de réfugié<sup>2</sup> ». Cette définition nous permet d’introduire notre utilisation du mot *migrants* pour désigner les personnes hébergées à Jean-Quarré. Ce mot présente deux avantages : il ne constitue pas un statut juridique comme réfugié, qui exclurait une grande partie des personnes concernées, et il ne nous semble pas chargé d’un imaginaire idéologique comme peuvent l’être *clandestin* ou *immigré*.

Au fur et à mesure de notre recherche, nous serons amenés à identifier les gestionnaires effectifs de la politique qui octroie ou non l’asile aux personnes qui en font la demande. Puisque le CHUM est géré par Emmaüs, nous en viendront à questionner le rôle des associations dans cette politique. Nous retenons la définition suivante d’une association, proposée par Alain Caillé : « La convention, tacite ou explicite, conforme ou non à une loi, écrite ou non écrite, par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d’une façon plus ou moins permanente, leurs ressources matérielles, leurs connaissances ou leur activité dans un but qui

---

<sup>1</sup> Jean-Claude Thoenig “L’analyse des politiques publiques” in *Traité de science politique* sous la direction de Leca et Grawitz, 1985

<sup>2</sup> Association des Avocats pour les Droits de l’Homme, *Qu’est-ce que le droit d’asile ?* <http://aadh.fr/wp-content/uploads/2015/10/QUEST-CE-QUE-LE-DROIT-ASILE.pdf>

n'est pas principalement celui de partager des bénéfices matériels<sup>3</sup> ». Cette définition nous paraît pertinente dans le cadre de notre étude puisqu'elle permet de désigner comme association des groupes de personnes non-déclarées selon la loi de 1901, ce qui est le cas de certains collectifs de riverains de la Place des Fêtes.

Enfin, nous aurons l'occasion de qualifier le CHUM de forme urbaine à plusieurs reprises. Nous utiliserons une définition issue de la morphologie sociale : « un contenu, une modalité de vie et d'organisation sociétales. Il s'agit d'un type de structuration des rapports sociaux et de cristallisation des rapports à l'espace. Ce terme ne recouvre pas la matérialité spatiale et sa configurations, mais au contraire les modalités d'insertion des groupes dans l'espace.<sup>4</sup> »

Une fois le sujet et ses termes définis, il convient d'en faire un objet d'étude, et pour cela, de le problématiser. Puisque que ce bâtiment n'est pas, comme l'a été le centre de première urgence installé à la Chapelle, une structure installée *ex nihilo*, nous pouvons le considérer comme partie intégrante de la ville, tributaire d'une histoire, de représentations, et de fonctions diverses. Cela nous pose la question de la relation entre ce lieu particulier et son statut de CHUM, fruit d'un ensemble de textes, outil de la gestion de l'asile en France et résultat de compromis entre différents acteurs.

Nous sommes dans un premier temps amené à nous intéresser à la phase d'occupation du Lycée en 2015. Puisqu'elle a été notre entrée dans le sujet et qu'elle a conféré au lieu le statut de « symbole de la crise » des migrants, nous sommes amenés à questionner la pérennité de ce symbole dans le cadre d'un centre sous tutelle des pouvoirs publics.

Par ailleurs, le caractère pilote nous informe d'une volonté de travail en lien avec les riverains de la Place des Fêtes. Cela pose donc la question de la manière dont le CHUM s'inscrit dans son quartier, et comment organise-t-il ses pratiques entre une gestion professionnelle opérée par les salariés de l'association et l'inclusion des riverains désireux de s'engager. Nous tenterons donc de comprendre quelle place et quel rôle chacun de ces acteurs, aux objectifs a priori divergents, occupent dans la gestion de l'accueil à Jean-Quarré.

De plus, cette dimension professionnelle nous renvoie au rôle de gestionnaire de la politique d'asile dévolu à Emmaüs par les pouvoirs publics. Puisque l'asile est le point d'accès

---

<sup>3</sup> Alain Caillé, *Don et association*, *La Revue du MAUSS semestrielle* n° 11, "Une seule solution, l'association ?", 1998, 1er semestre.

<sup>4</sup> Philippe Genestier. *Forme urbaine ! ... Formes urbaines ?*, *Villes en parallèle*, n°12-13, novembre 1988. Formes urbaines. pp. 8-17.

incontournable à une installation pérenne en France pour les migrants, son obtention occupe une place de premier ordre dans l'accueil des migrants sur le territoire. C'est d'ailleurs pour cette raison que le terrain juridique se fait l'arène des affrontements politiques visant à déterminer qui peut obtenir l'asile, et qui ne peut pas. Alors quelle place occupe ce cadre juridique déterminant dans la gestion effective du CHUM ?

Par ailleurs, la délégation de la mise en œuvre de cette politique nous amènera également à interroger la place d'une association entre sa dimension militante et sa prise en charge d'une mission de service public tant critiquée. Comment une association comme Emmaüs parvient-elle à garder une dimension militante tout en agissant comme gestionnaire de l'action publique ? Ces questionnements semblent faire du caractère pilote accordé à Jean Quarré un ensemble de pratiques dérisoires tant elles sont détournées de ce débat, et pourtant ce sont bien ces activités supplémentaires au strict hébergement qui sont présentées comme caractérisant le CHUM. Alors quelle est la place des activités artistiques dans un domaine où l'obtention d'un statut soumis à un cadre juridique se présente comme essentiel ? Et surtout,  **dans quelle mesure les environnements géographiques, légaux et institutionnels<sup>5</sup> dans lequel s'inscrit le CHUM participent de sa création comme une forme urbaine particulière dans le cadre de l'hébergement des migrants ?**

Il nous semble important à ce stade de la réflexion de poser les hypothèses qui guideront cette recherche.

Hypothèse 1 : le CHUM utilise l'engagement des associations citoyennes de Place des Fêtes afin de normaliser son existence dans son environnement géographique soumis à des tensions sociales préexistantes.

Hypothèse 2 : L'inscription du CHUM dans un cadre légal instituant en définit une forme urbaine où les activités socio-culturelles sont reléguées au second rang.

Hypothèse 3 : La gestion du CHUM pour Emmaüs Solidarité dans le cadre d'une délégation de l'action publique rend impossible toute démarche militante.

Afin d'étudier ces hypothèses, nous avons constitué un ensemble de sources bibliographiques pour apporter un éclairage théorique à notre objet. En cumulant ces clés d'analyse, s'est posée la question du cadrage théorique à adopter pour analyser Jean-Quarré et les environnements dans lesquels il s'inscrit. Le choix a ainsi été fait de ne pas se concentrer sur une discipline,

---

<sup>5</sup> Par l'environnement institutionnel, nous comprenons l'ensemble des acteurs publics et associatifs engagés dans la gestion de la politique d'asile.

mais sur un ensemble d'auteurs des sciences humaines et sociales, afin de rendre compte de la richesse et de l'épaisseur des résultats de cette recherche.

En premier lieu, Michel Agier s'est imposé comme une référence à mobiliser en ce que son approche anthropologique des camps a beaucoup influencé l'orientation de ce travail. Nous retenons particulièrement deux références : *Campements Urbains*, et *Entre Accueil et Rejet : ce que les villes font aux migrants*, dont il a dirigé la publication. La distinction qu'il dresse entre camp, asile et prison nous sera particulièrement utile afin de caractériser Jean Quarré pendant son occupation, puis d'appréhender le CHUM comme la recreation d'un asile dans la ville. Son utilisation de la notion d'hétérotopie développée par Michel Foucault nous aidera également à caractériser l'occupation de l'ancien lycée. Cet auteur présente la double casquette de chercheur et militant pour l'ouverture des frontières. Il nous semble ainsi, afin de garder un posture d'analyse objective des faits de rappeler que les travaux de Michal Agier mobilisés dans le cadre de cette recherche sont le fruit d'un travail d'enquête et d'analyse. Ses positions militantes ne se seront pas prises en compte dans cette étude.

Ensuite Isabelle Coutant, par l'étude qu'elle a menée auprès des riverains de la Place des Fêtes pendant et suite à l'occupation du lycée en 2015 nous a été une aide précieuse afin d'appréhender cette occupation et le rôle qu'elle a joué dans le quartier via le prisme de la sociologie. Elle nous a également amené à nous renseigner davantage sur l'histoire de la Place des Fêtes, qui sera également mobilisée comme construction du contexte géographique dont l'influence sur Jean-Quarré sera questionnée. Pour cela, l'étude réalisée par Robert Ballion et Sally Kitchell sur l'apport de la vie associative à la construction de l'espace public de la Place des Fêtes nous a été très utile.

Enfin, nous nous appuyons sur l'étude de Forum Réfugiés menée par Frédérique Bourgeois et Olivier Brachet afin de remettre en perspective la place d'Emmaüs pris entre sa dimension militante et sa proximité avec les pouvoirs publics. Une comparaison entre les deux associations sera effectuée.

Tout au long de l'analyse, nous mobiliserons un certain nombre de références qui nous permettront tantôt d'apporter un éclairage historique nécessaire à la construction des enjeux auquel est confronté le CHUM, afin d'analyser les documents et propos recueillis.

Enfin nous mobiliserons dans le cadre de ce travail plusieurs analyses de textes et d'images, pour lesquelles nous utiliserons des références en sémiologie et sémiolinguistiques, notamment Roland Barthes et Julien Greimas.

Nous nous devons de préciser à ce stade que les références mobilisées ne seront pas forcément questionnée dans leur mobilisation au cours de cette analyse, dans la mesure où le format du

mémoire ne le permet pas. Toutefois la combinaison de nombreuses références nous permettra d'apporter des nuances aux concepts évoqués, à partir de l'analyse de notre terrain d'enquête.

Il nous semble à présent impératif d'effectuer une explication de la formation du corpus qui nous a permis de mettre l'épreuve nos hypothèses. La construction de ce corpus a résulté de plusieurs phases dans l'approche du terrain.

En premier lieu, une phase d'acculturation a été indispensable afin d'avoir un ressenti le plus complet possible, tant sur la phase d'occupation du lycée que sur sa réhabilitation. Cette acculturation s'est traduite par la lecture de tous les articles parus alors. Cela a donné lieu à une revue de presse, effectuée à l'aide de l'outil europresse. Il faut donc nuancer l'exhaustivité de ce matériau, car s'il permet la recherche de mots clés sur un période donné, il ne permet pas d'obtenir tous les titres de presse. Cette revue de presse sera mobilisée afin de comprendre les enjeux de visibilité initiateurs du caractère symbolique de l'occupation de Jean Quarré, puis son analyse nous permettra par la suite de comprendre quelle réponse médiatique apporte le CHUM à ce symbole.

La seconde phase d'approche du terrain a consisté à mener plusieurs entretiens. Deux militantes présentes lors de l'occupation ont été interrogées afin de comprendre le ressenti autour de cet événement : l'auteure du livre *Place des Fêtes : Journal d'exil* qui nous a permis de retenir Jean-Quarré comme objet d'étude, et l'une des cofondatrices du Bureau d'accueil et d'accompagnement des migrants (BAAM), qui nous a également permis d'obtenir un éclairage sur le positionnement des associations bénévoles face aux associations de grande envergure gestionnaires de centres. Deux autres entretiens ont été menés auprès de salariées d'Emmaüs, l'une coordinatrice des activités socio-culturelles du centre Jean-Quarré, l'autre travailleuse sociale. Nous avons également pris contact avec le responsable de la Maison de la Place des Fêtes, sans pour autant réussir à obtenir un entretien : il estimait que son rôle était uniquement de nous transmettre d'autres contacts. Les sollicitations d'une bénévole du Cafète, association de la Place des Fêtes, de l'une des responsables de l'association Les Mères en Place, et d'un riverain que l'on nous avait présenté comme « particulièrement affecté par l'occupation » sont restés infructueux.

La méthodologie adoptée pour mener ces entretiens est semi-directive, pour deux raisons. D'une part, le temps limité sur lequel s'est déroulé cette étude nous a mené à allier acculturation et observation. Ainsi, l'entretien semi-directif permet une liberté de discours que nous jugeons importante afin de saisir la matérialité de la réalité telle que vécu par les personnes interrogées. D'autre part, des connaissances préalables acquises sur le sujet et le vécu du travail en association (effectué dans le cadre d'un stage quelques mois auparavant pour ma part) nous ont

conforté dans le choix d'entretiens semi-directifs en ce qu'ils permettent des relances et des approfondissements spontanés.

La troisième forme d'approche a été celle de l'observation bien que courte et improvisée. L'une des salariées d'Emmaüs nous a fait visiter le centre avant de commencer l'entretien. Cela a de fait constitué pour nous un début d'entretien informel, puisque cette salariée ponctuait la visite de commentaires et répondait à nos questions. Cette observation ne fait donc pas l'objet d'une annexe à part entière mais s'insère au début de l'entretien. Sa place est mineure dans notre analyse puisqu'aucune grille d'observation n'avait été préalablement établie, aucune note n'a été prise pendant, et la déambulation n'a pas été libre (puisque la personne interrogée par la suite servait de guide).

Enfin, une dernière phase, la documentation nous a permis de renforcer encore notre compréhension des jeux d'acteurs dont Jean-Quarré se fait l'épicentre. Ces documents, bien qu'aucun ne soit analysé dans sa totalité dans ce travail, nous ont permis d'avoir un accès à la vision de l'accueil prônée par les pouvoirs publics notamment.

Il nous semble à présent nécessaire d'effectuer un retour réflexif sur cette recherche. En premier lieu, nous devons préciser qu'une personne interrogée était encore étudiante, les trois autres en reprise d'études. Deux d'entre elles effectuaient par ailleurs un mémoire sur un sujet très proche du mien. La relation enquêteur-enquêtée s'est ainsi parée de deux caractères. D'une part, nous avons ressenti une volonté de prendre de la distance sur ses pratiques professionnelles lors des réponses aux questions (ce qui est notamment visible chez l'une d'entre elles), d'autre part, on peut supposer un rapport de double analyse dans ce cadre, l'enquêtée étant elle-même tentée d'analyser la posture et les questions de l'enquêteur dans ce cadre. Toutefois, cette double analyse n'a pas été ressentie pendant l'entretien.

Une deuxième information concernant les entretiens menés avec les salariés d'Emmaüs nous paraît importante. Lors de notre prise de contact, il nous a été demandé le cadre et le sujet de cette étude, ainsi que l'établissement dans lequel nous la réalisions. Nous prêtant au jeu, nous avons fourni ces informations, nous permettant d'accéder à l'une des salariés. L'autre entretien s'est déroulé de manière informelle sans en alerter la direction, c'est pourquoi le prénom de la personne interrogée a été modifié dans le cadre de cette analyse. Il en résulte un entretien d'une tonalité très personnelle, ce dont nous avons tenu compte dans l'analyse de ces propos.

Ensuite, un axe de réflexivité a trouvé tout au long de ce mémoire une place essentielle. La connaissance préalable du sujet de l'asile, découverte dans un cadre militant m'a fourni un certain nombre de représentations, et un attachement affectif à mon objet de recherche. S'est donc imposée une distance réflexive avec cet objet afin d'éliminer toute prénotion nuisant à

l'objectivité scientifique de ce travail. Cette prise de distance avec les discours et postures rencontrées pendant mon enquête a impliqué un éloignement de ma propre conception de l'accueil, et l'évaluation permanente de mon éloignement de cet objet. Cette mise à distance s'est trouvée simplifiée lors de la réalisation des entretiens menés, pour deux raisons. La première est la posture d'enquêteur elle-même, poussée à la neutralité par la présence d'autrui. La seconde tient au fait que les quatre personnes interrogées m'ont permis de recueillir quatre points de vue très différents les uns des autres, me plaçant de fait dans une forme de neutralité centrale.

Notre étude du CHUM Jean-Quarré inscrit dans la complexité d'interactions permanentes avec ses environnements géographique, légal et institutionnel se déroulera en trois étapes. Une première partie tentera d'inscrire le centre dans la tradition d'engagement associatif de la Place des Fêtes, afin de comprendre les enjeux auquel se confrontent la volonté d'inclure les riverains dans la vie du centre. Une seconde partie interrogera l'influence des textes encadrant la gestion de l'asile aux niveaux français et européen sur la nature et les fonctions du centre. Enfin, nous nous attarderons sur la manière dont l'environnement institutionnel dans lequel s'inscrit le CHUM Jean-Quarré en fait un lieu qui perpétue une tradition tout en amorçant sa rupture.

## **1. Jean-Quarré : un centre qui s'inscrit dans son environnement géographique ?**

### **A. Un panorama historique de la Place des Fêtes : du village à... quoi ?**

Le premier élément qui saisit l'observateur se rendant à Jean-Quarré est indéniablement le cadre géographique qui l'entoure. Ce quartier, composé d'une dalle centrale bétonnée, de tours et de barres rappelant les projets architecturaux de Le Corbusier, tranche pour le moins avec son environnement immédiat. Les liens entre le CHUM et ce quartier, la Place des Fêtes, donné à voir comme argument témoignant du caractère « pilote » du centre sur la présentation qu'en donne Paris.fr, seraient l'une des pierres angulaires de sa singularité. On nous y parle en effet des « riverains », des « associations de quartiers » et de « rencontre avec les enfants du quartier ». Dans cette première partie, nous allons étudier la manière dont la Place des Fêtes, espace particulier qu'il s'agira de caractériser, se présente comme un espace géographique et social singulier qui influe sur la nature de Jean-Quarré. Si ce lieu, caractérisé par de multiples contrastes spatiaux et sociaux se définit en premier lieu par une architecture inattendue à Paris, nous allons voir comment les bouleversements dont il a été l'objet en font le terrain d'action de nombreuses associations. Ces associations, initialement créées pour pallier l'absence d'action des pouvoirs publics, se trouve remis en concurrence face à l'arrivée de « La Maison des



Réfugiés » en 2015. C'est ainsi ce contexte ambivalent entre solidarité et identité que le CHUM Jean-Quarré prend le pari de composer.

Afin de comprendre les enjeux qui sont ceux de ce quartier, il est d'abord nécessaire d'effectuer un retour historique sur l'apparition d'un ensemble de tours *ex nihilo* dans un quartier jusqu'alors considéré comme « village de Belleville ».

### **Les années 70, point de rupture spatiale et sociale du quartier de la Place des Fêtes**

Dans les années 70, Paris voit son paysage urbain se transformer, du fait de chantiers de grande envergure à Paris. Des constructions pensées dans une conception utilitariste de l'aménagement urbain font leur apparition, formant une discontinuité avec le bâti haussmannien environnant qui plafonne la hauteur des immeubles à 5 étages. Au lieu de rénover et développer les constructions existantes, les maîtres d'œuvres en charge des rénovations y préfèrent parfois la destruction totale d'îlots d'habitation, puis la reconstruction. L'expression *table-rase*<sup>6</sup> sera employée par la suite pour qualifier ces perturbations du paysage urbain et leurs conséquences sur la vie sociale des quartiers concernés. C'est par exemple le cas du parc des rives de Seine, qui laisse place à un ensemble de tours, que l'historien Louis Chevalier qualifie d'assassinat de Paris<sup>7</sup>. C'est également celui d'un îlot d'habitations situé dans les hauts de Belleville, la Place des Fêtes. En 1973, les immeubles bas et maisons qui constituaient le parc de logement du quartier sont remplacés par les tours qui en font un espace en rupture en premier lieu physique avec son environnement immédiat. Cette rénovation de l'espace répond à deux objectifs : accueillir une population plus nombreuse, et remplacer des habitations reconnues insalubres.

Avant cette date, le quartier de la Place des Fêtes dispose d'une identité particulière, liée tant à son *urbs* (la ville construite) qu'à son *civitas* (la ville des citoyens). Morphologiquement, le quartier est formé d'immeubles bas et de maisons, dont les résurgences sont encore visibles côté Sud (Jourdain) et Nord (les maisons ouvrières des villas de Mouzaïa).

D'un point de vue sociologique, la Place des Fêtes est un quartier d'immigration, qui accueille de longue date des populations juives ashkénazes, puis séfarades, et plus tardivement des populations issues des anciennes colonies françaises du Maghreb et d'Afrique sub-saharienne. La Place des Fêtes est donc un quartier au sens fort car vécu comme tel par ses habitants, et

---

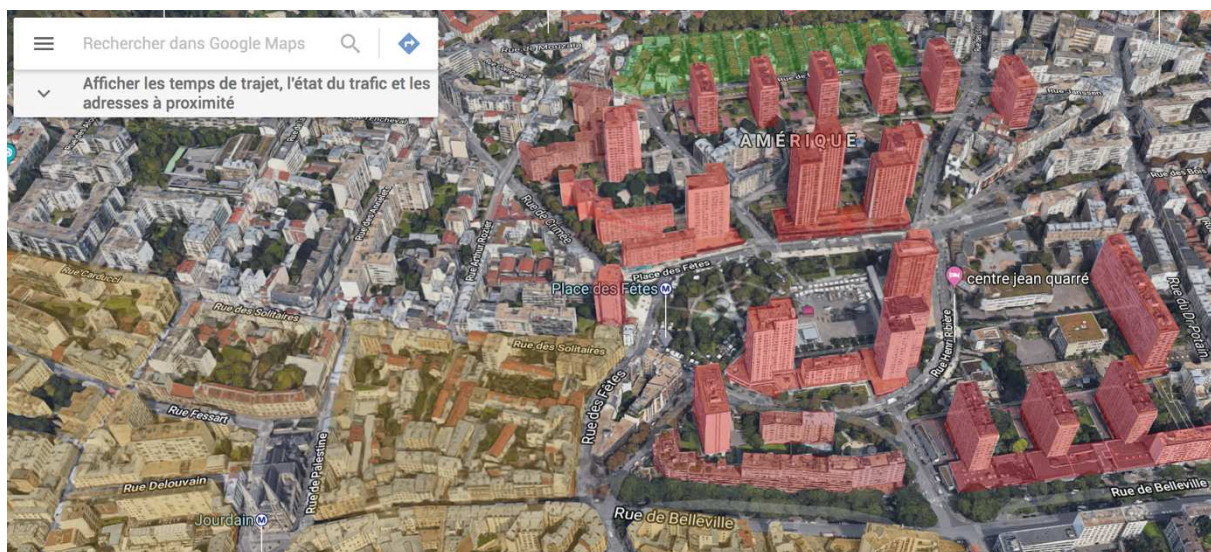
<sup>6</sup> L'expression *table-rase*, déjà utilisée pour qualifier le « plan voisin » de le Corbusier, apparaît dans *Place des Fêtes* (19<sup>e</sup>), historique, mairie de Paris, direction des affaires culturelles

<sup>7</sup> Louis Chevalier, *L'Assassinat de Paris*, Paris, Editions Ivrea, 1997.



renvoyant à l'imaginaire d'un quartier autonome, un « village dans la ville ». La rénovation de 1973 crée une rupture dans cet environnement vécu, à plusieurs niveaux.

En premier lieu, la Place des Fêtes devient un espace en rupture avec son environnement urbain. La forme des tours tranche avec les édifices bas qui l'entourent, en faisant un lieu spatialement identifiable. Cette déstructuration d'un espace auparavant homogène a pour effet de renvoyer un nouvel imaginaire impersonnel de la Place, sur lequel les habitants n'ont aucune possibilité d'appropriation. Bien que la place connaisse d'autres modifications au cours des années 90, sa transformation des années 70 reste visible aujourd'hui. Ainsi, la représentation modélisée en 3D que donne Google Maps donne une vision globale de la rupture qui caractérise l'inscription de la Place des Fêtes dans son environnement.



En rouge, les immeubles de la Place des Fêtes se donnent ainsi à voir comme un espace rationnalisé à deux titres : la hauteur des tours permet un taux habitants/coût de construction supérieur aux édifices environnants (on estime qu'environ 200 foyers vivent dans une même tour), tandis que la densité, plus faible, du construit sur le terrain disponible (qui donne un côté « vide » à la place et ses environs) doit laisser la part belle à la circulation automobile grâce à des routes plus larges.

Cette rupture dans le paysage urbain du XIX<sup>e</sup> arrondissement s'accompagne d'une rupture sociale. Jusqu'à 1973, le caractère de village attribué à la Place des Fêtes témoigne de forts liens sociaux qui unissaient d'une part les riverains entre eux, puis les riverains à leur quartier. Dans son mémoire intitulé « Place des Fêtes, histoire d'un morceau de ville, 1957-1997 », Ertug Tahmaz qualifie la transformation du quartier en ces termes :

« Un quartier autonome d'un caractère de « village dans la ville » avec ses maisons basses, jardinets, cours, rues étroites qui ne connaissait pas de vraie séparation entre

l'espace privé et l'espace public, est devenu un territoire cloisonné et uniforme avec des tours et des barres qui s'entassent.<sup>8</sup> »

Il y met en avant la relation de causalité entre la mutation de la morphologie urbaine et l'organisation sociale du lieu. En effet, les liens sociaux entre les riverains qui résultaient alors de la disposition physique de l'espace se voient modifiés par la disparition des espaces de sociabilité : jardins et cours d'immeubles, petits commerces de proximité. La rationalisation montre ici le premier signe d'un manque de considération du maître d'œuvre (la SAGI<sup>9</sup>) pour la vie du quartier. Les riverains, en plus de perdre leurs espaces de rencontre et de discussion, voient leur groupe modifié par des départs suites aux expropriations, solution parfois adoptée par la SAGI avant la rénovation de l'îlot. C'est ensuite l'arrivée d'une nouvelle population, qui occupera les logements créés dans les tours, relevant tantôt du parc privé, tantôt de l'habitat à loyer modéré (HLM) qui viendra modifier la population du quartier. Le plan prévoit en effet le passage de 9000 à 19 000 habitants autour de la Place des Fêtes. Avec 58 000 habitants au kilomètre carré contre 27 000 sur l'ensemble de Paris<sup>10</sup> le projet de rénovation prévoit d'en faire l'un des quartiers les plus densément peuplés de la capitale.

On peut ainsi affirmer que la rénovation fait perdre son identité à la Place des Fêtes, non seulement physique, mais également sociale. Pour reprendre la distinction que propose Bertrand Lévy<sup>11</sup> entre *urbs* (la ville construite) et *civitas* (la ville des citoyens), on peut aisément lire la rénovation de la Place des Fêtes comme une rupture soudaine dans l'*urbs* qui modifie un *civitas* construit dans la durée et l'habitude par l'identification commune à un *urbs* préexistant. Dans ce sens, l'apparition des tours plonge la population dans une certaine anomie<sup>12</sup> que Robert Ballion et Sally Kitchell<sup>13</sup> décrivent comme une « rupture affective ». Cela confirme ainsi la forte relation des riverains à leur environnement urbain, c'est à dire à l'unité formée par l'*urbs* et le *civitas*.

Si cet événement, qui marque le quartier, peut être qualifié de rupture, c'est également car il constitue une rupture entre les riverains et les pouvoirs publics. Une première lecture de cette rupture peut s'effectuer par l'existence même du projet de rénovation dit « plan-masse » tel

---

<sup>8</sup> Ertug Tahmaz, *Place des Fêtes, Histoire d'un morceau de ville 1957-1997*, mémoire de recherche, master 2 « Territoire, Espace, Société », EHESS, 2007, sous la direction de Yannis Tsiomis, pp-1-15

<sup>9</sup> Société Anonyme de Gestion Immobilière, société d'économie mixte détenue aujourd'hui à 40% par la Mairie de Paris.

<sup>10</sup> Chiffres tirés du reportage, *Place des Fêtes, Paris 19<sup>ème</sup> 1973*, 1<sup>ère</sup> partie.

<sup>11</sup> Bernard Lévy, cité par Mathilde Kende, *De la place dé-faite à la place re-faite*, Mémoire de Master, école des paysages de Blois, 2015

<sup>12</sup> Emile Durkheim, *Le Suicide*, Paris, 1897

<sup>13</sup> Robert Ballion, Sally Kitchell, *Vivre à la Place des Fêtes : production et usage d'un espace public*, novembre 1978, Ministère de l'environnement et du cadre de vie.

qu'il est envisagé et opéré par la SAGI. Opposé à sa réalisation, plusieurs premiers « comités de défense » se créent, revendiquant le droit des riverains d'être associé à leur futur quartier. On peut ainsi lire dans une enquête<sup>14</sup> réalisée pour le Conseil Municipal que :

« La Chambre Syndicale parisienne des propriétaires d'immeubles ou d'appartements, le groupement de défense des entreprises industrielles, commerciales et artisanales de l'îlot de la Place des Fêtes, les 191 commerçants et artisans installés près de la Place des Fêtes mais en dehors du périmètre de la première phase, les locataires d'immeubles de la rue de Belleville et de la rue Compans, les propriétaires des pavillons voisins et d'autres commerçants, assez nombreux, étaient en pratique opposés au plan-masse de M. Leboucher. »

Les extraits des interventions des élus au conseil de Paris font preuve d'une volonté « de conciliation que l'on peut qualifier de paternaliste » soulignent Robert Ballion et Sally Kitchell, accordant aux riverains un droit de regard au plus, mais pas de place parmi les délibérants. Ce même point de vue sera retransmis par un certain nombre de reportages, qui traduisent le sentiment d'une population dépassée par un urbanisme moderne et uniforme, nostalgique d'un Paris d'avant. Ainsi, dans un documentaire tourné par un collectif de riverains en 1973, on peut entendre :

« Ce n'est pas la population qui a pris en charge le changement, ou l'amélioration de son cadre de vie. Non, la décision est venue d'ailleurs, et l'habitant du quartier, qu'a-t-il bien pu en dire ? »<sup>15</sup>

Cela marque un tournant dans la gestion de la politique de la ville qui va caractériser la Place des Fêtes. Un autre exemple de cette négligence de la prise en compte de revendications des riverains est le faible remplacement de structures d'accueil des jeunes enfants (crèches et aires de jeux) après la rénovation. Sont promis :

« La création d'un groupe scolaire et d'un gymnase, celle d'un collège d'enseignement secondaire, d'un collège d'enseignement technique, d'une crèche et d'un centre de Protection Maternelle et Infantile, d'un foyer de personnes âgées, d'un dispensaire et de deux aires de jeux pour les enfants (le square de la Lanterne et le terrain de la rue Eugénie Cotton) »

Si ces équipements sont en effet mis en place, en résultent certaines incohérences notamment dues aux changements de plans durant les travaux. Ainsi, les classes surpeuplées de l'ensemble

---

<sup>14</sup> Bulletin Municipal Officiel. Débats du Conseil Municipal. Séance du 17 Décembre 1959.

<sup>15</sup> Extrait de Place des Fêtes, Paris 19e, 1973, 1<sup>ère</sup> partie, documentaire tournée par un collectif composé de citoyens au moment des travaux. <https://www.youtube.com/watch?v=2er11OHmqi8>

scolaire se tiendront dans des locaux préfabriqués, donnant un premier arôme de délaissement par les pouvoirs publics du quartier transformé.

D'autres paramètres, tels que le retard de la construction de logements à loyer modéré au profit de la finalisation des logements relevant du parc privé, dit « de standing », témoigne d'un enjeu prioritairement économique quant à la nouvelle Place des Fêtes<sup>16</sup>.

### **Un « faire quartier » social par la vie associative : une socialisation militante ?**

En réaction à la rupture brutale que constitue le réaménagement de la place doublé du manque de considération pour les riverains par le maître d'œuvre, nous allons voir que la socialisation entre les riverains qui subsistent va se construire par opposition à ce qui est vu comme un abandon du quartier.

Lors de l'annonce de la transformation, cette sociabilité se construit comme contre-pouvoir, revendiquant auprès des pouvoirs publics (comme en témoignent les quelques échanges retranscrits par Ballion et Kitchell<sup>17</sup>) un droit de regard et de participation à la définition du quartier futur. Ce lien social se matérialise d'abord par une association composée de riverains, Place des Fêtes Avenir. Faisant suite à plusieurs groupements citoyens formés pour protester contre l'augmentation du prix des loyers suite à la rénovation, l'association Place des Fêtes Avenir est créée en 1971, peu après le retrait des plans d'une maison associative initialement prévue. La congrégation des sœurs de l'Assomption, qui assurait dans le quartier des activités socio-culturelles (cours d'alphabétisation, garderie, couture...) se voit proposer une rémunération publique pour continuer ces activités dans le quartier. Toutefois, la congrégation y préfère la délégation complète de ses activités aux riverains, refusant de pallier « la carence des pouvoirs publics »<sup>18</sup>. Nous comprenons ainsi que la gestion de la vie sociale et culturelle ne s'interrompt pas avec la transformation de l'espace : les pouvoirs publics en étaient déjà absents auparavant.

---

<sup>16</sup> Pour aller plus loin sur ce point, voir la partie « réalisation », Robert Ballion, Sally Kitchell, Vivre à la Place des Fêtes : production et usage d'un espace public, novembre 1978, Ministère de l'environnement et du cadre de vie.

<sup>17</sup> Robert Ballion, Sally Kitchell, Vivre à la Place des Fêtes : production et usage d'un espace public, novembre 1978, Ministère de l'environnement et du cadre de vie, pages 66-80

<sup>18</sup> "Place des Fêtes", n° 6, Juin 1974.

La naissance de cette association se fait donc le relais de l'animation socio-culturelle entreprise par la congrégation, en réclamant l'ouverture d'une maison associative afin de pouvoir perpétuer ces activités. Cela témoigne ainsi d'une nouvelle implication : les citoyens se substituent aux pouvoirs publics pour gérer la politique de la ville<sup>19</sup>, qui leur est de fait déléguée. Le prouvent les cours d'alphabétisation, qui, dans le cadre d'un quartier d'accueil de nombreuses personnes immigrées, relèvent de l'égalité républicaine en ce qu'elle constitue un facteur d'expression et d'émancipation indispensable.

Cette association est d'abord le signe d'une appropriation par les riverains de leur espace de vie. La présence de « Place des Fêtes » dans le nom de l'association en délimite non seulement un périmètre d'action, mais en fait également un facteur identitaire : l'identité sociale du lieu renaît ainsi malgré les craintes des citoyens. En effet la présence du lieu dans le nom de l'association est signe de l'appartenance au lieu : être engagé dans l'association Place des Fêtes, c'est reconnaître y être lié. Ce lien se matérialise par le don de temps que les membres de l'association Place des Fêtes Avenir accordent à la population du quartier, et au lieu lui-même. Alain Caillé définit l'association comme reposant sur le principe du don tel qu'évoqué par Marcel Mauss en 1923. Selon lui, l'association, comme le don,

« Repose sur un principe de liberté et d'obligation étroitement mêlées à travers lequel se réalisent des intérêts communs. »<sup>20</sup>

Ces intérêts communs sont ici de deux natures distinctes. L'une s'appuie sur l'étymologie d'association, *ad-sociation*, mouvement actif vers la *sociation*, c'est-à-dire « faire société », créer un lien social. Les individus qui fondent une association dispensent ainsi un don de deux nature : donner aux membres de l'association de son temps de son travail, et donner comme collectif, des cours d'alphabétisation, un journal d'information ... au public extérieur à l'association. L'exemple de Place des Fêtes Avenir nous permet ainsi de distinguer deux choses : le format associatif permet de maintenir ou recréer du lien social dans le contexte de la Place des Fêtes, objectif formulé dans le premier numéro de Quartiers Libres, journal d'information édité par Place des Fêtes Avenir, où l'on peut lire :

« Il y a dix ans, on lisait beaucoup sur les murs cette inscription toute simple : « parlez avec votre voisin ». Aujourd'hui, les murs ne sont plus les mêmes : le béton, le verre

---

<sup>19</sup> Le ministère de la cohésion des territoires définit une politique de la ville comme « une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants.

<sup>20</sup> Alain Caillé - "Don et association" - paru dans *La Revue du MAUSS semestrielle* n° 11, "Une seule solution, l'association ?", 1998, 1er semestre.



et l'acier ont souvent pris la place de la pierre et de la brique. Mais nous avons toujours envie de parler avec notre voisin-notre voisine ! »

L'association permet aussi de pallier l'absence de gestion publique de l'animation socio-culturelle du quartier, que l'on suppose pourtant nécessaire à sa cohésion :

« Connaître notre quartier, comprendre ce qui s'y passe, connaître les gens qui y habitent et leurs problèmes, c'est bien parce que ça peut aider à vivre... Mais c'est bien parce que ça peut aussi permettre de faire des choses ensemble pour ne plus subir passivement le cadre dans lequel nous vivons, dans lequel on nous fait vivre ».

Nous avons donc ici, par la simple existence de cette association une double substitution à l'action publique, tant par la recréation d'un espace de socialisation que la volonté de rendre possible l'action socio-culturelle. Il est à noter qu'au-delà d'un vaste soutien de la part des riverains, Place des Fêtes Avenir fédère la quasi-totalité des associations du quartier grâce à sa demande de la création d'une maison associative. Face au peu de considération des pouvoirs publics pour cette revendication, le soutien citoyen grandissant à cette association, et sa situation précaire (allant jusqu'à occuper illégalement des pièces d'un immeuble) expriment en creux le délaissement de ce lieu par les pouvoirs publics.

Nous avons donc un schéma double : dans un premier temps, c'est l'action publique dans le cadre de la rénovation qui bouleverse les relations sociales. Dans un second temps, celles-ci se recréent, et dans un sens se structurent en réaction à l'absence d'action publique.

Par la suite, le nombre croissant de nouveaux ménages installés dans le quartier a une influence sur Place des Fêtes Avenir, qui devient simplement « Place des Fêtes », prônant une ouverture plus grande, et une volonté de travailler de concert avec la mairie du XIX<sup>e</sup> arrondissement. « Place des Fêtes » naît en 1983, et obtient la même année un local au rez-de chaussée de l'une des tours donnant sur la place. Toutefois, les éditos publiés dans Quartiers Libre, le journal portant la voix des associations dans le quartier de Belleville continue à faire état d'un manque de subventions, signe du peu d'investissement public sur ce « faire quartier ». L'un des événements suivants se présentera à nouveau comme une déception pour les habitants des pourtours de la place, un projet de réaménagement qui a été pour son architecte, « l'occasion de confronter directement le post-modernisme à ce qui l'a généré : la radicalité de l'urbanisme moderne. »<sup>21</sup>. En réaction à cet aménagement seront créées les associations des Piétons de la Place des Fêtes, en 1998, puis, plus tard, des Amis de la Place des Fêtes, en 2012<sup>22</sup>. Ces

---

<sup>21</sup> Mairie de Paris, Place des Fêtes (19<sup>e</sup> Arr.) historique, Direction des affaires culturelles Sous-direction du patrimoine et de l'histoire, Département Histoire de l'architecture et Archéologie de Paris, page 1

<sup>22</sup> Journal Officiel, « LES AMIS DE LA PLACE DES FÊTES », « PIETONS DE LA PLACE DES FÊTES »

associations portent elles aussi la volonté d'améliorer les conditions de vie, refusant la Place comme un lieu dénué de vie sociale.

La déception vis-à-vis de l'action (réaménagements, maîtrise d'ouvrage), ou de l'inaction (manque de subvention, absence de concertation) des pouvoirs publics, se matérialise ainsi de façon systématique par le modèle associatif. Aujourd'hui, 41 associations sont membres de la maison de la Place des Fêtes<sup>23</sup>. Si les domaines d'action se situent majoritairement dans le champ culturel, les associations de locataires, de copropriétaires, les Amis de la Place des Fêtes, et dans une certaine mesure le Cafète sont des groupes de défense d'intérêts qui poursuivent la tradition d'engagement de la Place des Fêtes. La création de lien social par le modèle associatif s'étend ainsi et devient partie intégrante de l'histoire de la Place.

S'il est prématuré de qualifier la Place des Fêtes de lieu, comme le décrit Marc Augé<sup>24</sup>, notamment en raison de la survivance du souvenir du « Village de Belleville »<sup>25</sup> on peut toutefois lire dans l'engagement citoyen pour l'amélioration de vie des habitants la recréation d'un *civitas* au sens fort du terme : les habitants se saisissent ici de la *Res Publica*, par palliation d'un manque d'action publique. Au-delà, c'est un triptyque qui forme ce que l'on appellera ici le « faire quartier » : rupture, présence des pouvoirs publics, et engagement citoyen. La rupture comme nous l'avons vu est triple : architecturale, sociale et institutionnelle. En effet, les deux phases de réaménagement (années 70, puis années 90) montrent que l'action publique n'est pas synonyme de concertation avec les riverains. Cette rupture se double d'un abandon, celui de la Place par l'action publique, lors de la maîtrise de l'ouvrage dans les années 70 puis dans celles qui suivent par le manque de soutien à la vie associative. Enfin, l'engagement est bien sûr l'engagement citoyen, qui, au travers des associations, se donne pour mission de faire vivre la Place, tout en interpellant les pouvoirs publics. Si l'on peut voir ce triptyque comme une description chronologique des événements précédemment évoqués, il est plus adéquat de voir la Place des Fêtes comme un perpétuel aller-retour entre ces trois états. Par exemple, la maison associative réclamée par Place des Fêtes Avenir, et sa non-obtention (puisque ladite maison est supprimée des plans de rénovation) fait état non seulement d'un premier engagement de citoyens soucieux de conserver des lieux de vie dans leur quartier, mais également d'une nouvelle rupture entre riverains et pouvoirs publics qui une tradition d'inaction publique dans

---

<sup>23</sup> Site internet de la Maison de la Place des Fêtes, [mpdf.fr](http://mpdf.fr) liste des associations membres.

<sup>24</sup> Selon lui, un lieu anthropologique doit être identitaire, relationnel, et historique

<sup>25</sup> En font état le premier numéro de Quartiers Libres en 1978, ainsi que Juliette Kende, qui voit dans la vie associative du quartier une résistance de village

le quartier. Par ailleurs, le réaménagement de la place dans les années 90 marque un retour de l'action publique, bien que celle-ci sera vivement contestée en raison du résultat, trop peu satisfaisant.

Cependant, l'histoire de l'engagement citoyen de la Place des Fêtes, si elle en est bien un élément constitutif, doit être nuancée sur plusieurs volets. D'abord, il faut nécessairement rappeler que les actions de palliation du manque d'action publique et d'interpellation se modifient avec le temps, et suivant les associations. La transition de Place des Fêtes Avenir à Place des Fêtes le montre, ainsi qu'un exemple plus récent, au travers du programme « Réinventons Nos Places » lancé en 2015 par la Mairie de Paris. Pour répondre à l'appel à projet lancé par la Mairie dans le cadre du programme « réinventons nos places », le collectif « faites la Place », soutenu par de nombreuses associations, s'est formé pour proposer un projet visant à intégrer sur la place de nouvelles pratiques. Témoinnant d'une volonté de s'appuyer sur les requêtes des citoyens<sup>26</sup>, cette concertation menée par les pouvoirs publics fait état des associations de ne plus s'opposer à la municipalité, mais bien de collaborer avec elle. Cela témoigne d'une mutation de l'engagement, d'une opposition militante vers une volonté de co-élaboration de la part des associations.

Ensuite, la définition de la Place des Fêtes comme lieu de sociabilité par la présence d'associations doit être nuancée par la relative représentativité de celles-ci. Une observation menée à la Place des Fêtes nous informe en effet de la présence des associations sur la Place, notamment par le Cabanon de la Place (CAPLA) qui y occupe une place centrale, à côté de la pyramide, et dont le mur sert de panneau d'affichage. Cette vie associative, bien que décrite comme attirant un nombre d'adhérents croissant, ne suscite pas l'engagement de 17 000 personnes vivant aux abords de la Place. Toutefois, une enquête publique réalisée en 2012<sup>27</sup> montre qu'une grande majorité des habitants apprécie les activités organisées (72% des participants au questionnaire), et la même proportion aimerait y voir plus d'animation.

Pour conclure ce rapide panorama historique dressé dans l'intention de qualifier la Place des Fêtes au travers de ses traits significatifs, on peut affirmer que ce quartier résulte d'une relation entre pouvoirs publics et riverains, via les associations, en tension permanente entre co-

---

<sup>26</sup> Pour aller plus loin, les compte-rendu des réunions de concertations sont disponibles sur le site de la Maison de la Place des Fêtes

<sup>27</sup> Etude réalisée par questionnaire, portant sur le réaménagement de la Place des Fêtes et ses abords, compte-rendu de la réunion du 27 novembre 2012 du groupe d'animation du quartier Place des Fêtes, 940 répondants.



élaboration (ou du moins, une volonté de co-élaboration) et complémentarité des actions, par la délégation de fait d'une politique de la ville aux associations. Ainsi, nous définirons cet espace comme un quartier (puisque l'on y trouve un aspect identitaire, notamment via le nom des associations) stigmatisé par les pouvoirs publics. Son éloignement du centre, son caractère architectural contrastant et ses sociabilités particulières en font un lieu spécial. Toutefois, nous éviterons ici la qualification de « ghetto », souvent utilisée pour désigner les villes de banlieues souffrant de ces mêmes stigmates. En effet, nous aborderons plus loin dans ce travail la notion de ghetto, en tant que forme possible d'évolution du refuge<sup>28</sup>. Celle-ci est le résultat de la réappropriation de l'espace, de la création d'une organisation sociale, ex-nihilo, ce qui n'est pas applicable à ce qu'est la Place des Fêtes. Nous considérons ainsi cet espace comme quartier stigmatisé, avec son identité propre, ses relations sociales, qui s'inscrit toutefois dans la structure globale de la ville : Paris. Nous parlerons donc ici de quartier stigmatisé, pour deux raisons. La première explique l'usage du mot quartier, et s'appuie sur la démonstration de ce qui forme l'unité géographique (son architecture) et sociale (sa vie associative, son pouvoir identitaire). La seconde est la rupture entre le quartier et les pouvoirs publics, qui bien que nuancée par certains contre-exemples, permet d'y voir une stigmatisation. Celle-ci par ailleurs se fait instituant de pratiques sociales (l'engagement associatif) qui renforce cette dimension de quartier.

Le bâtiment de Jean-Quarré s'inscrit jusqu'alors dans cet espace et ne peut pas être défini comme une forme urbaine spécifique en ce qu'elle constitue l'une des composantes de la vie du quartier (jusqu'en 2006, le bâtiment est un Lycée technique dédié à l'hôtellerie-restauration), puis, par la suite comme signe physique du peu de considération des pouvoirs publics pour le quartier (le lycée n'est que très ponctuellement occupé par les élèves du collège Guillaume Budé, « voisin » de l'ancien lycée). Après un entretien, l'une des militantes ayant participé à l'occupation, Virginie, évoquera un conflit opposant la ville à la région sur le devenir du lycée, source d'explication de son abandon. Toutefois, mes recherches ont été infructueuses sur le sujet.

Créée en 2012 pour animer la place, l'association les Amis de la Place des Fêtes demande l'ouverture d'une médiathèque dans ce local, à partir de 2014. Dans la tradition associative de la Place des Fêtes, la médiathèque comme la conçoivent les Amis de la Place des Fêtes n'a pas

---

<sup>28</sup> Selon la définition qu'en donne Michel Agier dans *Campement Urbains*. Paris, Payot & Rivages, 2013, 134 pages

seulement vocation à être un lieu culturel, mais également un « troisième lieu », espace de sociabilité pour les riverains. C'est à ce moment-là que survient l'occupation du lycée, tandis que le projet de médiathèque est encore en débat.

### **B. L'occupation du lycée Jean-Quarré en 2015 : de nouveaux clivages spatiaux et sociaux dans le quartier**

Le 31 juillet 2015, les grilles du lycée Jean-Quarré sont ouvertes. Un collectif, La Chapelle en lutte et 150 migrants s'y installent. En réaction aux évacuations des campements dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement, ce collectif citoyen se forme, composé de riverains et de militants du quartier de La Chapelle, pour leur venir en aide. Suite à l'occupation du local de l'association « Ni putes, Ni soumises », rapidement évacué, la décision est prise d'occuper le lycée désaffecté. Cette occupation, qui s'étend de juillet à octobre 2015, constitue un événement<sup>29</sup>, non seulement pour le quartier, mais également pour les militants prônant l'accueil des migrants, et pour les pouvoirs publics. En effet, le nombre de migrants vivants dans le lycée augmente de façon exponentielle, jusqu'à atteindre plus de 1300 personnes en octobre<sup>30</sup>. La notion d'événement donne de fait une historicité à Jean-Quarré, renforcée par une massive médiatisation et la production de nombreux discours. Nous nous proposons donc d'analyser l'incidence de cette phase d'occupation sur Jean-Quarré, afin de comprendre comment cet événement façonne l'ébauche d'un lieu, forme urbaine aux frontières brouillées. Dans un premier temps, nous allons montrer comment l'expérience de Jean-Quarré, en fait un hors-lieu singulier aux représentations multiples. Dans un second temps, nous verrons comment la couverture médiatique a participé de la formation de l'événement et d'une représentation du lieu Jean-Quarré par un discours de l'urgence. Enfin, il sera nécessaire de replacer cette phase d'occupation dans son contexte urbain, celui de la Place des Fêtes, afin de comprendre les interrelations existantes entre ce lieu et son voisinage.

#### **Jean-Quarré, l'expérience d'une hétérotopie**

Dans les échanges avec des militants ayant vécu le temps de l'occupation à Jean-Quarré, revient constamment une même idée : le retour sur expérience relève de l'indicible. Par exemple, Virginie, militante ayant été à Jean-Quarré « presque tous les jours », répond

« Ah bah (soupire), c'est énorme. Au niveau de la richesse humaine, il y a pas de mots, vraiment. »

---

<sup>29</sup> Terme emprunté à Isabelle Coutant, elle-même citant A. Bensa et E. Fassin, *les sciences sociales face à l'événement, Les migrants en bas de chez soi*, Paris, Editions du Seuil 2018

<sup>30</sup> Le monde 23/10/15 Plus de 1300 migrants évacués du lycée désaffecté Jean-Quarré

à la question

« A propos de cette occupation, est-ce que tu peux me dire un peu comment tu l'as vécu, quelle impression ça t'a fait ? ».

On retrouve cette réponse dans l'entretien de Mathilde, qui concède :

« Honnêtement, j'aurais du mal à expliquer avec raison on va dire ».

Si les mots manquent pour décrire cette expérience vécue, il faut y ajouter la conséquence pour l'appréhender dans sa globalité : « *ça a changé ma vie* ». L'expérience de Jean-Quarré est ainsi une rupture dans un quotidien établi auparavant. Ce quotidien constitue le cadre instituant de nos pratiques de communication<sup>31</sup>, incluant la parole. Ce cadre instituant, oublié comme tel, est une forme d'aliénation des parties prenantes de l'échange communicationnel, « constitutive de la communication ». On peut ainsi supposer que l'expérience de Jean-Quarré, puisqu'en dehors du quotidien, est une expérience d'un extra-quotidien<sup>32</sup>, d'un étranger par rapport à un familier. Nous considérons ici de cette expérience, identifiée comme étrangère par rapport au quotidien, qu'elle constitue une rupture spatiale<sup>33</sup>, sociale, temporelle, voire cognitive, renvoie à l'hétérotopie, dont nous empruntons la définition à Michel Foucault<sup>34</sup>. L'hétérotopie se définit comme la réalisation concrète d'une utopie, « sorte de lieu hors de tous les lieux, bien que pourtant ils soient effectivement localisés ». Ainsi, c'est l'expérience de l'utopie, effectivement réalisée, qui forme la rupture identifiée par les personnes interrogées comme un changement dans la vie.

Michel Agier reprend le concept de l'hétérotopie pour l'appliquer aux hors-lieux contemporains. Ceux-ci sont définis comme répondant à trois critères : l'extraterritorialité, l'exclusion (sociale), et l'exception (politique). Nous nous proposons ainsi d'effectuer une lecture du Lycée Jean-Quarré pendant son occupation grâce à ces trois critères. En premier lieu, l'extraterritorialité. Michel Agier identifie comme caractéristique commune des camps et ghettos qu'il observe une situation géographique périphérique, comme si le cœur de la ville était réservé aux « autochtones », tandis que les « nouveaux arrivants » doivent de greffer sur

---

<sup>31</sup> Souchier Emmanuël, « La mémoire de l'oubli : éloge de l'aliénation. Pour une poétique de « l'infra-ordinaire » », *Communication & langages*, 2012/2 (N° 172), p. 3-19.

<sup>32</sup> Bruce Bégout, *La découverte du quotidien*, éd. Alia, 2005

<sup>33</sup> « Un espace hors du monde » écrit Juliette Kahane dans *Jours d'Exil*

<sup>34</sup> Michel Foucault, « Des espaces autres. » Conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967, in *Architecture, Mouvement, Continuité*, no 5 (1984): 46-49.

son pourtour. La Place des Fêtes entre tout à fait dans ce critère par sa localisation dans la ville, plus proche du périphérique que du centre historique, et dans son quartier, par la rupture dont nous avons tracé les contours dans la première partie, qui en font un lieu singulier. Nous pouvons dresser un niveau d'échelle supplémentaire : dans la Place des Fêtes, le lycée Jean-Quarré est également situé en périphérie. Tout d'abord parce qu'il ne donne pas directement sur la place, contrairement aux tours avoisinantes, ensuite par le fait qu'il soit désaffecté, c'est à dire que l'on n'y affecte plus de sens, alors que, comme nous l'avons vu dans la première partie, tous les bâtiments sont pensés dans une logique purement fonctionnaliste de l'espace.

Ce caractère extraterritorial est étroitement lié à l'exclusion. Cette exclusion est en premier lieu celle des migrants de la vie quotidienne, la vie des citoyens dans la ville. À ce propos, Virginie dira que le l'objectif du squat s'impose comme une évidence :

« ... il y a même des vidéos où il y avait vraiment eu de la violence, même envers les élus qui avaient leurs écharpes, les policiers ont été très très durs. Et en fait c'est cette réaction-là qui a fait que... il faut occuper. »

Cela nous montre que le squat est une conséquence, celle d'une violence symbolique et physique, que l'on perçoit à travers le premier communiqué du collectif de la Chapelle en Lutte, où l'on peut lire :

« Cette occupation fait suite au 10e démantèlement de campement en 8 semaines dans le quartier de la Chapelle et à la réunion qui s'est tenue à la Mairie de Paris, au cours de laquelle les Réfugiés ont fait part de leur désarroi au cabinet de Mme Hidalgo, sans qu'aucune réaction constructive leur soit apportée. »

Ainsi, cette exclusion, au même titre que l'occupation du lycée, résulte d'un historique d'installations de campements et de démantèlements, comme le déplore ici le collectif. Le témoignage de Virginie fait état d'une fonction de refuge de Jean-Quarré. En voulant échapper à une hostilité que l'on peut considérer comme institutionnelle (le manque de réaction du cabinet de Mme Hidalgo dénoncé par le collectif) et physique (la dureté des policiers évoquées par Virginie) l'occupation de Jean-Quarré fait du bâtiment un refuge. C'est à dire un lieu qui place les migrants hors de l'hostilité ressentie. C'est donc le lieu de vie qui place les migrants à Jean-Quarré comme à côté de la vie sociale : la rue, lieu de passage, devient pour eux lieu de vie, d'où ils ne peuvent que regarder le passage d'une vie sociale dont ils sont sur le bord. À cette exclusion comme réaction à la violence, s'ajoute une *invisibilisation*<sup>35</sup> comme en témoigne

---

<sup>35</sup> Le mot invisibilisation, introuvable dans le dictionnaire, est cependant utilisé pour exprimer le fait de « rendre invisible » un groupe discriminé est utilisé par le sociologue Jean Foucart dans l'ouvrage *Sociologie de la souffrance*, De Boeck Supérieur, *Ouvertures sociologiques*, 2004, 324 pages.

l'étude menée par Clélia Gasquet-Blanchard sur le centre humanitaire de La Chapelle. Aux alentours du centre, elle y observe :

« Des forces de l'ordre constamment présentes pour empêcher les installations et donc leur visibilité. »<sup>36</sup>

On peut déduire de ce constat que l'exclusion sociale du lieu de vie se double d'une exclusion spatiale qui vient confirmer l'extraterritorialité de Jean-Quarré : les grilles héritées de l'ancien lycée, les murs en béton du lycée privent les migrants de leur visibilité.

Enfin, à l'extraterritorialité et à l'exclusion s'ajoute l'exception, qui doit, dans le sens que lui attribue Michel Agier, être appréhendée dans son acception politique. En effet, le lieu, comme zone de confinement régie par la crainte perpétuelle d'un éloignement forcé, d'évacuation, institue de fait une différence entre la population qui y vit, et les citoyens bénéficiant de droits économiques, sociaux, et politiques. Ce lieu est donc une zone d'attente, qui retarde une possible accession à l'égalité des droits pour les migrants : malgré l'aide juridique que les « soutiens<sup>37</sup> » tentent d'organiser, c'est d'abord la survie qui prime dans le lieu. Cette exception, se traduit aussi par la « tolérance » exprimée par les pouvoirs publics de cette occupation, et, par extension des conditions de vie des réfugiés dans le lieu. Ces conditions de vie font l'unanimité auprès des personnes interrogées. Mathilde évoque ainsi, en parlant des conditions de vie sur place :

« Alors elles étaient très très mauvaises. Ça a fait qu'empirer pendant que j'étais là, disons petit à petit il y a eu de plus en plus d'arrivées, les gens dormaient et vivaient dans les salles du lycée, c'était un peu compliqué, il fallait se battre pour avoir une place... et ça dépendait des communautés aussi, selon les communautés les gens s'entraidaient ou pas, parfois les gens payaient des places sur des matelas dans un coin, les gens dormaient dans les couloirs. Les classes étaient très compliquées, pour l'hygiène, bon j'ai vu une toilette... Enfin franchement, c'était vraiment dégueulasse, à l'intérieur ça puait la pisse partout, il y avait des gros problèmes d'hygiènes, il y a des gens qui avaient la galle, il y avait une toilette pour tout le monde, il y avait pas de douche... Alors les gens se débrouillaient un peu comme ils pouvaient pour faire à manger dans leur coin, ils s'étaient raccordés sur l'électricité du théâtre de verre d'à côté, mais c'était un peu dangereux, il avait vraiment des risques d'incendie et tout... Et au niveau hygiénique, c'était vraiment... »

Ces conditions de vie participent à fonder cette exception, puisque l'insalubrité, comme nous l'avons vu dans la première partie, peut être motif de rénovation, afin de permettre aux citoyens de vivre dans des conditions jugées décentes. Cette tolérance de la vie dans des conditions

---

<sup>36</sup> Clélia Gasquet-Blanchard, « Le provisoire qui dure. Géographie comparée de deux centres humanitaires parisiens », *Géococonfluences*, février 2018.

<sup>37</sup> Le mot soutien est emprunté aux personnes présentes pendant l'occupation, qui se désignaient elles-mêmes par ce terme

extrêmement précaires fonde une nouvelle frontière, entre d'un côté des citoyens dont les pouvoirs publics se préoccupent des conditions de vie, de l'autre, une population, située sur une frontière entre un dedans (puisque située dans la ville, dont les édiles expriment cette tolérance<sup>38</sup>) et un dehors (hors du droit, hors des normes d'une vie « salubre »). Cette frontière se fait ainsi lieu d'exception, à laquelle il faut toutefois apporter un sens supplémentaire.

Jean-Quarré est un lieu particulier en ce qu'il tente la recréation d'un espace politique en son sein : cette exception trouve donc un nouveau sens, qui le distingue des hors lieux définis par Michel Agier. On peut dire que dans ce cas, au refuge s'ajoutent les prémices d'une ville (que Michel Agier nomme ghetto, évolution du refuge par la réappropriation de l'espace et la création d'une communauté politique) de façon simultanée.

Cette exception se manifeste par deux caractéristiques dont nous allons aborder quelques points. La première est la volonté militante de faire de l'espace de Jean-Quarré un lieu politique qui ne répondent pas aux règles de la souveraineté telles que définies en France. Dans le récit que Juliette Kahane livre de son expérience de l'occupation à Jean-Quarré, l'un des premiers aspects notables est la rencontre avec des militants « totos ». Elle note l'inscription de messages sur les murs tels que « trust nobody », et une conversation :

« Ce que vous appelez autogestion, vous les totos, c'est une vaste blague »

Le Trésor de la Langue Française informatisé définit l'autogestion comme « Gestion d'une entreprise agricole ou industrielle assurée par un comité élu par les travailleurs de l'entreprise même »<sup>39</sup>. Appliquée au lieu de Jean-Quarré, on retiendra une définition plus large, inspirée par son étymologie, du grec *autos* (soi-même) et du latin *gestio* (action de gérer, d'administrer) : l'action de se gérer soi-même, induisant une égalité parfaite entre représentants et représentés. À Jean-Quarré, cela se traduit par la présence d'Assemblées Générales, la désignation de représentants de chaque communauté vivant au lycée. Le récit de Juliette Kahane porte un regard distant vis-à-vis de cette pratique, puisqu'elle même se rappelle ses souvenirs de militantisme avec un certain sarcasme :

« Par son exubérance, sa laideur baveuse et ses couleurs à dominante aquatique, la fresque me rappelle une communauté de la banlieue sud où j'ai vécu à l'antiquité de ma vie »

---

<sup>38</sup> Le premier adjoint à la Maire de Paris, Bruno Julliard, annonce lors d'une conférence de presse donnée à l'Hotel de Ville que la Mairie de Paris tolère cette occupation. Source : Isabelle Coutant, *Les migrants en Bas de chez Soi*, Seuil, Paris 2018

<sup>39</sup> Trésor de la Langue Française Informatisé

Cette organisation ne semble pas convenir à tous les participants, mais la seule présence de son évocation nous informe de la fonction politique du lieu, que nous pouvons considérer comme utopie, du moins pour ses partisans. En effet, l'autogestion peut être considérée comme la recreation d'une agora, assemblée des citoyens dans un espace délimité. Nous confirmons ainsi le statut d'hétérotopie que l'on peut accorder au lieu, en considérant l'horizontalité comme idéal, utopie effectivement réalisée dans le lieu.

Ces trois critères nous permettent ainsi de confirmer de confirmer que Jean-Quarré peut être considéré comme un hors lieu, identifiable par son extraterritorialité, accompagné d'une exclusion et d'un caractère d'exception. Cela a pour conséquence de détacher le Lycée Jean-Quarré de son espace, c'est à dire d'attribuer au lieu une autonomie vis-à-vis de la Place des Fêtes. À ce propos Virginie nous dit : « c'était comme une mini-ville », évoquant la somme des événements et interactions, de l'organisation, ainsi que leurs dérives qui caractérisent cet espace. Les entretiens menés ainsi que les récits livrés par Isabelle Coutant, Mathilde Weibel et Juliette Kahane nous informent des traits que prennent cette autonomie. En premier lieu, se recrée une division sociale de l'espace, que décrit Virginie :

« Alors en plus les quatre niveaux étaient occupés, il y avait des différences, par exemples les Afghans avaient leur petite chambre avec un super canapé, ils étaient hyper organisés. Au premier étage il y avait les Africains, alors là il y avait un amas juste de matelas. Et je dis ça par rapport à la convivialité entre guillemets. C'est sûr que quand t'as un Afghan qui te dit « ben viens boire le thé dans mon... » c'est presque son appart (rires) il t'invite, il peut faire la cuisine, ils sont vraiment hyper bien organisés. Il y avait un espace normalement pour les femmes. Alors je dis normalement, il y avait un pan réservé, mais il y avait des mecs qui squattaient, et ça c'était difficile de faire la police. »

Cette organisation de l'espace par un lieu attribué (ou approprié par) à plusieurs communautés peut en effet renvoyer à la composition d'une ville en plusieurs quartiers. Cette segmentation de l'espace s'accompagne de pratiques spécifiques (la cuisine, par exemple), et permet non seulement d'identifier cet espace comme foyer, y compris par les soutiens présents sur le lieu « *c'est presque son appart* ». Ainsi, plusieurs foyers cohabitent dans un même espace clos, le lycée, présentant les caractéristiques d'une ville, si l'on prend la définition que propose Louis Wirth : « implantation relativement permanente et dense d'individus hétérogènes ». Cela pose nécessairement la question de la temporalité : peut-on « faire ville » en seulement trois mois ? On sera tenté de répondre que non, c'est pourquoi il faut admettre une différence entre Jean-Quarré et les camps observés par Michel Agier (favelas, camps UNHCR<sup>40</sup>) qui sont construits

---

<sup>40</sup> Haut-commissariat pour les réfugiés aux nations unies



dans la durée pour le premier, administrés par un acteur extérieur dans le deuxième, c'est pourquoi nous retiendront hors-lieu comme définition de Jean-Quarré.

Enfin, il est fondamental en parlant du temps de l'occupation à Jean-Quarré d'aborder le sujet de ces liens sociaux, qui modèlent le lieu comme un espace singulier. Pour cela, il est nécessaire de rendre la parole aux soutiens, dont l'expérience ne saurait être retranscrite fidèlement autrement que par le recueil de leur parole. Virginie nous dira à ce propos :

« Au niveau de la richesse humaine, il y a pas de mots, vraiment. »

Avant d'y revenir par la suite :

« Tout ça fait que, les rencontres, je suis restée vraiment amis avec des gens, les rencontres avec les militants, même si il y avait différentes vues, on a tous une personnalité, mais avec les migrants c'était très fort. Parce que malgré tout ça, malgré toute cette merde, ils ont une force incroyable, un mental, parce toi tu rentres chez toi après, même si tu l'as toujours dans la tête tu dors pas là-bas. Et on a passé des super moments ensemble, on a fait l'Aïd, on a fait des soirées musicales. Je me suis jamais sentie en danger non plus. »

Et Mathilde d'exprimer son ressenti sur ces mêmes liens :

« En fait, ce qui s'est passé avec ces gens, j'ai du mal à m'expliquer, mais j'ai plus pu m'en détacher, je passais toutes mes journées là-bas, tous les jours, les dimanches... Et il y avait un truc, après coup je m'en suis rendue compte, il y avait quelque chose de très très particulier là-bas, une ambiance très particulière, et je crois que que toutes les personnes qui sont passées par là ont senti que ça touchait vraiment... Je saurais pas expliquer... Toutes les personnes que j'ai rencontrées là-bas sont toujours dans une partie particulière pour moi, enfin... (rire) Enfin j'ai du mal à l'expliquer, mais il s'est passé quelque chose d'assez fort et on avait du mal à se détacher, on était tous happés par ces personnes qui étaient là qui venaient d'arriver qui étaient encore toutes pleines de leur voyage, de leur énergie, de leurs aventures, de leurs rêves, de leurs histoires, et nous on était un peu là à recevoir tout ça, sans savoir quoi en faire, en tout cas pour moi, au début je ne connaissais pas grand-chose au système de l'asile et à tout ça, mais tout de suite c'est vraiment assez intense. C'était surtout au niveau des relations, des personnes que j'ai rencontrées là. »

Cette intensité des relations, qui s'accompagne d'une certaine émotion dans la voix des interviewées en évoquant ce souvenir, nous informe également d'un certain caractère exceptionnel du lieu : de l'exclusion, naît ainsi un lieu fermé, hors de la cité, où les liens sociaux semblent se créer et se renforcer dans une intensité à la hauteur de l'urgence de cette situation de détresse. À ces liens, s'ajoutent également des prémices de pratiques préfigurant la vie collective d'un quartier ou d'une ville : des dérives telles que la location de matelas, ou les tentatives d'accès par certains à la réserve de nourriture<sup>41</sup>.

### **Un événement médiatique, l'attention participe à créer le lieu**

---

<sup>41</sup> Comme en témoigne Juliette Kahane dans *Jours d'Exil*.



L'occupation de Jean-Quarré, si elle constitue un événement dans son acception sociologique comme le montre Isabelle Coutant, est également un événement médiatique. Ainsi, on accorde à ces trois mois le qualificatif de « symbole de la crise des réfugiés ». Ce symbole, s'il peut trouver une explication par le caractère singulier du lieu comme nous l'avons montré, résulte également de l'attention médiatique dont il a fait l'objet.

La revue de presse effectuée prend les partis d'observer les publications d'articles dans la presse papier, web, et les reportages effectués sur le lycée entre les mois d'août et d'octobre 2015. Les articles sur son évacuation n'ont pas été pris en compte car nous nous intéressons ici à la qualification de Jean-Quarré comme lieu singulier. Ainsi, sont énumérés des articles qui font état de la situation du lycée, de sa vie et de son organisation. Dans le cas où des dépêches AFP sont publiées, toutes les reprises dans les médias, similaires dans leur contenu, n'ont pas été intégrées à la revue de presse. Il n'est donc pas ici tant question d'étudier la représentation de l'occupation du lycée Jean-Quarré dans les médias, mais plutôt de comprendre ce que cette couverture médiatique fait au lieu.

On ne dénombre pas moins de 230 articles ayant pour sujet -ou du moins évoquant- l'occupation du lycée Jean-Quarré entre août et octobre 2015<sup>42</sup>. Cette attention forte est centrée sur le lycée, comme lieu défini par son occupation. Ainsi, les qualificatifs « occupé », « squatté » accompagnent presque systématiquement le substantif « le lycée » qui désigne le lieu. Cela est d'ailleurs réciproque, puisque, si le lycée devient lieu défini par ses occupants, à ses occupants est également attribué la caractéristique de résider au lycée. « Les migrants du lycée Jean-Quarré »<sup>43</sup> deviennent ainsi un sujet politique, dont on parle à l'Hôtel de Ville, sur lequel il faut statuer, dont on débat, et qui parfois « fait polémique »<sup>44</sup>.

Au fil de l'occupation, on peut observer un changement dans la tonalité de ces articles. Pendant le mois d'août, quelques expressions rendent compte d'une vie qui s'organise dans le lieu, par exemple, « l'heure du petit déjeuner »<sup>45</sup>, « une partie de foot », « un barbecue », « une soirée festive », Libération va jusqu'à parler d'une « euphorie »<sup>46</sup> dans la cour du lycée. S'ajoute à cette observation de la naissance du quotidien dans le lieu occupé le compte rendu des débats clivés sur la question de l'action des pouvoirs publics, ainsi que du dialogue naissant entre la Mairie et le Collectif La Chapelle en Lutte. Si l'urgence de la situation est déjà présente dans

---

<sup>42</sup> Source : résultats de la recherche « Jean-Quarré » sur Europresse entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 novembre 2015

<sup>43</sup> Libération 03/08/15 : Au Lycée Jean-Quarré les migrants s'installent

<sup>44</sup> Le Parisien 05/08/15 : Migrants : La polémique s'enflamme à Paris

<sup>45</sup> Le JDD 01/08/15 : Migrants réfugiés dans un lycée parisien : « il peut y avoir une expulsion à tout moment »

<sup>46</sup> [https://www.liberation.fr/societe/2015/08/03/au-lycee-jean-quarre-les-migrants-s-installent\\_1358311](https://www.liberation.fr/societe/2015/08/03/au-lycee-jean-quarre-les-migrants-s-installent_1358311)

le discours tenu par ces articles, il semble contradictoire avec la légèreté du quotidien qui peut paraître insouciant.

Les conditions de vie ne sont que peu abordées durant cette première période, qui correspond au mois d'août, et aux premiers jours de septembre. Il faut attendre septembre avec des articles comme « Au lycée des migrants : "Il y a urgence, ils ne pourront pas tenir l'hiver" » publié le 11 septembre par le Journal du Dimanche, pour faire état des conditions de vies insalubres du lycée, qui dit effectivement aux lecteurs que « l'euphorie des premiers jours est en train de laisser place à l'urgence sanitaire ». En effet, dans le même temps, le nombre de migrants augmente au lycée, puisque son caractère de refuge est alors lui-même médiatisé<sup>47</sup>. L'urgence de la situation mènera à des descriptions du lieu uniquement par le prisme de ses dérives, comme en témoigne cet article publié sur libération.fr : « À Paris, un refuge régi par la loi du plus fort ». Ce changement de tonalité observé donne à Jean-Quarré une certaine historicité, par un semblant de schéma narratif : on peut en effet percevoir l'« euphorie » des premiers jours comme la situation initiale, la dégradation des conditions de vie liée à l'augmentation du nombre d'occupants comme éléments déclencheur de la crise (terme que l'on voit apparaître dans les médias à ce moment. Les dérives observées, ainsi que les prises de parole politiques<sup>48</sup> dans le courant des mois de septembre et octobre constituent les péripéties, jusqu'à l'évacuation. Cette historicité donne une certaine épaisseur médiatique au lieu et a plusieurs conséquences. D'une part, les récits de l'occupation que livrent les médias participent à la formation d'une littérature autour de l'occupation de Jean-Quarré (qui sera par la suite complétée par les témoignages de Mathilde Weibel, Juliette Kahane, ainsi que l'étude menée par Isabelle Coutant), donnant de l'épaisseur au lieu comme lieu anthropologique, au sens où le définit Marc Augé<sup>49</sup>. Ainsi, c'est un lieu dans le lieu qui se donne à voir par les articles publiés dans les médias.

Toutefois, il est à noter qu'un seul article pendant cette période mentionne la Place des Fêtes, celle-ci se trouve absente de la médiatisation du Lycée. Ainsi, le Lycée devient lieu autonome, à part entière de l'espace dans lequel il s'inscrit pourtant par sa localisation et ses caractéristiques architecturales. On peut voir ici un caractère performatif de la médiatisation du lycée : c'est en désignant le lieu comme tel qu'on le crée. L'absence du quartier dans la

---

<sup>47</sup> Lors d'une discussion informelle avec un autre soutien présent lors de l'occupation, j'ai appris que dès le mois d'août, l'adresse du lycée circulait, même hors de Paris, pour les migrants cherchant refuge

<sup>48</sup> Le 28 août, Le Parisien titre un article « Migrants du Lycée Jean-Quarré : le PCF demande une 'solution rapide », Jean-Christophe Cambadélis demande « la mise en place d'un calendrier de travaux pour rendre vivable le Lycée Jean-Quarré » sur son compte Twitter, une dépêche AFP publiée le 4 septembre est titré « Anne Hidalgo veut un plan pour répartir les réfugiés en France »

<sup>49</sup> *Ibid.*

couverture médiatique du lycée fait état de cette déconnexion, illustrant ainsi un caractère d'exception médiatique : un nouveau lieu est né. Nous apprendrons par la suite que le seul article faisant mention de la Place des Fêtes, publié dans Marianne « la Place des Fêtes au bord de la rupture » résulte d'une demande du collectif de riverains Solidarités migrants Place des Fêtes à un journaliste.

Il est toutefois à noter que de nombreux articles ne rendent que peu compte de la matérialité physique du lieu : peu d'exemples illustrent les propos, souvent généraux et appuyés sur le contenu de dépêches. Cela s'explique par le fait que le Lycée est relativement inaccessible pour les journalistes. A ce propos, Mathilde tente d'expliquer le peu d'entrain du collectif à accueillir les médias :

« Je ne sais pas .... Je pense que c'était peut-être une influence du comité de la chapelle, qui était très... anti-tout (rires) anti-système, et du coup je pense qu'ils avaient ce côté « nous on est bien on est super politisés » et tout ce qui était presse de grande écoute, c'était mal... enfin j'ai un peu ce sentiment-là. « puis qu'est-ce que vous venez foutre chez nous avec vos appareils photos, ... » et puis peut être le côté qu'il fallait protéger les gens qui étaient là, il fallait pas prendre trop de photos avec les visages... il y a avait un peu le côté « on est un peu chez nous, c'est notre chasse gardée ».

Sans avoir mené d'entretien avec des membres du collectif La Chapelle en lutte, la potentielle responsabilité de la restriction d'accès au lycée durant l'occupation ne sera pas utilisée comme une idée participant du raisonnement de ce travail. Toutefois, ce ressenti permet de dessiner une autre forme de fermeture dont le lieu fait preuve. Comme nous l'avons vu, le lieu, répondant aux critères de hors lieu, constitue une forme urbaine distincte de ses environnements sociaux, géographiques et légaux. La réticence à accueillir les médias nous permet de penser que la fermeture du lieu est également médiatique. En dépit du nombre d'articles publiés pendant cette « phase » d'occupation, le quotidien, les relations, et les autres « composantes » de la vie du lieu ne sont donc pas ou peu abordées, privant le public extérieur au lieu de la connaissance de ces composantes. La couverture médiatique du lycée se pare ainsi de deux fonctions : l'information globale sur la situation des migrants au Lycée Jean-Quarré, en creux le manque d'accès au terrain (on parle ainsi beaucoup des relations entre le collectif La Chapelle et les pouvoirs publics<sup>50</sup>). Isabelle Coutant parle cependant du rôle des médias dans l'engagement citoyen au lycée :

« Beaucoup, en particulier les plus jeunes, sont simplement attirés par la médiatisation de la cause... »

---

<sup>50</sup> Ces sujets sont supposés plus simples d'accès pour les journalistes, par le croisement des communiqués du collectif La chapelle publié sur Le blog de la chapelle en lutte, et les communiqués et conférences de presse de la Mairie.

Cet attrait pour le lycée via la découverte de Jean-Quarré dans les médias se confirme, dans le cas de Mathilde, qui nous dit :

« J'avais un peu cherché en rentrant à Paris à la rentrée s'il y avait des projets pour les réfugiés, et il me semble que c'était un article de Rue89 qui listait un peu les centres ou les projets qui se faisaient à Paris, et ils mentionnaient l'occupation du Lycée Jean-Quarré. »

Cela nous mène à conférer à la couverture médiatique de l'occupation un facteur d'ouverture du hors-lieu Jean-Quarré. En effet, la médiatisation de l'événement permet une mobilisation plus large et la création d'un lien entre le lieu et un public peu averti de la cause, et non-riverain. En cela, la médiatisation permet de nuancer la fermeture et l'autonomie « totale » du lieu dans son environnement.

Cette ouverture nous mène à nous poser la question de Jean-Quarré dans son contexte géographique proche. Puisque nous avons établi que celui-ci pouvait être qualifié de quartier stigmatisé, nous avons ici une configuration de l'espace particulière : le hors-lieu s'inscrit dans un espace lui-même en rupture avec son environnement. Se pose donc à présent la question du rapport entre le lieu, ses sociabilités et le quartier qui l'entoure : la Place des Fêtes. Que devient le quartier dans ce lieu défini par une fermeture manifeste et une ouverture issue de sa couverture médiatique ?

### **Le lycée et les voisins : un lieu coupé du quartier ?**

Nous avons établi dans la première partie que les associations de la Place des Fêtes, mues par une volonté de défendre leur quartier et de le faire vivre, sont une des composantes qui permet de définir l'espace comme quartier. Dans le cas de Jean-Quarré, nous avons vu que c'est la présence de migrants et des soutiens qui participe à la création du lycée comme lieu à part entière. Toutefois, il faut prendre en compte l'engagement des riverains vis-à-vis du lycée, partie constitutive de l'événement que constitue l'occupation. Car ce sont en effet ces liens, noués avec les riverains qui font de Jean-Quarré un hors-lieu aux frontières troubles : le Lycée Jean-Quarré est ancré dans son territoire. Ces interactions avec les riverains en faveur ou contre l'occupation, nous donnent à voir cet espace comme un lieu dont les caractéristiques poussent à la réaction. Dans une interview donnée à Télérama, Michel Agier nous dit :

« On l'a vu au lycée Jean-Quarré, à Paris, où les migrants installés ont interagi avec la population pendant des semaines, avec de grandes difficultés dans un quartier déjà en lutte contre la marginalisation, mais avec aussi de très belles histoires de solidarité, comme l'a montré Isabelle Coutant dans son livre *Les Migrants en bas de chez soi*. »

Isabelle Coutant montre en effet dans son étude l'influence qu'a l'occupation du lycée sur son voisinage immédiat. Elle montre que celle-ci a deux conséquences : d'une part, elle ravive un engagement militant, dont nous avons expliqué la source précédemment<sup>51</sup> ; d'autre part, elle renforce un sentiment de fragilité présent chez une partie des riverains. Les voisins sont confrontés à une opposition inédite : ceux qui se mobilisent pour apporter un soutien, souvent matériel, aux occupants, et ceux qui sont formellement opposés à l'occupation du lycée<sup>52</sup>. Cette occupation présente les mêmes caractéristiques que le bouleversement du quartier dû à la rénovation des années 70. On se pose la question d'une remise en cause de ce qui fait l'identité du quartier, sa cohésion. En effet, Virginie nous dit :

« J'ai rencontré deux trois habitants dont une, une personne assez âgée mais ultra militante, qui habitait ce bâtiment, et qui défendait le squat, et qui s'était même mise à dos des personnes dans l'immeuble, parce qu'il y avait une grande hostilité, on disait "ouais, ils font le bordel" ».

Isabelle Coutant donne plusieurs explications à l'opposition, notamment, par l'exemple d'une voisine qui craint ce qui constitue pour elle le rappel d'une « déchéance, qui la ramènerait aux moments difficiles de sa propre existence ». Y ajoutant par la suite « la nostalgie d'une époque où elle rejoignait ses copines au café de la place, où ensemble, elles rigolaient bien. ». Cette nostalgie est semblable aux témoignages suivants immédiatement la rénovation de la place, alors que tous regrettent les petits commerces et les petites habitations. Cette crainte est celle de voir une transformation sans en maîtriser les paramètres : s'ajoute ainsi un sentiment d'abandon, qui là encore est similaire au ressenti exprimé vis-à-vis de la rénovation. On peut ainsi lire :

« Ils sont témoins au quotidien de ce qui se passe au lycée, et se sentent pour beaucoup, avec la dégradation de la situation, abandonnés et impuissants. »<sup>53</sup>

Ce sentiment d'être stigmatisé, mis devant le fait accompli notamment à l'annonce de Bruno Julliard précisant vouloir transformer le lycée en Centre d'Hébergement d'Urgence, est pour la période de l'occupation renforcé par une fracture avec les membres du collectif la Chapelle. « Vue depuis le quartier, l'assurance de certains militants, nourris aux sciences humaines, sûrs de leurs combats, est ainsi perturbante, en décalage avec l'urgence humanitaire qui s'aggrave.

---

<sup>51</sup> Concernant la source de l'engagement, en plus de cette tradition militante développée précédemment, Isabelle Coutant évoque notamment l'engagement au Réseau Education Sans Frontières (RESF) dont le but était de maintenir le collègue voisin de Jean-Quarré en statut REP.

<sup>52</sup> Pour aller plus loin sur les raisons de ce clivage, voir Isabelle Coutant, les migrants en bas de chez soi, Seuil, 2018,

<sup>53</sup> Coutant Isabelle, *Le lycée, les migrants, le quartier, les habitants, Plein droit*, 2017/4 (n° 115), p. 15-18.

Le témoignage que nous fournit un riverain, lors d'une conversation téléphonique informelle, illustre ce décalage :

« Le collectif, qui est venu, c'était des grands intellectuels, des artistes des architectes. C'est eux qui ont forcé les grilles du lycée pour faire entrer les migrants. On nous disait « vous allez voir, le quartier va changer, ça va être révolutionnaire, par contre quand il fallait trouver un plombier, là il y avait plus personne ».

Face à ces ruptures s'opèrent donc des remobilisations, celle de voisins qui s'inscrivent dans la tradition militante de la Place des Fêtes. Se voulant alternative au collectif La Chapelle, l'association Solidarité Migrants Place des Fêtes, fondée par des voisins entame un dialogue avec les pouvoirs publics. D'autres préfèrent l'aide matérielle, par le don de vêtements, de plats cuisinés... comme en témoigne Mathilde :

« On était une petite équipe de bénévoles, et parmi nous il y avait deux trois dames du quartier, qui devaient avoir cinquante soixante ans, qui habitaient dans les maisons près de Mouzaia. »

De multiples engagements locaux émergent, et font vivre la Place dans un certain sens, puisqu'à la suite de l'occupation, Isabelle Coutant fait état d'un rapprochement entre les associations. Cela est confirmé par la création du Cafète, café associatif créé par les riverains en 2015, qui se donne pour mission de venir :

« Régulièrement à la rencontre de la population du quartier. Il organise des événements festifs, dans une ambiance familiale: café, buvette, scène ouverte, concerts, repas en plein-air, jeux collectifs, ... »<sup>54</sup>

Nous voyons donc se dessiner ici deux modèles d'engagement, l'un qui tendrait à défendre la cause des réfugiés, en œuvrant à la médiatisation de l'action menée au Lycée Jean-Quarré (les militants du collectif la Chapelle) l'autre visant à défendre l'équilibre social d'un quartier souvent stigmatisé par les pouvoirs publics. Ces deux modèles, bien que cohabitant et participant à une même action se retrouvent parfois en confrontation. Ainsi, Virginie dit :

« Après il y a eu des voisins, on l'a appris par la suite, qui, comme il n'y avait pas d'organisation, se sont organisés. Ils se positionnaient en tant que voisins, nous ça nous énervait un peu comme position. Et donc ils ont essayé de rencontrer les pouvoirs publics, bon, pourquoi pas, mais logiquement, pour nous, ça doit pas se faire à une petite marge entre quelques personnes et quelques migrants, parce qu'après tu peux te dire "ils instrumentalisent". »

La critique porte ainsi sur une vision de l'accueil qui ne semble pas conciliable avec celle que défend Virginie, proche de l'autogestion, ou du moins un fort pouvoir de parole et de décision attribué aux migrants vivants au lycée. De l'autre des riverains parfois déstabilisés par le

---

<sup>54</sup> <https://www.mpdf.fr/le-cafete>

discours du collectif, comme en témoigne le riverain cité précédemment. Il serait toutefois incorrect de voir ici une opposition tranchée entre des raisons d'engagement politiques du côté du collectif, et des raisons humanitaires, du côté des riverains participants à la vie du Lycée occupé. Il faut prendre en compte en premier lieu un mélange de ces deux motifs dans ces deux camps : par exemple, le collectif Solidarité Migrants Place des Fêtes, en interpellant et rencontrant des élus à la Mairie du XIX<sup>e</sup> et au Conseil de Paris, se dote d'une fonction politique. Il faut ajouter à cela la nuance du clivage entre deux « camps ». En effet, l'ouverture du lieu, bien que nuancée comme nous avons pu le voir, permet à des individus d'aider les migrants, qu'ils soient riverains ou non. C'est le cas de Mathilde, qui ne se considère pas comme appartenant au collectif, qu'elle identifie pourtant comme un groupe : ....

« Je pense que c'était peut-être une influence du comité de la chapelle, qui était très... anti-tout (rires) anti-système, et du coup je pense qu'ils avaient ce côté « nous on est bien on est super politisés »

Néanmoins, elle prend part à la vie du lycée en donnant des cours de français. D'un autre côté, de nombreux riverains agissent par sentiment humanitaire et ne prennent pas forcément part aux activités du collectif alors nouvellement créé. Le curseur entre politique et humanitaire ne permet ainsi pas distinguer un « intérieur » d'un « extérieur » à Jean-Quarré.

Toutefois, la somme de ces engagements constitue bel et bien un élément commun à l'histoire de ses parties prenantes (qu'elles le soient de façon volontaire ou non). Du point de vue du quartier, le Lycée Jean-Quarré s'intègre donc dans l'histoire de la Place des Fêtes en ce qu'elle participe à la création d'une histoire collective aux riverains, au même titre que la rénovation des années 70, et le réaménagement de la place dans les années 90. Ce caractère historique est vécu tant par les militants que par les riverains. Mathilde dit à ce sujet :

« C'est bien et important qu'on travaille dessus. Et puis il faut que ça devienne, enfin ça va devenir un sujet d'histoire, qui a marqué à la fois les gens, le quartier, et c'est aussi un tournant à Paris sur la cause des réfugiés. »

Ce caractère historique, événementiel suppose un « après ». Il se traduit par de nouveaux liens créés, tant chez les militants (de l'occupation vient la rencontre à l'origine de la Création du Bureau d'Accueil et d'Accompagnement aux Migrants, dont Virginie est l'une des cofondatrices) que chez les riverains. L'une d'entre elle, impliquée auprès des migrants durant l'occupation témoigne :



« C'était court dans le temps mais tellement intense... Il faudrait faire acte de mémoire. Je le ressens à chaque fois que je passe. »<sup>55</sup>

Cette volonté d'effectuer un devoir de mémoire suite à l'événement rassemble ainsi les deux parties prenantes de cet événement autour d'un même constat : l'événement a été intense, magnétisant, et profondément attaché au lieu où il s'est déroulé. Le lycée devient ainsi la projection d'une attente : celle de pouvoir se souvenir. Enfin, la participation des riverains fait de Jean-Quarré un lieu qui « fait l'histoire » en cristallisant un engagement relationnel, voire émotionnel. Les associations de la Place des Fêtes se dotent d'une nouvelle fonction par leur participation à cet événement. Isabelle Coutant parle de la participation à l'occupation tant comme « la cause des réfugiés » que « la Cause d'un quartier ». En effet, si l'événement forme une rupture, les associations au-delà de leur aide aux migrants vivants au lycée, prennent la fonction de régulateur et de maintien de la vie de la Place.

### **C. La participation citoyenne à la vie du CHU : une formalisation de l'action citoyenne, la gestion de l'accueil partagée ?**

Le Centre d'Hébergement d'Urgence, ouvert en 2016, soit quatre mois après l'évacuation du lycée est tributaire de ces histoires : d'une part l'histoire de ce quartier, marquée par ses ruptures, son cosmopolitisme, et ses engagements, d'autre part l'histoire de l'occupation, tournant dans la mobilisation pour l'accueil des migrants par l'engagement qu'il cristallise et les sociabilités qu'il crée. Nous allons à présent voir comment ce centre rassemble ces deux histoires entremêlées par la création d'un lieu unique et ambivalent entre ouverture et fermeture. Dans un premier temps, nous allons étudier la représentation de ce CHUM dans les médias, qui propose un discours d'apaisement. Cette institutionnalisation implique une institution, Emmaüs, acteur externe au quartier, gestionnaire du centre Jean-Quarré. Nous verrons ainsi dans quelle mesure cet acteur parvient à créer des liens avec son environnement.

Au début du mois de février 2016, Jean-Quarré réouvre ses portes. Dès l'évacuation, des travaux sont entrepris pour en rendre une partie salubre. Conformément à l'annonce de Bruno Julliard quelques jours après le début de l'occupation, Jean-Quarré devient un CHUM, structure d'accueil spécifique à l'Ile de France. Ce centre abrite des jeunes hommes seuls, 150 environ, envoyés par la Préfecture suite à l'évacuation de camps environnants<sup>56</sup>. Immédiatement,

---

<sup>55</sup> Une riveraine, citée par Isabelle Coutant, *Les migrants en bas de chez soi*, Seuil 2018

<sup>56</sup> Virginie dénombre 35 camps de migrants en deux ans suite à l'évacuation de Jean-Quarré



l'ouverture du centre fait l'objet d'une forte médiatisation. Cela nous permet ainsi de distinguer un deuxième « temps fort » médiatique, comme une réponse à l'occupation. Nous allons pour illustrer cela prendre l'exemple de la vidéo publiée par l'AFP le 9 avril<sup>57</sup>. La vidéo débute par des scènes montrant l'évacuation du lycée. La voix *off* présente rapidement « le plus grand squat de migrants de la capitale ». Cela nous informe d'un premier élément : l'occupation est présentée comme squat, impliquant sa dimension illégale<sup>58</sup>. Cette illégalité, renforcée par les images de CRS, montre la nécessité d'un recours aux « forces » de l'ordre afin de rétablir la situation. L'occupation est ainsi présentée comme problème, qu'il s'agit de résoudre. Le bâtiment, filmé de l'intérieur, témoigne d'un enfermement, comme l'est le regard du spectateur : les murs, les escaliers, les barreaux montrent un lieu fermé, bondé d'occupants et d'objets, ne laisse pas échapper le regard, prisonnier du lieu. D'ailleurs, l'accès ne peut s'y faire que par des moyens détournés : l'un des policiers porte une échelle. Cette présentation de l'évacuation, la nuit, nous signifie également l'urgence : « l'évacuation, à l'aube » donne à voir une intervention hors de la norme, hors du temps de travail, et qui ne pouvait pas attendre.

### **Un centre symbole de l'apaisement**

Cette résolution arrive avec l'ouverture du lycée, puisqu'à la nuit succède le beau temps : à l'évocation de l'ouverture du lycée, l'image se pose en contraste : les murs, laissent place à la cour dégagée, les déchets sont remplacés par la verdure...L'occupation révolue devient ainsi un simple « mauvais souvenir ». Le Centre d'Hébergement d'Urgence Migrants se présente donc comme réponse, résolution d'une crise passée. Cela est confirmé par Brigitte<sup>59</sup>, salariée d'Emmaüs :

« Il a fallu vraiment redorer le blason de ce lieu, les gens avaient peur... »

Ce contraste entre un « avant » et un « maintenant » apaisé nous permet d'identifier l'ouverture du centre comme situation finale du schéma narratif dont nous avons précédemment tracé les grandes lignes. « Ici, on est protégé de la pluie, du froid, de tout en fait. Et je peux dire qu'ils ont très très bien arrangé cet endroit. » témoigne Mohamed, hébergé au CHUM. Cet apaisement est ainsi non seulement celui de l'histoire du lieu, mais également un apaisement dans le parcours migratoire des personnes qui y vivent. Apaisement également du quartier, comme en

---

<sup>57</sup> Afp, Paris : un squat mué en centre d'accueil pilote pour migrants  
<https://www.youtube.com/watch?v=UKIBWuiSPxE>

<sup>58</sup> Nous nous référons ici à la définition donnée par Larousse du mot squat : *occuper un logement vide sans droits, ni titre.*

<sup>59</sup> Le nom a été changé pour garantir l'anonymat de la personne interrogée

témoigneront les riverains, soulagés par la fin de l'occupation. Cette situation finale permet ainsi de voir Jean-Quarré non pas comme un nouvel élément de cette histoire, mais comme le résultat d'une somme d'actions précédentes. En effet, « la peur » qu'évoque Brigitte institue une nouvelle tranquillité au lieu : l'histoire de Jean-Quarré et ses conséquences sur le quartier forment un « cahier des charges » à respecter pour Emmaüs Solidarité, des ruptures à soigner. L'adhésion des voisins au lieu se fait ainsi double enjeu : il s'agit d'une part de rassurer les personnes choquées, opposées à l'occupation du lycée, tout en offrant une possibilité d'engagement. En effet, nous avons abordé précédemment une certaine nostalgie des militants du quartier suite à l'occupation, qui mène à la création du Cafète. C'est en effet ce que montre la vidéo de l'AFP : suite au témoignage de Mohamed, la voix *off* informe que :

« La réhabilitation qui a coûté 600.000 euros ne s'est pas arrêtée au simple confort de l'hébergement. L'apprentissage du français est devenu la priorité numéro 1, pour ce cela, on a fait appel aux bonnes volontés du quartier ».

L'inclusion des riverains dans le quartier se fait donc majeure dans la médiatisation du centre. Celle-ci comporte deux aspects. Le premier est sans nul doute l'action de procurer aux migrants hébergés la capacité de s'exprimer, de se faire comprendre, quand il leur est demandé de faire le récit de leur migration, et de remplir un certain nombre de documents pour obtenir l'asile. Le deuxième aspect est de confier cette mission d'apprentissage aux riverains. Cela place les habitants de la Place des Fêtes comme un public du centre, au même titre que les migrants. Nous retrouvons ici les différents sens que prend l'apaisement, expliqué auparavant : apaiser, c'est procurer un confort pour certains, une manne d'engagement pour d'autres. La volonté d'engagement devient ici une demande, à laquelle on répond. Cela est confirmé par Tiphaine, coordinatrice socio-culturelle du CHUM, qui dit, à propos des enjeux de la réouverture de Jean-Quarré :

« Donc le pari d'Emmaüs c'était de créer un projet dedans-dehors pour montrer que d'une part avec l'arrivée d'une association aussi grosse qu'Emmaüs, avec des procédures très institutionnelles, on a un cadre qui va gérer les 150 personnes accueillies, qui va sécuriser le site, donc rassurer les habitants, et en même temps pour tous les collectifs, les assos, les personnes de mouvances de gauche, inscrites dans cette tradition d'accueil, c'était de dire « on va aussi vous offrir un espace pour vous, où vous pourrez continuer à agir ». »

Nous pouvons établir une double logique dans la stratégie d'ouverture d'Emmaüs Solidarité. D'une part, l'inclusion d'individus engagés et désireux d'apporter leur aide aux migrants hébergés dans le centre. D'autre part, la médiatisation de l'action, comme en témoigne les nombreuses retombées dans la presse suite à l'ouverture du centre. C'est le deuxième enjeu

auquel est confronté le CHUM. À ce propos, Brigitte nous dit, à propos de l'influence de l'occupation sur le CHUM :

« Déjà, oui, parce que ça a attiré les médias, et qu'il a fallu vraiment redorer le blason de ce lieu, les gens avait peur... Certaines personnes du quartier, ont été, pour certains en tout cas, traumatisés de ce qu'il s'est passé, de ce qu'ils ont pu y voir. C'est sûr que ça en fait un lieu qui est quand même un peu connu à Paris, et les gens, quand ils ont vu ce qu'Emmaüs a fait de Jean-Quarré, étaient plutôt surpris. Dans le bon sens du terme. »

Pour autant, Tiphaine, qui nous parle de la volonté d'ouverture du CHUM par l'expression dedans-dehors n'évoque pas l'inclusion des militants extérieurs au quartier, présents pendant l'occupation :

« Je trouve que du coup ça lève un sujet intéressant, le rapport entre les militants – pas forcément militants soutiens aux migrants comme ceux qui ont pu venir occuper, comme ceux qui sont à Stalingrad, comme le BAAM<sup>60</sup>, etc. – mais plutôt les militants d'un quartier, qui sont ceux du Cafète, du collectif Place des Fêtes, qui sont dans cette tradition d'accueil, qui sont des gens qui ont toujours été militants... Avec RESF pour que leur collègue reste en REP, etc. »

Cela nous montre que les associations créées par les militants à la suite de l'occupation (le BAAM par exemple) sont considérées comme extérieures. Si ces associations font preuve d'une certaine hostilité envers les actions d'Emmaüs<sup>61</sup>, Tiphaine ne témoigne d'aucune volonté d'intégrer ces militants dans la conception d'« ouverture » prônée à Jean-Quarré. Cela nous permet de dire que le lien entre l'occupation et le CHUM est essentiellement médiatique comme nous le dit Brigitte. Ainsi, la double-logique du « dehors » dont parle Tiphaine s'articule de la manière suivante : Favoriser l'engagement des riverains, témoignant d'une prise en compte de l'histoire du quartier, sa vivacité associative et son histoire (la rupture provoquée par l'occupation) ainsi qu'une mise en visibilité de l'action, héritée de l'occupation du Lycée. En effet, nous avons vu que l'occupation faisait état d'une ouverture qui omettait voire méprisait le quartier de Jean-Quarré : les médias transcendaient l'inscription du Lycée dans son quartier pour en faire le symbole d'une ville. Cette attention médiatique ainsi créée, exploitée par Emmaüs pour mettre en valeur les spécificités du centre (cours de Français, activités culturelles, travail en lien avec les associations) donne un second sens au « dehors » : à Jean-Quarré, l'association cherche à s'appuyer sur les militants d'un quartier, et sur la médiatisation d'une mobilisation.

---

<sup>60</sup> Bureau d'accueil et d'accompagnement des migrants, l'une des associations qui résulte de la scission du collectif la chapelle en lutte, créée à la suite de l'occupation du Lycée Jean-Quarré en 2015.

<sup>61</sup> Des militants du collectif de la chapelle en lutte occuperont le centre Raymond Losserand géré par Emmaüs, pour dénoncer les conditions d'accueil des migrants, <http://www.leparisien.fr/paris-75/paris-75014/paris-prison-avec-sursis-pour-les-trublions-du-foyer-de-migrants-10-11-2015-5263509.php>

## **Un engagement encadré**

Se pose alors inévitablement la question du statut des riverains face à l'institution nouvellement créée. Jusqu'à présent, l'engagement citoyen s'était construit contre les pouvoirs publics comme nous avons pu le voir, avec des sensibilités allant de la contestation (Place des Fêtes Avenir) à la co-construction/co-élaboration (Les Amis de la Place des Fêtes, le collectif Faites la Place). Toutefois, c'est l'absence des pouvoirs publics dans le quartier qui motive cet engagement, comme en témoigne le manque de considération et de concertation durant la rénovation des habitations de la place, puis pendant la période de l'occupation. Au contraire, le CHUM Jean-Quarré cherche à instituer l'engagement citoyen, comme le montre l'objectif évoqué par Tiphaine « d'offrir un espace » aux militants cherchant l'implication.

Bien sûr, il serait erroné de voir ce « cadrage » de l'action citoyenne comme une mainmise complète sur les associations de la Place des Fêtes. Il faut ici noter que le Centre est confronté à l'enjeu de s'intégrer dans un quartier où certaines tensions avaient émergé au sein de la population, comme nous l'avons montré. Le succès de cette entreprise a comme conséquence de ne plus placer le lycée comme enjeu pour le quartier : sa cohésion ne dépend plus du sort du lycée et de ses occupants, les associations de la Place des Fêtes perdent alors la fonction de régulatrice qu'elles avaient assuré durant l'occupation. Alors, la cause des migrants n'est plus la cause du quartier : elle devient déconnectée de la vie de la Place des Fêtes, qui retrouve une certaine « autonomie ».

## **Une participation en demi-teinte**

Face à ce nouveau modèle d'engagement, nous sommes amenés à nous interroger sur ses résultats. Tiphaine nous dit que :

« Ça n'a pas été aussi évident qu'on n'aurait pu l'imaginer »

Elle y voit plusieurs explications possibles. La première est la délégation à Emmaüs. Nous avons vu que la cause des migrants, du fait de l'ouverture du Centre, se déconnectait de l'enjeu du maintien de la stabilité du quartier. Cela se traduit par une délégation des associations à, que l'on peut supposer être en premier lieu concerné par le quartier, plus que pour l'aide aux migrants, à Emmaüs Solidarité. La vidéo de l'AFP nous apprend que 30 « professionnels » travaillent au centre pour y organiser la vie et le soutien aux hommes hébergés, dont le nombre

est bien inférieur par rapport à la fin de l'occupation. Si les salariés d'Emmaüs sont professionnels, on peut déduire par le montage de la vidéo qu'ils apaisent également la gestion sous entendue amateur du Lycée pendant l'occupation. Par extension, on considère que tout personne engagée hors d'une structure reconnue professionnelle est amateur, et n'a plus sa place à Jean-Quarré. Cette supposition est confirmée par Tiphaine qui dit être gênée, car :

« Au moment où c'était occupé ils venaient apporter à manger, donner des couvertures, c'était de la logistique beaucoup. Même si certains venaient donner des cours de Français, même s'il y a eu effectivement des liens qui se sont créés autour de la culture. Mais avant tout, c'est vrai qu'agir en apportant à manger, avec des choses très concrètes, c'est beaucoup plus facile que quand les gens me demandaient ce qu'ils pouvaient faire, et que je leur disais "ben je sais pas, quelles sont tes compétences, tu voudrais donner un cours de français, si tu es graphiste, tu veux animer un atelier, pour faire des affiches, je ne sais pas..." », et c'est plus difficile, d'arriver comme ça. »

On voit ici que l'urgence qui caractérisait le temps de l'occupation laisse place à une organisation où les tâches sont réparties, et les rôles définis. Celui des bénévoles pose ainsi question : Tiphaine évoque des compétences professionnelles « si tu es graphiste », etc... visant à créer ainsi non plus un soutien « à la portée de tous » mais bien une aide professionnelle. Marie-France Etchegouin, voisine du lycée et enseignant le français à Jean-Quarré peu après son ouverture, pourrait nuancer ce point par le fait qu'elle n'avait jamais enseigné auparavant. Toutefois, ses métiers de journaliste et écrivaine nous permettent de considérer le français comme l'une des « compétences » dont parle Tiphaine. Il faut ajouter à cela une certaine réticence de certains militants à collaborer avec les institutions<sup>62</sup>. Pour faire un second détour par la théorie du don de Marcel Mauss, on peut considérer que cet « échec » partiel de l'inclusion des associations au CHUM est dû à un biais dans la relation entre les deux parties (ici, d'un côté Emmaüs, de l'autre les associations et bénévoles potentiels de la Place des Fêtes) : l'une est sujette à une injonction à donner, tandis que l'autre ne montre pas de signe d'un don en retour. Ainsi, la relation donneur-receveur ne fonctionne pas : le don est soumis à une injonction et permet son caractère spontané, semble être à sens unique. Cela se confirme par une approche différente du CHUM pour créer des liens avec les riverains :

« Tout de suite, on s'est dit qu'il fallait de la musique, qu'il fallait des concerts. On a rejoint Petit Bain, on leur a demandé de programmer des concerts à ce moment-là, et ça a été un super déclencheur. »

---

<sup>62</sup> Le mot « institution » est volontairement utilisé ici pour son caractère générique, recouvrant ainsi à la fois Emmaüs Solidarité, et les Pouvoirs Publics.

Alors, le CHUM n'est plus seulement en demande et en attente d'une participation extérieure, mais se fait aussi lieu qui s'offre au public de la Place des Fêtes. De ce fait, il recouvre les deux fonctions que nous avons attribuées aux associations : jouer le rôle d'une instance de socialisation pour ses membres (ici, le personnel d'Emmaüs et les personnes hébergées) mais également pour un public externe : l'organisation de concerts, ouvert à tous, permet la création d'un nouvel espace de rencontre et de partage dans ce quartier qui en est toujours en demande (comme le montre la co-élaboration du Cabanon de la Place – CAPLA – dans le même temps).

### **Jean-Quarré, lieu de culture, lieu d'échange**

L'abbé Pierre n'était pas riverain de la Place des Fêtes. Contrairement aux associations participant activement à la vie de la Place des Fêtes (le Cafète, les Amis de la Place des Fêtes, les Mères en Place...), Emmaüs Solidarité est un acteur « hors sol » qui ne dispose pas d'un ancrage historique sur son lieu d'action. Pourtant, au sein de la Place des Fêtes, Jean-Quarré se donne ainsi à voir non pas comme un CHUM ne traitant qu'avec les personnes hébergées, mais comme un lieu d'échange et de partage. Si l'on met en parallèle l'organisation d'événements<sup>63</sup> et la volonté de Jean-Quarré d'apaiser les tensions présentes dans le quartier, on peut en déduire que la communication<sup>64</sup>, favorisée par ces temps de rencontre assure également le rôle de vecteur de socialisation entre les riverains. Sans entrer pour autant en contradiction avec son principe d'accueil inconditionnel, Emmaüs, par le « plus » culturel attribué au CHUM Jean-Quarré, se fait acteur de la vie de la Place des Fêtes à part entière. Cela a plusieurs conséquences. En premier lieu, Emmaüs, en faisant des riverains un public<sup>65</sup> du centre, pallie un manque d'action publique dans le quartier. Il est difficile de savoir dans quelle mesure l'initiative de créer des liens avec les riverains est une volonté d'Emmaüs ou était l'une des clauses à remplir dans l'appel à projet lancé au moment de l'annonce de la création du centre. Toutefois, les faits montrent qu'un acteur n'étant pas identifié comme pouvoir public se voit encore délégué la gestion d'une portion de politique de la ville : la création d'un espace public que les habitants sont invités à investir. Cela perpétue une tradition caractéristique de la Place des Fêtes : une valorisation de l'action associative face au manque d'action publique.

---

<sup>63</sup> La newsletter « Du côté de chez Jean-Quarré » publiée sur le site du Capla nous montre que barbecue, concerts, activité de jardinage... sont organisées à Jean-Quarré et ouvertes au public.

<sup>64</sup> Le terme communication est ici employé en référence à l'expression utilisée par Tiphaine pendant son entretien

<sup>65</sup> Le mot public est utilisé pour décrire le groupe d'individu ciblé pour être bénéficiaire d'un service rendu par Emmaüs.

Il est à noter que les événements culturels organisés par Emmaüs et ouverts au public dessinent le contour de la médiathèque demandée par les riverains, initialement prévue dans le lycée Jean-Quarré.

Celle-ci<sup>66</sup> devrait être, selon les Amis de la Place des Fêtes, très investis dans la demande de cette médiathèque :

« un “tiers-lieu“, lieu de rencontre, de réunion et d’échanges, accueillant, sur le site Jean-Quarré, les associations du quartier, des espaces de convivialité de type café associatif, des activités de partage (co-working, fab-lab, ...) »<sup>67</sup>

On retrouve ces fonctions dans le discours du Centre. En premier lieu, la forte dimension culturelle (du moins, tel que le centre est présenté aux riverains de la Place des Fêtes<sup>68</sup>) rappelle le rôle de centre culturel que doit avoir la médiathèque. De plus, la fonction de « tiers lieu » de la future médiathèque, demandée par les Amis de la Place des Fêtes, (renforcée par la demande de la présence d’espace de coworking, de fab-lab au sein de la Place des Fêtes) en fait un espace de rencontre, de partage, et de réappropriation. Ces fonctions sont assumées par le CHUM : les ateliers de jardinage permettent une appropriation, bien que limitée, de l’espace ; les événements se veulent être lieux où le public est invité à l’échange, par exemple, le barbecue organisé est qualifié de « solidaire ». Alors, cela confirme la place de Jean-Quarré (et par extension, d’Emmaüs Solidarité) comme gestionnaire d’un service public à destination des habitants de la Place des Fêtes : celui d’un espace de socialisation. Cela permet de distinguer un autre niveau d’apaisement dans l’action menée par Emmaüs : tranquilliser les riverains (notamment les membres des Amis de la Place des Fêtes) en attente de la médiathèque<sup>69</sup>, en leur proposant un espace répondant en partie aux mêmes fonctions.

### **Quels liens et interrelations en Jean-Quarré et son environnement ?**

Nous avons posé comme hypothèse que le CHUM Jean-Quarré utilisait son environnement pour normaliser son existence dans son environnement. Ainsi, nous avons tout d’abord montré

---

<sup>66</sup> Dont le début de la construction est prévu après la fermeture du CHUM, en 2019

<sup>67</sup> <http://www.placedesfetes.fr/2015/03/>

<sup>68</sup> Nous nous appuyons ici sur l’agenda « Du côté de chez Jean-Quarré » disponible sur le site du CAPLA, cabanon mis à disposition des associations (notamment le Cafète et les mères en place).

<sup>69</sup> Une pétition, lancée par un groupe de riverains sur la plateforme change.org « la médiathèque Place des Fêtes et l’hébergement des migrants, ne les opposons pas ! » nous montre que l’accueil des migrants reste une source de préoccupation, y compris pour les riverains portant le projet de médiathèque : [https://www.change.org/p/joel-houzet-la-médiathèque-place-des-fêtes-et-l’hébergement-des-migrants-ne-les-opposons-pas](https://www.change.org/p/joel-houzet-la-mediathèque-place-des-fêtes-et-l-hébergement-des-migrants-ne-les-opposons-pas)



que la Place des Fêtes se définit comme lieu singulier, défini par la rupture architecturale qu'il constitue dans le paysage parisien, puis par une redéfinition de l'identification au quartier par l'engagement citoyen face au délaissement des pouvoirs publics. La situation de ce quartier se trouve exacerbée par l'arrivée de groupes extérieurs au quartier, migrants et militants, et arrivée d'une nouvelle cause : l'accueil des migrants. Se rapprochant de la tradition d'accueil qui caractérisait le quartier, nous avons vu que ces nouveaux arrivants ravivent tantôt les engagements de voisins, de parents, de militants pour une meilleure vie de quartier, tantôt le souvenir d'un passé difficile et une peur du déclassement. Alors, après cette occupation, le CHUM porte la volonté de prendre en compte cette histoire, cette tension et ces deux aspirations : une tranquillité retrouvée, et un terrain d'engagement. Nous nous trouvons donc face à une interrelation entre Jean-Quarré et son quartier. D'une part, les riverains de Jean-Quarré par leurs revendications, leurs engagements, et leurs craintes influencent la proposition d'Emmaüs pour Jean-Quarré : ils deviennent public « secondaire » de l'action du centre. D'autre part Jean-Quarré se fait porteur d'une mission de cohésion et de socialisation dans ce quartier en assurant la fonction d'un centre culturel qui participe à la récréation du « village de Belleville ». Ce travail en lien avec les associations est un succès relatif, et cela permet de nuancer le discours d'ouverture que l'on peut lire dans les retombées médiatiques concernant la réouverture de Jean-Quarré sous l'égide d'Emmaüs Solidarité : l'ouverture du centre est soumise au rapport entre l'institution professionnelle, et le militant bénévole. Des liens bâtis avec les riverains, on peut établir une première tension qui caractérise le CHUM Jean-Quarré entre ouverture (au quartier, par la volonté d'inclure selon différents objectifs les riverains dans la vie du centre) et une fermeture, par contraste avec le lycée occupé. Celle-ci se traduit par le rejet d'une aide matérielle citoyenne du fait de la professionnalisation de la gestion de l'accueil propre à Emmaüs Solidarité. Nous pouvons ainsi confirmer cette hypothèse tout en lui apportant une nuance : le terme d'utiliser est ici invalidé, au profit de bénéficier, qui implique la participation active et volontaire de l'autre dans la transformation. De plus, la relation entre le CHUM et son quartier résulte d'un don-contre-don qui nous permet d'affirmer que si le centre voit sa forme influencée par le quartier de la Place des Fêtes, le quartier y trouve un nouveau lieu de socialisation, et poursuit ainsi sa construction en tant que quartier par la récréation de lien social entre les riverains.

## **2. Jean-Quarré dans l'accueil des migrants : de l' « encampement<sup>70</sup> » à la résistance**

Cette tension entre ouverture et fermeture dont fait preuve le CHUM Jean-Quarré dans le cadre des liens noués avec les riverains permettent de lui attribuer certaines fonctions, certaines représentations. Cependant, opposer ce lieu à un extérieur hétérogène (militants, riverains) nous mène à le considérer uniquement pour ses activités culturelles, comme un lieu uniforme, qui perd sa complexité pour former un « dedans » uniforme par contraste avec un « dehors ».

Ainsi, afin d'apprécier le CHUM dans son épaisseur, il est nécessaire de le placer comme partie d'un second environnement, non plus géographique, mais légal. En effet, ce centre est l'un des lieux qui participe à la gestion de l'accueil des migrants en France. Nous allons donc à présent nous atteler à comprendre la manière dont ce CHUM participe de cette gestion. Nous verrons que cela permet de compléter la définition de Jean-Quarré comme une forme urbaine, dont nous avons dressé les premiers axes en première partie. Tout d'abord, nous allons voir que le CHUM Jean-Quarré est synonyme de mise au ban. Si nous avons abordé ce sujet très partiellement dans la première partie, il va être ici question non plus du quartier, mais des migrants qui y sont hébergés, et de leur situation. Ensuite, il sera nécessaire de revenir sur la nature de Jean-Quarré : un CHUM, défini par un cadre légal spécifique, qui en institue une forme et certaines pratiques. Enfin, nous verrons dans quelle mesure Emmaüs Solidarité par différentes stratégies parvient à mettre en œuvre des marges de manœuvre vis-à-vis de ses cadres instituants.

### **A. Jean-Quarré, un lieu synonyme de mise au ban**

#### **Un centre pensé comme étape suivante des mises à l'abri**

Afin de replacer Jean-Quarré dans le contexte plus large de l'histoire et de la gestion de l'accueil des migrants à l'échelle de Paris, il est nécessaire de comprendre que la création de ce centre résulte d'un long processus de « non-accueil<sup>71</sup> ». Pour cela, il faut comprendre la raison

---

<sup>70</sup> Michel Agier définit l'encampement comme « le fait pour une autorité quelconque (locale, nationale ou internationale), exerçant un pouvoir sur un territoire, de placer des gens dans une forme ou une autre de camp, ou de les contraindre à s'y mettre eux-mêmes, pour une durée variable », <https://www.monde-diplomatique.fr/2017/05/AGIER/57491>

<sup>71</sup> L'expression non-accueil fait référence au chapitre « *mettre à l'abri* » : *le cycle du non-accueil* dans l'étude du collectif Babels, *Entre Accueil et Rejet : ce que les villes font aux migrants*, Bibliothèque des frontières, Paris, 2018

d'apparition des campements qualifiés tantôt de « sauvages<sup>72</sup> » tantôt « d'illégaux<sup>73</sup> ». L'ouverture du Centre de Premier Accueil (CPA) à la Chapelle et les camps installés autour nous informent d'une première raison : le manque de place dans les structures d'accueil. À ce propos, Clélia Gasquet-Blanchard écrit, à propos des alentours du CPA :

« Aux abords du CPA, porte de La Chapelle, les espaces apparaissent fragmentés, de fait, par les travaux en cours, mais aussi plus insidieusement, par la présence permanente de cars de CRS et patrouilles de police, devant la bulle et alentours, ou par les barrières Vauban qui orientent la file d'entrée des primo-arrivants autant qu'elles empêchent l'installation de campements de rue devant le CPA. »<sup>74</sup>

Ces camps installés autour du CPA témoignent d'une inadéquation entre le nombre de places proposées et le nombre de migrants voulant y entrer. A ce propos, un article de Libération, publié le 16 décembre 2016, dénonce « la loi de celui qui résistera le plus longtemps dans le froid »<sup>75</sup>. Nous avons ainsi une première situation de mise au ban des migrants : celle d'être à côté de structures d'accueil et visibles sur la voie publique, privés de conditions de vie décente (la possession d'un espace de vie privatif, des soins, de l'hygiène...). Cette situation mène Anne Hidalgo, Maire de Paris, à demander une « mise à l'abri » de ces personnes<sup>76</sup>, dans le respect de leurs droits. Cela nous permet de supposer une opposition entre les campements que nous qualifierons d'informels, synonymes de mise au ban des personnes qui y vivent, et structures d'accueil, début d'une possible intégration<sup>77</sup>.

L'expression de « mise à l'abri » nous mènerait à considérer le CHUM comme un refuge, celui de la violence de vivre à la rue, ou dans des campements souvent insalubres. En effet, un CHUM héberge des personnes venant de ces campements, qui y sont dirigés par la préfecture.

Le *vade mecum* des gestionnaires de centres nous confirme que le premier objectif des CHUM est :

« D'assurer une mise à l'abri temporaire des migrants dans des conditions d'hébergements dignes. »<sup>78</sup>

---

<sup>72</sup> <http://www.europe1.fr/politique/migrants-conditions-de-vie-inacceptables-dans-un-nouveau-camp-a-paris-selon-touboin-3628226>

<sup>73</sup> <https://www.20minutes.fr/societe/2275611-20180523-migrants-paris-gerard-collomb-annonce-evacuation-campements-illegaux>

<sup>74</sup> Clélia Gasquet-Blanchard, « Le provisoire qui dure. Géographie comparée de deux centres humanitaires parisiens », *Géococonfluences*, février 2018.

<sup>75</sup> [https://www.liberation.fr/france/2016/12/16/accueil-des-migrants-a-paris-c-est-la-loi-de-celui-qui-resistera-le-plus-longtemps-dans-le-froid\\_1535837](https://www.liberation.fr/france/2016/12/16/accueil-des-migrants-a-paris-c-est-la-loi-de-celui-qui-resistera-le-plus-longtemps-dans-le-froid_1535837)

<sup>76</sup> <https://www.nouvelobs.com/monde/migrants/20180525.OBS7220/evacuation-des-migrants-les-4-actes-du-bras-de-fer-entre-hidalgo-et-le-gouvernement.html>

<sup>77</sup> Le mot intégration est utilisé dans ce contexte comme intégration dans la vie sociale, politique et économique.

<sup>78</sup> [https://www.gisti.org/IMG/pdf/vade\\_mecum\\_chum\\_sept\\_2016.pdf](https://www.gisti.org/IMG/pdf/vade_mecum_chum_sept_2016.pdf)

Toutefois, il faut préciser que de nombreux cas montrent que ces démantèlements s'accompagnent d'une dépossession des migrants de leurs biens. Michel Agier et le programme Babels relatent ainsi un cas d'évacuation :

« On les répartit alors dans plusieurs dizaines de bus, pendant que les équipes de nettoyage de la Ville de Paris jetaient dans des bennes à ordures les effets personnels que les migrants n'avaient pas eu le temps d'emporter, puis nettoyaient au karcher l'espace anciennement occupé. »<sup>79</sup>

Non sans rappeler les propos de Nicolas Sarkozy en 2010 lors d'une visite à la cité des 4000<sup>80</sup>, ce passage au karcher montre une volonté d'invisibilisation : l'objectif est de faire place nette, d'enlever tout signe qui laisserait présager d'une présence indésirable. Arracher ces personnes à un environnement particulier participe aussi à leur invisibilisation. À ce sujet, on peut lire :

« La demande centrale était celle d'un hébergement qui soit, en outre, plus pérenne, que les placements aléatoires de quelques jours aux effets désocialisant : tout le réseau de connaissances (compagnons d'exil, parisiens ou migrants bilingues pouvant servir d'interprètes, conseils juridiques, habitants acceptant d'accueillir chez eux le temps d'une douche ou d'une lessive) risquait ainsi d'être perdu pour quelques nuits sans sommeil en Centre d'Hébergement d'Urgence. »<sup>81</sup>

En effet, il résulte d'une « mise à l'abri » la perte de visibilité sur l'espace public (comme c'est le cas lorsque que des campements sont constitués) des migrants, qui empêche toute forme de solidarité citoyenne de se mettre en place. Nous avons par exemple vu en première partie que c'est la proximité des campements dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement qui pousse les voisins à se rassembler en un collectif, La Chapelle en Lutte, pour apporter une aide aux migrants et interpellier les pouvoirs publics. La « mise à l'abri » ne permet plus cette mobilisation : on voit d'une part que la visibilité des conditions d'accueil des migrants comme cause générale perd sa médiatisation à Jean-Quarré au profit de l'activité socio-culturelle du centre, d'autre part que les associations professionnelles ne permettent pas un engagement citoyen complet<sup>82</sup>. Le système de gestion, tel que prévu par la loi et mis en œuvre par les pouvoirs publics en lien avec

---

<sup>79</sup> Babels, *Entre accueil et rejet : ce que les villes font aux migrants*, Bibliothèque des frontières, sous la direction de Michel Agier, Lyon, Bibliothèque des frontières, 2018, page 36.

<sup>80</sup> <http://www.europe1.fr/politique/on-va-nettoyer-au-karcher-la-cite-273835>

<sup>81</sup> *Ibid.* page 38

<sup>82</sup> Nous faisons ici allusion à l'aide matérielle indispensable à la survie des personnes hébergées à Jean-Quarré, qui n'est plus requise dès lors qu'Emmaüs Solidarité devient gestionnaire du centre.

les associations salariées<sup>83</sup> est ainsi la seule voie d'accueil, ne laissant pas la place à un accueil alternatif telles qu'organisé par les bénévoles, militants, riverains... Et coupe les migrants « mis à l'abri » de liens sociaux parfois fort, comme en témoigne Virginie :

« C'est vraiment devenu des potes, donc il y a plus ce côté "ah c'est un migrant", c'est vraiment des potes. Et puis en plus ils ont appris le français ... Tu vois il y en a un en deux ans avec qui je peux parler comme avec toi, même l'argot, enfin ça m'impressionne parce que je ne sais pas si j'en serais capable. »

On peut rapprocher cela de la description que donne Michel Foucault du fourgon qui emmène les individus responsables d'un crime :

« Foucault relève que la disparition de la chaîne de forçats qui balada les condamnés vers leurs lieux de purge fut remplacée, en France, par un fourgon cellulaire discret et inconfortable, conçu de manière à décourager les échanges entre les convoyés et rendre invisibles les prévenus (entre eux et du monde extérieur) sans que cela puisse interdire leur surveillance permanente.

Or, dans ce jeu de mise à l'ombre et en lumière, le fourgon remplit une fonction fondamentale en phase avec une logique de gestion des corps condamnés qui privilégie l'imperceptibilité, de façon à empêcher l'implication empathique (et problématique) d'une population spectatrice. »<sup>84</sup>

C'est ainsi cette empathie, à l'origine de mobilisations individuelles (les riverains soutenant les migrants pendant l'occupation de Jean-Quarré par des dons de vêtements, de nourriture...) ou collectifs (le collectif La Chapelle en lutte par exemple), que les mises à l'abri rendent impossible.

Par ailleurs, il faut comprendre que le système d'hébergement des migrants en France fonctionne selon un rapprochement entre les personnes de même statut, et non pas de même nationalité, ou ayant des liens sociaux proches. Cela mène donc à une perte de liens entre les migrants eux-mêmes. Ainsi, des personnes qui ne se connaissent pas et étant parfois de langues, de cultures différentes sont amenées à cohabiter dans un même espace. Tiphaine nous confirme cette situation, en parlant des personnes hébergées :

« ...qui sont des gens comme on l'avait vu sur les campements parisiens avec des forts points de tension entre les communautés, qui n'ont pas la même culture, pas la même langue... »

On peut alors considérer que ce processus d'invisibilisation revêt la fonction d'une mise au ban : un abondance forcée de liens créés, d'objets parfois personnels anciennement possédés. Cela

---

<sup>83</sup> Cette expression est utilisée pour distinguer les associations gestionnaires de centres aux associations composée de bénévoles, souvent de taille plus petite

<sup>84</sup> Sylvain Lafleur, *Foucault, la communication et les dispositifs*, *Communication* [En ligne], vol. 33/2 | 2015

mène ainsi les migrants à confier leur sort à l'institution : dénués de ressources matérielles et sociales, leur arrivée en Centre d'Hébergement d'Urgence qui résulte d'une « mise à l'abri » est un nouveau départ, dont le succès dépend de l'aide mise en place par l'association gestionnaire du centre<sup>85</sup>.

Si la mise en œuvre des mises à l'abri permet de nuancer la qualification d'un CHUM comme un lieu de refuge, il faut y ajouter un ensemble de signes qui renvoient, dans le cas de Jean-Quarré à un imaginaire carcéral, où le fermé prime sur l'ouvert.

### **La symbolique physique d'un abandon, d'un enfermement**

Le CHUM Jean-Quarré illustre un « en même temps » qui caractérise la gestion de l'accueil : à la fois dedans, puisque situé dans la ville, tout en étant à la marge : dans un quartier déjà stigmatisé auparavant, en périphérie de la ville. Si son apparition est présentée comme inévitable, pour apaiser les stigmates de l'occupation de l'ancien lycée, le CHUM témoigne d'une désaffection. Celle-ci est double : la désaffection du bâtiment, et par métonymie la désaffection de ceux qui vivent. Bien que rénové, le bâtiment garde la même plastique extérieure, renvoyant ainsi un manque d'attention, une forme d'exclusion symbolique : les migrants n'ont pas droit à un lieu de vie « normal » à l'instar des citoyens français. L'annonce de l'ouverture d'un CHUM à Jean-Quarré est accompagnée d'un discours d'urgence. Bruno Julliard, alors Premier Adjoint à la Maire de Paris, justifie l'utilisation de bâtiments vacants (comprendons ici désaffectés) pour faire face à l'« urgence humanitaire » que représentent les campements de migrants installés à Paris<sup>86</sup>.

Notre observation des abords de Jean-Quarré dans le cadre de cette recherche a été effectuée préalablement aux entretiens réalisés avec le personnel du centre. On peut ainsi considérer qu'elle reflète une appréhension du centre par une personne extérieure, n'ignorant toutefois pas la fonction du centre et les activités qui y sont organisées.

---

<sup>85</sup> Les associations Aurore, Emmaüs Solidarité et France Terre d'Asile sont les principales associations des centres d'hébergements d'urgence pour les migrants. Par ailleurs, des militants (ici Le Collectif La Chapelle en lutte dénoncent de mauvaises conditions d'accueil en Centre d'Hébergement d'Urgence : <https://blogs.mediapart.fr/la-chapelle-en-lutte/blog/070815/occupation-du-centre-d-hebergement-d-urgence-emmaues-solidarite-joinville-le-pont-4-aout-2>)

<sup>86</sup> Interview de Bruno Julliard dans la matinale de France Inter le 6 août 2015 <https://www.franceinter.fr/emissions/le-7-9/le-7-9-06-aout-2015>

En arrivant dans la rue, nous remarquons que les passants sont des élèves sortant du collège situé en face (dont l'accès se fait également par la rue Jean-Quarré), ou des riverains, rejoignant dans un sens leur habitation, dans l'autre la Place des Fêtes. Le lycée ne semble pas avoir subi de modifications extérieures depuis son occupation en 2015 : on peut toujours lire « *refugees welcome* » sur sa façade. Dans la cour deux personnes qu'on devine être hébergées au centre jouent au foot. Sous le préau, on aperçoit des babyfoots, qui nous informe de la réhabilitation du lieu comme un espace de détente, de récréation, raccrochant l'ancien lycée à sa fonction première. Le potager installé contre la grille, est accompagné d'une pancarte, tournée vers la rue, donc à destination des passants : « venez jardiner avec nous », avec des horaires d'accès précisés au-dessous. Cette pancarte est porteuse de plusieurs sens. Elle témoigne de la volonté d'ouverture du centre (auprès du public des riverains, informés de l'existence du centre) qu'elle place comme destinataire du message. Le « nous », émetteur du message et concepteur de la pancarte informe de l'apprentissage du français, considérant que ce « nous » désigne les migrants hébergés à Jean-Quarré. L'activité même de jardinage, comme modification de l'espace, nous permet d'entrevoir une capacité de réappropriation accordée aux personnes hébergées sur leur espace, possible esquisse de la construction d'un « chez nous ».

Toutefois, ce message, associé à des horaires qui contraignent sa pratique, placé derrière des barreaux, renvoie inévitablement à l'univers carcéral. On nous signale que, dans cet espace, s'opère une administration du temps. Cette temporalité qui limite les horaires de jardinage laisse à penser que, si les riverains ne peuvent venir qu'à des moments déterminés, cette activité n'est ouverte qu'à cet instant. Cette administration est donc également spatiale : donner l'accès à une activité, c'est également établir des contraintes sur la disposition des personnes hébergées dans le centre, ainsi que des interventions de populations externes au centre. Cette maîtrise du temps et de l'espace ne manque pas de rappeler la gestion du temps en prison. Le site du ministère de la Justice informe par exemple d'une « journée type dans une maison d'arrêt »<sup>87</sup>.

---

<sup>87</sup> <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/la-vie-en-detention-10039/une-journee-type-en-prison-12005.html>



### **Exemple d'une journée ordinaire dans une maison d'arrêt**

**7h00-8h00** Réveil, petit déjeuner, toilette, entretien de la cellule.

**8h00-11h15** Travail ou activités (sauf le week-end), promenade, loisirs (sport, bibliothèque, etc.), parloirs\*.

**11h30-12h15** Distribution du déjeuner.

**13h00-14h00** Promenade des détenus ayant un travail (service général ou autre).

**14h00-17h00** Travail, activités, promenade, loisirs, parloirs, douches.

**17h00-17h45** Douches pour les détenus qui travaillent (service général ou autres).

**18h15-18h45** Distribution du dîner.

**18h45** Fermeture des cellules.

\* les horaires des parloirs varient d'un établissement à l'autre.

Nous avons ici un exemple que l'on peut rapprocher du fonctionnement d'un CHUM à l'instar de Jean-Quarré. La division du temps renvoie à l'analyse de l'emploi du temps que Michel Foucault propose<sup>88</sup>, pour rendre les corps dociles dans des contextes contraignants (école, travail). Il parle notamment de l'utilisation exhaustive du temps comme l'une des caractéristiques de la division du temps dans la société disciplinaire. Cette utilisation exhaustive correspond à un principe de non-oisiveté, qui pose le principe d'une utilisation théoriquement toujours croissante du temps. Ce contrôle du corps des migrants le rendant sujets dociles (puisque vulnérables par leur situation) creuse inévitablement un fossé symbolique entre hébergés et hébergeurs.

Arrivé au pied de la grille du centre, nous nous arrêtons sur un deuxième objet, qui témoigne de la fermeture du lieu. Un visiophone, installé à côté de la grille, se présente à nous comme outil au service d'un contrôle. Cet outil se présente comme panoptique<sup>89</sup> : l'œil que symbolise la caméra signifie à la personne désirant entrée qu'elle est vue, sans, elle, pouvoir voir son interlocuteur. Il faut, d'une manière ou d'une autre, montrer patte blanche pour accéder au bâtiment. On suppose que l'argument premier de l'installation de cet outil répond à un enjeu de sécurité. Cependant, associé aux grilles qui entourent l'établissement, ce contrôle porte deux significations. D'une part, Emmaüs Solidarité se fait régulateur de la liberté d'aller et venir des hébergés, qui doivent systématiquement sonner (donc, être vus) avant d'entrer. Le *vade mecum* à l'attention des responsables de centres (document qui constitue le cadre légal de ces centres, issu du Ministère de l'Intérieur) précise, dans les conditions de prise en charge dans les centres d'hébergement, que le non-respect du règlement de fonctionnement entraîne automatiquement

---

<sup>88</sup> Michel Foucault, *Surveiller et Punir*, Gallimard, 1975

<sup>89</sup> Jeremy Bentham, *Le panoptique*, 1780, 56 pages.

une fin de prise en charge. L'un des cas de non-respect du règlement (précisé dans le même document) est : dans le cas de participation à l'intrusion d'une personne non-inscrite dans le CHUM. On peut donc déduire que cette caméra a pour vocation d'identifier, et comme le diraient certains détracteurs, de « faire le tri », entre les hébergés inscrits, et les personnes n'ayant pas leur place dans le lieu. Ainsi, on a la signification d'une imperméabilité du lieu à son extérieur. Emmaüs se fait garde-barrière, établissant de fait une frontière physique et contrôlée entre l'intérieur du centre, et son extérieur.

D'un point de vue extérieur, ces signes nous permettent de considérer le CHUM Jean-Quarré comme un dispositif<sup>90</sup>. Nous en retiendrons ici la définition que formule Sylvain Lafleur :

« Elle [la notion de dispositif] est employée pour souligner que l'art de gouverner des situations d'urgence et des comportements indésirables s'appuie sur des agencements relationnels, des rencontres d'objets sociotechniques, humains et non humains, discursifs et matériels, qui s'articulent à des architectures adaptées pour maximiser les effets des techniques disciplinaires qui s'y déroulent. »<sup>91</sup>

Nous retrouvons dans cette formulation du concept les caractéristiques dont résulte le CHUM Jean-Quarré : une situation d'urgence dont font mention les discours de représentants des pouvoirs publics, la présence d'indésirables, dans notre cas les migrants, mis au ban de la vie sociale, politique et économique des citoyens, et des dispositifs matériels, dans notre cas le CHUM, lieu et outil d'une invisibilisation des réfugiés. Si le rapprochement entre le centre et cette notion nous renvoie inévitablement à une comparaison carcérale<sup>92</sup>, il faut cependant y apporter une nuance fondamentale. Lors de son entretien, Brigitte le précise :

« Pour autant, ce centre n'a pas les conditions d'un centre de rétention »

La différence résiderait ainsi dans le fait que la privation d'aller et venir ne s'exerce pas dans le CHUM à la différence d'une prison. Cela nous est confirmé par l'existence de centres d'une autre nature : les CRA<sup>93</sup> dont l'objectif est de priver de liberté les migrants dont la présence sur le sol Français est reconnue illégale, avant leur expulsion. Toutefois, la gestion des corps dans le temps et l'espace telle qu'elle se donne à voir dans le CHUM implique un déséquilibre entre les hébergés et le personnel d'Emmaüs : la relation administrateur (ou gestionnaires) – administrés implique un accord (implicite ou explicite) des personnes hébergées à se soumettre

---

<sup>90</sup> Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, Tel, 1975, 360 pages

<sup>91</sup> Sylvain Lafleur, *Foucault, la communication et les dispositifs*, *Communication* [En ligne], vol. 33/2 | 2015

<sup>92</sup> Michel Foucault fonde sa notion de la société disciplinaire sur une histoire de la punition

<sup>93</sup> Centre de Rétention Administrative

aux règles de vie du lieu, fixées par Emmaüs. Cette soumission sera implicitement évoquée par Tiphaine :

« Alors pour la violence que peut être la vie en collectivité dans le cadre de l'institution, ces moments qui peuvent faire violence, ce cadre imposé tout le temps... »

Le vécu de cette « violence » nous confirme une forme de contrôle dont les hommes hébergés dans le centre sont les sujets. L'invisibilisation et la perte de liens matériels et sociaux qui résultent des « mises à l'abri » s'accompagnent donc d'une mise sous contrôle, dans le cadre d'un hébergement aux modalités prédéfinies. Nous avons donc ici une forme de pleine application localisée de ce que Michel Foucault nomme le bio-pouvoir<sup>94</sup> : la gestion de la vie (puisqu'on peut définir un lieu de vie salubre comme composante de la vie) dans toute ses composantes par le pouvoir politique (comprenons ici les pouvoirs publics).

### **B. Le cadre légal de Jean-Quarré : l'exception, du refuge à l'asile, un nouveau « camp »**

Afin de réguler la place des corps dans l'espace et dans le temps, ces pouvoirs publics s'appuient sur un certain nombre de règles de droit<sup>95</sup> que nous allons à présent étudier. La seule information de l'existence de règles de droits spécifiques aux migrants nous informe d'un premier niveau d'exception que nous pouvons à nouveau rapprocher de l'exception légale dont parle Michel Agier dans la définition qu'il propose d'un hors-lieu.

Dans un premier temps, il faut comprendre que la gestion des migrants sur le territoire français met en scène deux acteurs différents. D'une part, l'État, qui régule le droit d'asile sur son territoire, d'autre part l'Union Européenne, dotée d'un système de répartition des populations migrantes à l'échelle de l'ensemble des pays membres. Nous proposons une lecture par zoom, du global au local, afin de comprendre la manière dont ce centre s'inscrit dans un dispositif<sup>96</sup> beaucoup plus large.

---

<sup>94</sup> « C'est à la fin du tome 1 de son *Histoire de la sexualité ("La volonté de savoir")* que Michel Foucault développe l'idée selon laquelle le pouvoir moderne s'exerce (depuis ce qu'il appelle "l'âge classique") sous la forme de la "bio-politique" ou du "bio-pouvoir" c'est-à-dire de la prise en main par le pouvoir politique de la vie humaine dans toutes ses dimensions (biologique, sociale, politique, éducative, pédagogique, militaire, morale, etc.) » cité de <http://lechaturmonepaule.over-blog.fr/2017/11/michel-foucault-et-la-biopolitique.html>

<sup>95</sup> La diversité des documents (loi, vade-mecum, schémas...) nous prive de l'utilisation d'un terme plus précis

<sup>96</sup> Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, Tel, 1975, 360 pages

## La gestion des flux migratoires en Europe : l'exemple de Dublin III et ses conséquences

Le règlement Dublin, dit « Dublin III », est un texte normatif émanant de l'Union Européenne, en vertu des règles fixées par la Convention de Genève. Le texte stipule que le traitement de la demande d'asile dans l'un des 28 pays membres de l'Union Européenne revient au premier pays dans lequel un individu entrant sur le territoire laisse ses empreintes. Celles-ci sont entrées dans la base de donnée Eurodac<sup>97</sup>, consultables par tous les pays. Ainsi, une personne entrant en Italie, y laissant ses empreintes, et franchissant la frontière franco-italienne pour demander l'asile en France sera « dublinée », c'est-à-dire renvoyée vers l'Italie pour y effectuer sa demande d'asile. Le règlement est toutefois limité par un délai : après 6 mois, la France devient gestionnaire de la demande d'asile si le transfert vers le premier pays (souvent la Grèce ou l'Italie) n'est pas effectué. Ce délai s'allonge à 18 mois « Si la préfecture vous déclare “en fuite” parce que vous avez manqué un ou plusieurs rendez-vous en préfecture, à l'Ofii<sup>98</sup>, à la police ou à l'aéroport »<sup>99</sup>. Ce système dessine l'architecture d'un dispositif de gestion de la population migrante à l'échelle européenne. Les pays situés aux frontières de l'Europe, exposés en premier à l'arrivée de migrants sur leur territoire voient donc les « transferts » et demandes d'asiles augmenter considérablement : c'est notamment le cas de l'Italie, où des organisations non gouvernementales déplorent les conditions de vie<sup>100</sup>, et la prise forcée des empreintes digitales des nouveaux arrivants, parfois accompagnées de violences. En effet, la procédure ne tient pas compte des différences des conditions d'accueil et d'octroi (ou non) du statut de réfugié entre les pays européens. Pour preuve, certains pays, comme l'Allemagne, ont suspendu le transfert de personnes concernées par la procédure Dublin vers la Grèce<sup>101</sup>.

Safi, réfugié afghan interrogé par France Terre d'asile livre ce témoignage :

« ...Ils [les migrants] ont peur qu'on prenne leurs empreintes en Grèce, en Italie. Et la France les renvoie en Italie ou en Grèce. Et la Grèce les renvoie sans problèmes en Turquie, et la Turquie en Afghanistan »

---

<sup>97</sup> « Eurodac est un système d'information à grande échelle contenant les empreintes digitales des demandeurs d'asile et de protection subsidiaire et immigrants illégaux se trouvant sur le territoire de l'UE. »

<https://www.cnil.fr/fr/systeme-dinformation-eurodac>

<sup>98</sup> Office Français pour l'immigration et l'intégration

<sup>99</sup> <https://www.gisti.org/spip.php?article5153>

<sup>100</sup> <https://asile.ch/2018/02/20/temps-refugies-msf-denonce-conditions-de-vie-abjectes-requerants-dasile-refugies-italie/>

<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2016/11/italy-beatings-and-unlawful-expulsions-amid-eu-push-to-get-tough-on-refugees-and-migrants/>

<sup>101</sup> [https://www.lemonde.fr/europe/article/2018/06/07/comprendre-le-reglement-dublin-en-3-questions\\_5311223\\_3214.html](https://www.lemonde.fr/europe/article/2018/06/07/comprendre-le-reglement-dublin-en-3-questions_5311223_3214.html)

Ce processus nous informe d'un degré supplémentaire de mise au ban des migrants, à l'échelle européenne cette fois. Cette gestion géographique de la population migrante, qui rend certains pays moins accessibles contient les migrants aux frontières de l'Europe et entretient de fait une distance (dans le cas de la France) entre *nous* et *eux*. Par ailleurs, cette gestion fait fi des aspirations personnelles, notamment de la volonté de vivre dans un pays en dont ils parlent parfois déjà la langue (comme il est le cas des personnes venant de la République Démocratique du Congo, par exemple<sup>102</sup>). Le règlement Dublin pose un autre problème dans le cas d'une personne déboutée du droit d'asile dans le pays responsable de sa demande. Un reportage de France 24 en France illustre cette situation :

« D. 18 ans, lui aussi originaire d'Afghanistan est visiblement angoissé. Il nous raconte avoir été menacé par les talibans. Il nous raconte avoir déjà fait une demande d'asile en Suède, mais sa demande a été rejetée : "tout le monde me dit que si mes empreintes sont enregistrées ils me renverront en Suède et de là-bas on me renverra en Afghanistan" »<sup>103</sup>.

Cela montre donc une déconnexion entre la politique européenne d'une part, qui cherche à réguler la présence des migrants dans son espace, et les politiques d'asile de chaque pays d'autre part, qui ne sont pas uniformisées. Ce manque d'uniformisation (sur les critères d'obtention du statut de réfugié notamment) mène certains *dublinages* à acquérir la valeur d'une exclusion de l'Union Européenne, contrairement à l'objectif initial de « solidarité et de partage des responsabilités entre les États membres »<sup>104</sup>.

Tiphaine nous dit, à propos des hommes hébergés dans le centre que :

« C'est vrai que ces derniers mois, la plupart des personnes ont un statut de dubliné. »

Cela nous permet ainsi d'identifier le Centre Jean-Quarré comme un lieu de transit, lieu d'accueil provisoire en vue d'un transfert vers un autre pays de l'Union Européenne : un premier pas qui s'inscrit dans une « politique d'éloignement »<sup>105</sup>. Cette fonction de « lieu de transit » s'accompagne d'un deuxième aspect : Jean-Quarré est un lieu d'attente. Puisqu'il se fait l'antichambre de possible « transferts » vers d'autres pays, l'hébergement à Jean-Quarré est l'attente d'un verdict.

---

<sup>102</sup> C'est ce que montre le témoignage d'un homme originaire de RDC lors d'une manifestation organisée contre le règlement Dublin à Quimper le 9 avril 2018, <http://youtu.be/tKdb84d-bdU>

<sup>103</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=vS2FXbDlj3E&t=13s>

<sup>104</sup> Art 80, traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne

<sup>105</sup> Expression utilisée par l'ex-ministre de l'Intérieur Gérard Collomb, repris sur [https://www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2018/02/16/une-loi-adoptee-sur-la-retention-des-dublines\\_5257691\\_1654200.html](https://www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2018/02/16/une-loi-adoptee-sur-la-retention-des-dublines_5257691_1654200.html)

Ces conditions de non-accueil, connues des migrants, sont sources de craintes, et de « peur », mot souvent associé à l'appréhension du processus Dublin par les migrants.

### **La peur de l'expulsion, une urgence**

Ce non-accueil pousse dans certaines situation les migrants à préférer les conditions de vie très dures des campements informels à une place en structure d'hébergement. Le cadrage légal de l'asile européen se fait donc, par rejet, créateur de campements, pour des personnes préférant sacrifier des conditions matérielles d'existence plutôt que de retrouver la violence vécue dans le premier pays européen par lequel ils sont passé, ou leur pays d'origine. Dans un article publié sur [lacroix.fr](http://lacroix.fr), un responsable de l'association Paris d'Exil confirme ce point de vue :

« Du coup, face à la perspective, même aléatoire, d'un transfert, "beaucoup ne se sentent pas la force et ils préfèrent se mettre en fuite et se cacher, quitte à vivre comme des bêtes traquées", explique la responsable. »

Les soutiens, opposés à la gestion de l'accueil telle que mise en œuvre par les pouvoirs publics, défendent une vision alternative de l'accueil, dans lequel l'expulsion et l'enfermement sont vivement critiqués. Ils peuvent alors endosser le rôle de compagnons de cavale, puisque les migrants soumis à la procédure Dublin ayant manqué des rendez-vous à la préfecture sont considérés comme « en fuite »<sup>106</sup>.

Au contraire, dans les centres d'hébergement<sup>107</sup>, ils s'exposent à un possible renvoi vers un autre pays européen (dans le cadre de la procédure Dublin). Brigitte nous confirme l'exposition au renvoi ou à l'enfermement (étape préalable au départ), qui s'expose par des visites de la préfecture dans les centres :

« On accueille les gens, on essaye de les accompagner puis un beau jour la préfecture t'envoie un mail avec des convocations, c'est un peu schizophrénique. Tu dois distribuer des convocations pour que les gens aillent à la préfecture, pour aller en centre de rétention. »

Les migrants se retrouvent ainsi pris entre l'aspiration à des conditions de vie matérielles meilleures comme il leur est proposé dans les structures d'accueil, et la crainte d'une possible expulsion. Ces deux aspirations, qui paraissent inconciliables nous permettent de voir la mise au ban comme systématique. Être placé dans le système d'hébergement fait vivre dans la crainte

---

<sup>106</sup> <https://www.gisti.org/spip.php?article5153>

<sup>107</sup> C'est notamment le cas des CHUM et des CAO (Centre d'Accueil et d'Orientation)

d'une possible expulsion, et nourrit un sentiment d'urgence, notamment dans le cas des personnes qui ne parlent pas français, comme le souligne Brigitte :

« Le moindre papier quand tu le comprends pas, c'est une urgence parce que tu as toujours peur que ça soit une convocation à la préfecture ou quoi que ce soit. »

Cela nous montre que la peur de l'expulsion (parfois confirmée par les discours militants dont les migrants sont proches) pousse certains migrants à considérer les centres (dont les CHUM) non pas comme des structures proposant un accueil sécurisé, salubre, mais pour comme de connivence avec les pouvoirs publics. Le CHUM se fonde dans la logique de gestion des flux à l'échelle européenne, et les possibles actions entreprises par les associations gestionnaires (à l'instar des activités et de l'accompagnement mis en œuvre par Emmaüs Solidarité au CHUM Jean-Quarré).

### **En France, une répartition territoriale, gestion spatiale à échelle nationale**

Face à cette politique européenne, l'échelle réduite que représente le territoire français par rapport à l'Europe pourrait laisser présager d'une gestion plus individuelle des migrants dans l'administration de l'accès à l'asile.

Pourtant, encore une fois, on retrouve le CHUM comme centre d'un transit, entre le campement et le placement dans un centre correspondant à un statut administratif (en attente d'enregistrement, demandeur d'asile, dubliné, titulaire d'un titre de séjour, etc.). L'association La Cimade dresse ainsi une typologie des Centres (au nombre de 11), réparti en quatre catégories : dispositifs de tri de migrants, hébergement de transit, dispositifs d'accueil pour personne en demande d'asile ou réfugiée, et dispositif de surveillance en attente d'expulsion. La correspondance entre le statut légal des personnes (précédemment cité) et le classement des centres nous mène à concevoir l'organisation des structures d'hébergement comme un parcours (aux étapes à la durée très variable) dont le sésame est l'obtention de l'asile.

L'étape suivant le passage en CHUM est ainsi un aller en CADA (ou autre centre destiné à l'accueil des personnes demandeuses d'asile), ou dans une structure de « préparation au retour », dans le cas de l'application de la procédure Dublin, ou si un individu ne remplit pas les critères lui permettant l'obtention d'un permis de séjour.



La répartition géographique de ces centres, présente dans toutes les régions de France<sup>108</sup> métropolitaine témoigne d'une volonté de dispersion des personnes accueillies, comme le soulignait Bruno Julliard :

« Nous arrivons aujourd'hui à un point de saturation, il faut absolument une loi portée par ce gouvernement, adoptée par ce nouveau parlement, qui puisse permettre une juste répartition sur l'ensemble du territoire »<sup>109</sup>

Ce parcours dénote donc un second niveau de gestion spatiale des migrants, cette fois à l'échelle nationale, sans prise en compte des aspirations des migrants déplacés, ou très peu. L'intervention de Bruno Julliard évoque davantage une répartition « juste », c'est à dire rationnelle selon l'espace disponible, qu'une prise en compte des aspirations des personnes effectivement déplacées<sup>110</sup>. Certains détracteurs de ce système de répartition parlent d'ailleurs de « loterie »<sup>111</sup> pour qualifier l'incertitude du lieu d'hébergement. Cette gestion géographique constitue une rupture dans la trajectoire migratoire que poursuivent les personnes hébergées : le transit d'un centre à un autre devient ainsi partie intégrante de leur voyage. Le qualificatif de migrant s'applique ainsi à double titre : migrer d'un pays à un autre, et migrer de façon interne<sup>112</sup>. La politique migratoire, telle que mise en œuvre en France constitue ainsi un « contrôle de la mobilité »<sup>113</sup> sur le territoire. Le schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile nous conforte dans l'idée que cette gestion ne résulte pas d'une mise en œuvre précipitée justifiée par l'urgence<sup>114</sup>, implicitement évoquée par la situation de crise à laquelle il faut répondre, mais bien d'une planification de l'accueil. On peut y trouver un constat de la situation avec une forte quantité de données chiffrées, de graphiques, qui permettent de dresser des « objectifs stratégiques »<sup>115</sup> à atteindre, des solutions, et des indicateurs du résultat de ces solutions. Cela nous confirme ainsi la confusion entre politique migratoire et politique

---

<sup>108</sup> <https://www.lacimade.org/schemas-regionaux-daccueil-des-demandeurs-dasile-quel-Etat-des-lieux/>

<sup>109</sup> Bruno Julliard, cité sur Francetvinfo.fr dans l'article : accueil des migrants : « apporter une réponse uniquement sécuritaire est une erreur » juge Bruno Julliard [https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/8h30-politique/accueil-des-migrants-apporter-uniquement-une-reponse-securitaire-est-une-erreur-juge-bruno-julliard\\_2231151.html](https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/8h30-politique/accueil-des-migrants-apporter-uniquement-une-reponse-securitaire-est-une-erreur-juge-bruno-julliard_2231151.html)

<sup>110</sup> Un article publié dans le figaro évoque pour le cas de la répartition des migrants évacués de la jungle de Calais une répartition fondée sur « un croisement de critères » et une adéquation entre la taille des centres et la taille des villes d'accueil. <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/09/21/01016-20160921ARTFIG00334-la-delicate-repartition-des-migrants-dans-les-regions.php>

<sup>111</sup> Terme utilisé sur Slate.fr dans l'article « notre guide des régions de France à l'attention des migrants : <http://www.slate.fr/story/126818/bus-jungle-calais-migrants-regions-france>

<sup>112</sup> Les Nations Unies utilisent l'expression de « déplacés internes » plutôt que de migrants pour qualifier la situation de personnes quittant leur lieu de vie pour un ailleurs situé dans le même pays (donc, sans traverser de frontière)

<sup>113</sup> L'ouverture de centaines de nouveaux centres représente certes une amélioration de l'accueil, mais elle souligne dans le même temps que, dans un contexte de durcissement des politiques migratoires, l'hébergement devient un enjeu clé du contrôle de la mobilité.

<sup>114</sup> Schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile en Ile de France, page 3

<sup>115</sup> Ibid. page 29

d'hébergement : la gestion de l'entrée et du droit<sup>116</sup> à être sur le territoire est intrinsèquement liée à l'organisation de l'hébergement dans ses aspects spatial (par la répartition sur le territoire) et temporel (par le temps passé dans chacun des centres).

De plus, ce parcours se présente comme voie exclusive à l'obtention de l'asile, qui confirme la dimension de contrôle que revêt l'hébergement. La première explication est la justification impérative d'une domiciliation lors de la demande d'asile. Sans ce critère, le dossier est considéré comme incomplet, et mis en attente :

« Lorsque l'étranger n'a pas fourni l'ensemble des éléments mentionnés à l'article R. 741-3 [dont indication de l'adresse], le préfet compétent enregistre la demande sur la base des éléments dont il dispose et convoque l'intéressé à une date ultérieure pour compléter l'enregistrement de sa demande (...). L'attestation n'est remise qu'une fois que l'ensemble des conditions prévues à l'article R. 741-3 sont réunies »<sup>117</sup>

Cela se justifie par les multiples documents que les migrants reçoivent, uniquement par voie postale qui conditionnent l'obtention d'un titre de séjour : convocation à la préfecture par exemple. Si le CESEDA précise que des personnes morales, présentes dans chaque département permettent la domiciliation des migrants n'ayant pas accès à l'hébergement, le déséquilibre entre le nombre des demandes et les effectifs des associations fournissant ladite domiciliation mène à ne laisser comme possibilité viable qu'une place en hébergement, comme en témoigne ce communiqué de l'association France Terre d'Asile<sup>118</sup>. Cela mène parfois les migrants à se déplacer d'eux-même afin de trouver une domiciliation<sup>119</sup> : cette règle se fait ainsi gestionnaire d'une répartition spatiale des migrants.

La seconde explication qui justifie l'exclusivité de l'hébergement tel qu'il est mis en œuvre par les pouvoirs publics dans l'obtention d'un titre de séjour est le caractère directif de la répartition des migrants sur le territoire. Si un personne refuse une proposition d'hébergement qui lui est faite, elle se verra retirer ses conditions matérielles d'accueil<sup>120</sup>, c'est-à-dire son ADA<sup>121</sup> et d'autres propositions d'hébergement ultérieures.

---

<sup>116</sup> Par droit, nous entendons ici le statut juridique donnant droit, c'est à dire le statut de réfugié, ou un autre permis de séjour.

<sup>117</sup> Article [R741-5](#), Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

<sup>118</sup> <http://www.france-terre-asile.org/actualites/actualites/lactualite-france-terre-dasile/suspension-de-la-domiciliation-des-nouveaux-demandeurs>

<sup>119</sup> Olivier Brachet. La condition du réfugié dans la tourmente de la politique d'asile. In: *Hommes et Migrations*, n° 1238, Juillet-août 2002. Les frontières du droit d'asile. pp. 45-58.

<sup>120</sup> Selon l'article D744-35 du CESEDA

<sup>121</sup> Allocation du Demandeur d'Asile

Ce cadre légal est confirmé par le *vade mecum* à l'attention des gestionnaires de centres, document d'encadrement des CHUM, qui nous permet d'appréhender Jean-Quarré comme partie de ce système de gestion spatio-temporelle tant national qu'europpéen. Il nous semble ici évident de caractériser comme un second hors-lieu, car on y retrouve les caractéristiques de l'extraterritorialité, d'une régime d'exception, desquels découle une exclusion générale.

Nous pouvons définir ce type de centre comme, asile<sup>122</sup> dont la nature donne ses lettres de noblesse à la polysémie du mot. D'une part, un asile que les migrants recherchent, qui nous renvoie au champ juridique (car on parle bien du droit d'asile), étroitement lié à l'hébergement comme nous l'avons vu, d'autre part, l'asile qui isole, met au ban, voire enferme. Cette tension, qui peut paraître contradictoire s'exprime ainsi dans les termes de Michel Agier :

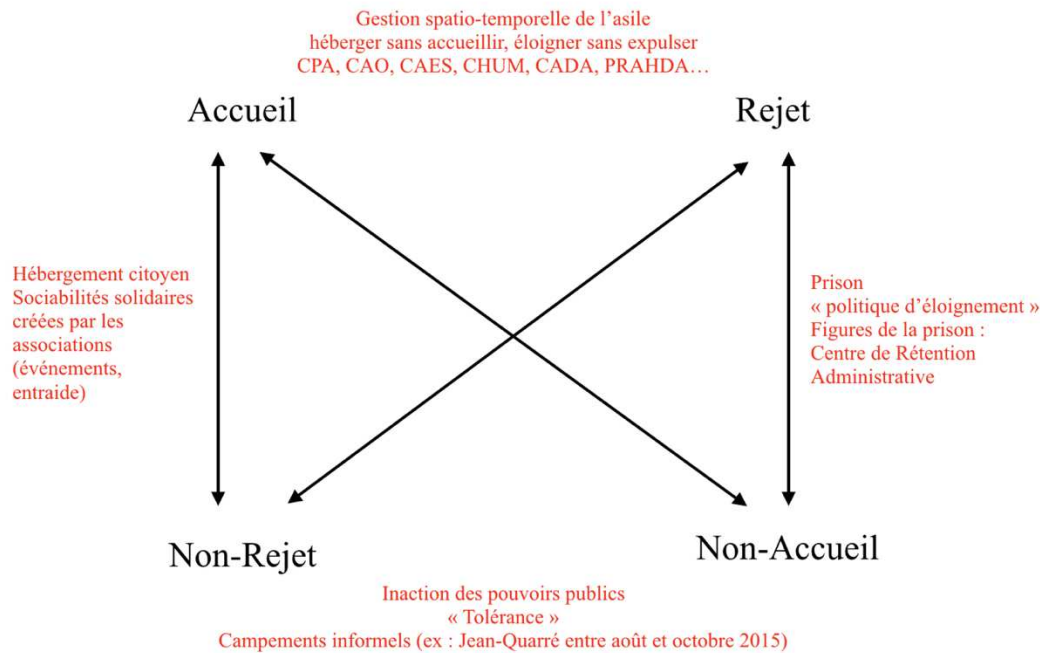
« L'asile en ses murs est ainsi la mise en œuvre d'une fiction extraterritoriale – fiction consistant à recréer le hors lieu au sein du monde commun – au sein même des villes. [...] Les CADA en France comme d'autres espaces du même genre ailleurs (centres d'hébergement, « Maisons du migrant », etc.) et les camps de réfugiés et de déplacés internes sur d'autres continents (Afrique, Asie, Amérique Latine), se trouvent ainsi dans l'espace sécant de deux topographies en conflit : topographie de l'étranger en tant qu'indésirable, topographie de l'hospitalité. »

Cette tension, entre l'ouverture et la fermeture nous mène à proposer une lecture des structures d'accueil à l'aide de la méthode du carré sémiotique, que nous empruntons ici à Julien Greimas<sup>123</sup>.

---

<sup>122</sup> Michel Agier, *Campements urbains*, figures contemporaines de l'hétérotopie, pp.65-78

<sup>123</sup> Nous en retiendrons la définition qu'en propose Jean-Marie Floch, « Le carré sémiotique, c'est la représentation, visuelle, des relations qu'entretiennent les traits distinctifs qui constitue une même catégorie sémantique, une même structure. » FLOCH, Jean-Marie, *Petites mythologies de l'œil et de l'esprit – pour une sémiotique plastique*, Actes Sémiotiques, Editions Hadés-Benjamin, Paris, 1985, 226p.



Cette représentation visuelle des différentes pratiques du traitement des migrants en France nous permet de tirer plusieurs conclusions. En premier lieu, on peut considérer le rejet comme partie intégrante de la manière dont la France organise l'accueil des migrants : d'une part, la fabrique de figures indésirables par la construction de ce que Michel Agier nomme les « fictions extraterritoriales » induit une séparation entre nous, citoyens jouissant des droits et libertés inhérentes à ce statut, et eux, arrivant de l'extérieur, qui doivent franchir un certain nombre de barrière symboliques (apprentissage du français, obtention d'un permis de séjour, etc) qui *doivent* rester en dehors de la vie des citoyens en attendant cette obtention. D'autre part, la figure de la prison, formulé sous la préparation « au retour »<sup>124</sup> se fait fonction de rationalisation et de frontière légale entre ceux qui ont le droit d'être sur le territoire, et ceux qui ne disposent pas de ce droit. Les CHUM, de manière globale, se situent dans une place ambiguë en ce qu'ils constituent une étape préalable qui peut conduire à l'un ou l'autre de ces modèles (déterminés après examen de la situation de chaque personne hébergée).

Se pose ainsi inévitablement la question de la temporalité quant à la vie en CHUM. Nous avons montré que ce lieu est caractérisé par une peur, parfois associé au ressenti d'une violence,

<sup>124</sup> Les centres de rétentions administratives permettent par ailleurs de mettre en exergue les paradoxes de la communication institutionnelle, entre le souhait d'assignation à résidence formulé par l'ex-ministre de l'intérieur Gérard Collomb, tout en présentant un discours de « préparation au retour » ou l'accompagnement prime sur l'enfermement.

notamment dû à l'incertitude de l'avenir, renforcée par une forme d'anomie : perte de liens sociaux et d'objets matériels, incompréhension de la langue dans laquelle s'effectuent les procédures administratives, etc. Le CHUM est ainsi un lieu d'attente dont le manque de visibilité des personnes hébergées sur l'évolution de leur statut cristallise les aspirations d'intégration et de peur de l'éloignement (qui constitue une nouvelle rupture dans le parcours migratoire), voire l'expulsion du territoire. Ces « expériences de l'attente »<sup>125</sup>, qui présuppose un étirement du temps vécu, se placent en contradiction avec la fonction transitoire du lieu, qui en fait un lieu où l'on passe sans s'y installer. Enfin, cette attente d'une décision se traduit par l'ennui, qui s'explique par un autre niveau d'exception : un demandeur d'asile ne peut travailler qu'au bout de 9 mois, par exemple<sup>126</sup>. Ce dernier aspect confirme une influence de la coercition exercée dans le lieu (la gestion spatiale et temporelle des hébergées par le cadre juridique) sur la construction d'une certaine représentation des migrants<sup>127</sup>, pour les détracteurs de l'accueil.

La question de la temporalité reflète donc une ambiguïté dans la gestion temporelle de l'accueil tel que mis en œuvre par les pouvoirs publics. D'un côté, une urgence qui plonge les personnes hébergées dans l'incertitude de ne pas savoir, dans une situation où le manque de visibilité sur l'*après* empêche une installation, de l'autre un besoin de créer des liens sociaux, d'investir un espace à considérer comme chez soi, et de soigner d'éventuels traumatismes de la migration, du sentiment de déracinement...

### **C. Jean-Quarré, l'exception qui transgresse la règle ?**

L'appréhension de ce cadre légal, qui coïncide avec ce que le lieu donne à voir depuis l'extérieur, nous permet de faire ressortir des tensions inhérentes à l'organisation de l'accueil. Si cela nous informe sur la nature globale du CHUM comme un lieu dont l'existence et les fonctions sont l'émanation de textes directeurs, il ne renseigne toutefois que partiellement de la nature de Jean-Quarré. En effet, le « caractère pilote du centre », cet « en plus » culturel et social dont nous avons étudié les conséquences sur le quartier influence également la nature du lieu eu égard à son encadrement légal, et aux personnes qu'il héberge. Nous allons ainsi à

---

<sup>125</sup> Jean-Marie Carrière, « L'accueil des demandeurs d'asile. Une ethnographie de l'attente. Le Cygne, 2010, 270 p., 25 € », *Revue Projet*, 2010/6 (n° 319), p. 98-98.

<sup>126</sup> <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2741>

<sup>127</sup> Sur le site riposte laïque, caractérisé par un positionnement identitaire et opposé à l'accueil des migrants, on peut lire « ces migrants oisifs » par exemple. <https://ripostelaique.com/malediction-pour-saint-affrique-30-migrants-de-plus.html>

présent étudier la manière dont les activités, présentées comme la spécificité du CHUM Jean-Quarré, permettent de créer des aménagements laissant entrevoir des pistes de résolution des tensions précédemment évoquées.

Les entretiens menés avec Tiphaine et Brigitte, salariés d'Emmaüs rendent possible une approche personnelle du centre et nous permettent d'identifier plusieurs niveaux de ces aménagements.

### **Une forme de résistance au cadre légal de l'asile**

En premier lieu, Brigitte nous livre de deux informations concernant les hommes hébergés qui nous permettent de nuancer la rigueur du cadre légal précédemment évoqué. D'une part, elle nous dit :

« Ce sont donc des migrants, et parmi les migrants il y a des demandeurs d'asile, des statutaires, donc des gens qui ont déjà obtenu leur statut de réfugié ou protection subsidiaire, des personnes dublinées, et des personnes dublinées en fuite. »

La mention des personnes « en fuite » permet à Emmaüs de renouer avec la tradition d'un accueil « inconditionnel », cité dans de nombreuses communications d'Emmaüs Solidarité, du mouvement Emmaüs, et évoqué par Tiphaine lors de son entretien. La loi permettant la bonne application du régime d'asile européen nous informe que la présomption de fuite suite à un entretien à la préfecture peut valoir un placement en Centre de rétention<sup>128</sup>, en attendant le transfert effectif vers le pays responsable de la demande d'asile. Ainsi, le centre Jean-Quarré fait office de refuge, qui éloigne de fait sa nature d'une forme uniquement instituée par son cadre légal.

« Ah si. En fait quand ils sont en fuite, c'est parce qu'ils ont eu des convocations au 8<sup>e</sup> bureau, où ailleurs dans d'autres préfectures, auquel ils ne se sont pas rendus. Après quoi ils sont considérés comme « en fuite » donc si on les chope à la chapelle ou ailleurs, ils peuvent partir en centre de rétention, donc on leur dit de faire attention, d'avoir un ticket, de ne pas frauder, d'être le plus discret. »

Cette fonction de refuge, partiellement retrouvée, place les salariés<sup>129</sup> d'Emmaüs comme « complices » des migrants pour qui à la représentation d'indésirables se superpose celle de fugitifs. Se présente alors une première dualité pour ces salariés. En effet, le conseil prodigué

---

<sup>128</sup> <https://www.gisti.org/spip.php?article5153>

<sup>129</sup> C'est particulièrement le cas de l'équipe des travailleurs sociaux, dont l'une des tâches est de s'occuper des dossiers de demande d'asile des personnes hébergées, et ainsi d'être en contact régulier avec les pouvoirs publics.

aux personnes hébergées sur les moyens de ne pas être placé en centre de rétention administrative s'ajoute à l'accompagnement dans la procédure légale d'obtention de l'asile. Reprenant le carré sémiotique précédemment élaboré, nous pouvons lire cette pratique des travailleurs sociaux comme le déplacement du CHUM Jean-Quarré : celui-ci s'oriente vers un accueil qui refuse le rejet, qui place le centre entre Accueil et non-rejet. Nous voyons ainsi un premier décalage entre le dispositif prévu dans le cadre légal et les pratiques effectives dans le centre.

Par ailleurs, Brigitte nous précise que :

« Comme dans la réalité on reçoit beaucoup de dublinés, le fait est que les gens restent, très longtemps »

Cela remet en cause le caractère transitoire qui définit le CHUM dans le circuit des demandeurs d'asile en France. La sortie de ce circuit d'une partie des personnes hébergées ne laisserait en effet aucune possibilité du départ vers un autre centre, puisque ceux-ci sont prévus pour des personnes dont la demande d'asile est en cours de traitement. Toutefois, l'orientation des migrants en CHUM par la préfecture nous informe que cet acteur, représentant des pouvoirs publics, connaît le statut de chaque personne orientée. La fonction de « refuge » précédemment évoquée à propos du CHUM se trouve ainsi nuancée sur la visibilité des pouvoirs publics sur le statut des personnes présentes dans les centres.

Nous pouvons alors émettre l'hypothèse que les pratiques des salariés sont moins le résultat d'un rapport de force qu'un compromis, trouvé entre les pouvoirs publics et les associations gestionnaires de centres. La FNARS (Fédération des acteurs de la solidarité) dont fait partie Emmaüs Solidarité nous informe effectivement du caractère d'accueil inconditionnel qui fait des CHUM des « dispositifs d'hébergement dérogatoires à des cadres »<sup>130</sup>. En effet, on y apprend que le CHUM tire ses caractéristiques de ces deux cadres, c'est pourquoi on y trouve le principe de l'accueil inconditionnel : ils sont l'adaptation d'un modèle préexistant, le CHU<sup>131</sup>, sur lequel le système légal de l'asile est ajouté, créant ainsi des tensions entre la forme du lieu et le statut d'exception des personnes qui y sont hébergées. Cela nous est par ailleurs confirmé par le fait que les CHUM sont placés sous la tutelle du Ministère du Logement, tandis que les

---

<sup>130</sup> Les cadres évoqués ici sont le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et demandeurs d'asile (CESEDA) d'une part, le code de l'action sociale et des familles d'autre part (CASF)  
[http://www.federationsolidarite.org/images/stories/sites\\_regions/Ile\\_de\\_France/Migrants/Positionnement\\_et\\_au\\_endement\\_FNARS\\_IdF\\_Vade-mecum\\_CHU\\_migrants\\_VF\\_diff.pdf](http://www.federationsolidarite.org/images/stories/sites_regions/Ile_de_France/Migrants/Positionnement_et_au_endement_FNARS_IdF_Vade-mecum_CHU_migrants_VF_diff.pdf)

<sup>131</sup> Centre d'Hébergement d'Urgence, qui concerne « Pour ceux qui, malheureusement, n'ont pas de domicile et qui sont dans une situation de détresse » <https://www.paris.fr/actualites/se-loger-dans-l-urgence-a-paris-les-centres-d-hebergement-3453>



autres structures d'accueil (ou d'enfermement) des migrants dépendent du ministère de l'intérieur.

Ce compromis nous montre un écart entre les règles de droit en vigueur, et la réalité des pratiques de l'accueil. Ainsi, se pose la question de la fonction des CHUM : un lieu d'attente en vue d'expulsion ? Un lieu de résistance prévu par les pouvoirs publics eux-mêmes ? Un centre d'orientation en vue du transfert des personnes hébergés vers d'autres structures adaptée à leur statut juridique ? Les faits montrent que le CHUM se situe à l'intersection de toutes ces définitions. Car il faut prendre en compte un décalage entre les textes légaux et leur application effective, ce au niveau national. Caroline Intrand et Pierre-Arnaud Perrouy pointe de la manière suivante ce décalage :

« Enfin et surtout, les camps d'enfermement d'étrangers en Europe présentent d'importants traits communs en termes d'(in)efficacité, d'objectifs annoncés et d'objectifs réels. Par efficacité des camps, on entend le nombre de personnes effectivement éloignées par rapport au nombre de personnes enfermées en vue de leur éloignement. »<sup>132</sup>

Ils estiment que 40 à 60% des personnes dont le statut prévoit une expulsion ou un transfert le sont effectivement. Ils expliquent ce manque d'efficacité par une fonction communicationnelle des systèmes d'enfermement :

« D'une part, aux candidats-migrants à qui on espère signifier que la politique de lutte contre l'immigration clandestine (enfermement-éloignement) sera poursuivie avec fermeté – c'est le fameux signal fort : « *Voyez ce qui vous attend !* » ; d'autre part, aux opinions publiques internes à qui on espère démontrer que le problème est ainsi pris au sérieux : « *Voyez, on s'en occupe !* ». »<sup>133</sup>

Dans la mesure où cette même « inefficacité » s'applique au cas de Jean-Quarré, on peut également lui attribuer ce double enjeu de communication.

Ce positionnement ambivalent renforce également la dimension de Jean-Quarré comme lieu d'attente : les migrants dont le statut relève de la procédure de Dublin et considérés « en fuite » doivent patienter un an et demi. Alors, cela permet de nuancer le déracinement permanent auquel sont soumis les migrants : la persistance au même endroit nous mène à nous interroger quant à la caractérisation du CHUM Jean-Quarré comme un foyer, que l'on habite.

La tension inhérente à la temporalité de l'accueil se voit ainsi inversée au profit d'un temps long dans le centre.

---

<sup>132</sup> Caroline Intrand et Pierre-Arnaud Perrouy, *La diversité des camps d'étrangers en Europe : présentation de la carte des camps de Migreurop*, *Cultures & Conflits*, 57 | 2005, 71-90.

<sup>133</sup> *Idem.*

## Jean-Quarré, lieu de sociabilité, lieu d'expression... et lieu de réappropriation ?

Michel Agier énonce trois évolutions possibles des camps qui s'installent dans le temps : la disparition (à l'instar de Calais), la reconnaissance (comme les « *avenidas* » et « invasions » de Salvador de Bahia au Brésil, devenus quartiers de la ville), ou l'attente interminable (comme un campement de Guaranis installé depuis 4 ans, sans évolution, sur la décharge d'Asunción au Paraguay)<sup>134</sup>. Bien que les camps évoqués dans ce cas soient des campements informels, l'exception du CHUM par le temps qu'y passent les personnes hébergées nous permet de poser la question d'une possible évolution de ce centre vers un lieu dont l'appropriation en affecte la nature.

Un événement survenu pendant la visite effectuée du CHUM Jean-Quarré avec Tiphaine nous informe d'une proximité entre les salariés et les personnes hébergés : dans un couloir, proche de l'entrée, un jeune homme entre, immédiatement reconnu par les salariés d'Emmaüs présents à ce moment, et salue Tiphaine d'une accolade chaleureuse. Celui-ci est un ancien hébergé du centre, revenant saluer ses anciens camarades, et les salariés d'Emmaüs qu'il a connus. Cet événement nous informe de la création de liens entre les personnes hébergées, ainsi qu'entre ces dernières et salariés. Ces liens sociaux amicaux ajoutent donc une épaisseur sociale interne au lieu, qui se superpose à la fonction sociale que le Centre exerce pour les habitants de la Place des Fêtes.

Nous sommes donc amenés à supposer une influence des activités socio-culturelles organisées à Jean-Quarré sur la nature du centre comme un aménagement du centre au regard du cadre légal, puisque celles-ci sont effectivement « hors-la-loi » : aucun texte<sup>135</sup> n'en fait mention.

Tiphaine, en expliquant sa vision de l'importance de la culture dans l'accueil des migrants évoque la communication :

« La culture pour permettre aux gens de communiquer entre eux. La culture aussi pour favoriser la communication entre les salariés et les hébergés, puisque c'était aussi nouveau pour Emmaüs d'accueillir cette population migrante, c'était un des premiers centres migrants, et enfin la communication avec le quartier. »

---

<sup>134</sup> Michel Agier, *Campements Urbains*, page 28

<sup>135</sup> Le *vade mecum* à l'attention des gestionnaires de centre, document de référence pour les CHUM ne fait pas mention de l'organisation d'activités culturelles

Les activités culturelles se donnent ainsi à voir comme vecteur d'un échange et d'interactions. Cela nous est confirmé par Tiphaine, qui évoque un atelier de danse contemporaine, proposé par le CND<sup>136</sup> :

« La première compétence qu'on va acquérir de toutes façons, c'est le français, car tous les échanges se font en français, sur des choses très simples. Mais sur la danse, à travers les portés, où il y en a un qui se lâche et le groupe doit le récupérer, porter la personne, c'est des moments magiques où on va travailler sur un petit groupe de 8 ou 10 personnes, tous de communautés de langues différentes, on va travailler sur la dynamique de groupe, sur la confiance en soi, la confiance en l'autre, et ça donne des moments super intéressants. »

La culture, comme facilitateur des interactions, tant physiques que verbales entre les personnes hébergées au centre, nous informe d'une prise en considération d'Emmaüs Solidarité des tensions que nous avons précédemment évoquées : celle d'un centre où l'on attend, un centre où l'on reste, dans une incertitude et une peur qui restent permanentes. La culture influe, selon les propos de Tiphaine de deux manières différentes sur la temporalité vécue du centre – ou du moins, le sont conçues comme telles. D'une part, la culture permet d'occuper le temps de l'attente, c'est-à-dire de tromper l'ennui qui peut affecter les personnes hébergées dans le centre. D'autre part, Tiphaine évoque une fonction d'oubli, d'échappatoire au quotidien :

« Moi, à travers la culture, je valorise d'abord le droit au plaisir, juste un moment, et c'est ce que les gens me disent « là pendant une heure et demie, j'ai oublié mes soucis. »

La culture se présente ainsi comme facteur de distorsion du temps vécu : une rupture dans un quotidien d'ennui, une échappatoire, qui fonde une rupture pour reconstruire des liens sociaux. Ces liens permettent d'entrevoir le Centre comme un foyer, lieu de vie chargé d'une dimension affective : le retour de ce jeune homme anciennement hébergé nous montre un attachement à ce centre où il a vécu, aux personnes qui y vivent ou qui y travaillent.

Le CHUM Jean-Quarré est ainsi une étape supplémentaire dans un parcours migratoire éprouvant, vécue non pas comme un traumatisme, mais un lieu dont on garde le souvenir du lien créé<sup>137</sup>. La culture est alors une possibilité d'attache dans ce centre : à la fois territoriale, puisque les personnes hébergées apprennent le français, et sociale, puisque des liens sociaux se créent effectivement.

---

<sup>136</sup> Conservatoire National de Danse

<sup>137</sup> La situation particulière du jeune homme anciennement hébergé, dubliné et transféré vers la Hongrie (que l'on devine être la raison de son départ de Jean-Quarré) et revenant nous informe de son statut quand il était dans le centre, qui impliquait une crainte de l'éloignement nous confirme que le souvenir des liens sociaux créés supplante la crainte ressentie : celui-ci revient avec joie dans son ancien lieu de vie, associé à ces liens créés.

La culture introduit de fait un biais dans la fonction de « dissuasion » précédemment évoquée : il devient contradictoire de considérer ce centre qui procure un accompagnement social, des sorties et des activités culturelles (dont l'ampleur est renforcée par une forte médiatisation à l'ouverture du centre) comme un lieu dissuasif.

Ces aménagements nous renvoient effectivement à un processus d'installation : des aménagements sont effectués au centre Jean-Quarré pour y rendre la vie meilleure, comme on aménage une maison, un appartement qu'on investit. On notera toutefois une distinction entre l'aménagement qui relève de procédés disparates et partiels et l'emménagement, qui implique une installation pérenne et une appropriation de l'espace. Cette appropriation ne se ressent pas à Jean-Quarré : les couloirs renvoient à un espace hygiénique et impersonnel d'un hôpital, aucun signe personnel ne transparait dans l'espace commun. C'est également le cas des salles partagées (à l'instar de la pièce du rez-de-chaussée investie comme salle polyvalente) mais dont l'accès est verrouillé : le lieu garde une fonction de simple hébergement. Le fait que Tiphaine dispose de la clé donnant accès à cette salle permet de dire que ce manque de réappropriation de l'espace trouve son explication dans la différence entre l'administrateur (Emmaüs, incarné par ses salariés) et les administrés (les personnes vivant dans le centre). Cela nous mènerait à penser que ces aménagements, initiés par Emmaüs dans la volonté de respecter son principe fondateur (l'accueil inconditionnel) et d'une empathie des salariés au contact des personnes hébergées, est pensée comme un tout. Ces repères spatiaux, et sociaux sont renforcés par les liens qu'entretient le centre avec son quartier. Brigitte nous dit ainsi :

« Tu as quand même tes repères dans le quartier, tes amis, les gens que tu vois tous les jours dans le centre. »

### **La culture pour le social, le social pour le social**

Toutefois, nous distinguons deux formes de pratiques distinctes à Jean-Quarré, dont l'objectif est de sortir du cadre légal de la gestion des migrants : le conseil prodigué aux personnes hébergés « en fuite » pour éviter le rapport avec les forces de l'ordre (potentiel synonyme d'expulsion), et l'organisation d'activités culturelles créatrice de liens et de souvenirs. Nous notons ainsi que les pratiques liées à l'aménagement diffèrent suivant le métier de la personne interrogée : Tiphaine, coordinatrice des activités socio-culturelles évoque la culture, tandis que Brigitte, travailleuse sociale, évoque les conseils prodigués aux dublinés en fuite.

Considérant le cadre de l'entretien, qui induit que chaque personne était interrogée sur son rôle au sein du centre, on peut trouver normal que chacune de ces salariés évoquent leur domaine

d'expertise. Toutefois, on note une fracture entre le social et le culturel chez les salariés d'Emmaüs. Tiphaine évoque cette fracture en ces termes :

« Donc c'est vrai que c'est difficile pour un travailleur social, pour un éducateur qui est dans des problématiques de papiers, de CMU, de demande d'asile, etc, c'est compliqué pour lui de se dire "je m'octroie la possibilité, là, de ne pas être dans mon bureau et d'accompagner une sortie au Louvre". Je pense que ça va prendre beaucoup d'années avant ce soit intégré dans leur posture professionnelle. »

Elle explique cette difficulté par l'urgence, qui caractérise toute les activités du centre :

« Ici on est dans un Centre d'Hébergement d'Urgence. Donc le mot urgence va cristalliser toute notre activité, et chacun avoir la sensation de tout le temps être dans l'urgence. »

S'il est nécessaire de rappeler que cette fracture est le ressenti de pratiques divergentes, les activités culturelles sont traversées par une forte dimension sociale, comme nous l'avons vu précédemment. Cela est d'ailleurs confirmé par l'intitulé du poste de Tiphaine « coordinatrice des activités socio-culturelles ». En déplorant le manque d'investissement des travailleurs sociaux dans les activités culturelles du centre, Tiphaine nous permet de réfléchir sur la part que chacune des activités occupe dans l'accueil tel qu'il est mis en œuvre à Emmaüs.

Au sens que lui donne Brigitte, cet accueil réside en premier lieu dans l'accompagnement juridique des personnes hébergées :

« Ce qui importe vraiment aux gens c'est le suivi juridique, c'est leur clé, c'est d'avoir leurs papiers. »

Si cela pourrait nous mener à accorder aux activités culturelles une place de moindre importance vis à vis de l'accompagnement juridique (qui est par ailleurs formulé comme impératif par le *vade mecum* à l'attention des gestionnaires de centre), Brigitte estime cette part importante et exprime un regret de ne pas pouvoir s'y investir :

« Après, pour l'aspect culturel malheureusement, l'équipe sociale a du mal à s'intégrer dans le projet, parce qu'on a pas le temps. Alors que ça fait partie intégrante de notre métier, en tant qu'éducateur, de monter des projets... »

Cette intégration par la culture ne se présente ainsi pas comme un paradigme du « bon accueil » opposé à l'accompagnement social, mais comme une mission de priorité différente en fonction du poste occupé. L'urgence se place ainsi comme un curseur de différenciation entre les missions des salariés et leur appréhension de l'accueil au CHUM : pour le travail social, il est

impératif de réagir à l'urgence de la situation précaire des personnes hébergées, tandis que pour la culture, l'enjeu est de proposer des moments de respiration, hors de cette urgence.

À plusieurs moments de son entretien, Brigitte souligne le manque de moyens financiers et humains attribués à l'accompagnement social, qu'elle explique par la place prédominante accordé à l'aspect culturel du centre :

« Ce qui fait que tout est vraiment axé sur la culture, au détriment peut être du suivi au quotidien. C'est vrai que là on est 4, on va peut-être se retrouver à 3, ils vont supprimer un poste, avec une file active de 38 personnes, ça fait beaucoup. Tu peux pas faire du travail de qualité, et je n'ai pas l'impression que le but soit de faire un travail de qualité, c'est pas la finalité. Parfois j'ai l'impression qu'on gère juste des flux. »

L'accompagnement juridique et les activités culturelles seraient ainsi des vases communicants, pour lesquelles la mise en valeur de l'un ne pourrait se faire qu'au détriment de l'autre. Le manque de moyens sera à nouveau évoqué à la suite de notre entretien, quand Brigitte évoquera la faible qualité de la nourriture servie aux personnes hébergées. Enfin, cela nous pousse à identifier la rationalité économique comme variable prise en compte dans la gestion de l'accueil, au niveau national : Brigitte nous apprend à ce propos que le CHUM deviendra un HUDA<sup>138</sup>, dont l'une des différences principales est la hauteur des subventions publiques par personne hébergée. Cette subvention s'élève à une fourchette d'entre 30 et 60 euros par personne dans le cadre d'un CHUM, contre seulement 17 euros dans le cadre d'un HUDA.

Concernant le CHUM Jean-Quarré, cela nous mène ainsi à identifier une dernière tension entre insertion par la culture, et insertion par le droit : si les deux missions ne sont aucunement en contradiction, ce sont les moyens qui leur sont accordées qui les mettent, de fait en concurrence.

### **Jean-Quarré, un lieu multiforme**

Nous avons ici tenté d'identifier les tensions existantes au sein du CHUM, entre un outil au service d'un gestion nationale et européenne des migrants, et un lieu qui permet des attaches spatiales, temporelles et sociales. Ainsi, l'analyse de l'observation extérieure nous pousse à considérer Jean-Quarré comme hors-lieu, qui, par le statut d'exception des personnes hébergées, en fait un lieu où l'exclusion s'incarne par les signes d'un lieu à l'écart. Cela est

---

<sup>138</sup> Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile

confirmé par un cadre légal à la fois européen et national, qui, par une gestion spatiale et temporelle des corps, plonge les migrants dans une incertitude qui refuse tout droit à l'installation pérenne en attendant la résolution de leur statut, qu'elle soit l'obtention de l'asile ou l'expulsion. Si cela permet de rapprocher Jean-Quarré d'un asile qui éloigne et enferme, nous avons par la suite compris que la réalité de cette gestion de l'accueil constitue une première tension avec ce cadre. Par la suite nous avons étudié les pratiques de l'aide sociale et de la mise en place d'activités culturelles, qui constituent une autre marge de manœuvre en ce qu'elle se dresse aux frontières du cadre : tantôt en résistance à des règles de droit, tantôt en aménageant la récréation d'un « chez soi » social et spatial, justifié par l'hébergement de longue durée de personnes au sein d'un même espace de vie. Enfin, nous avons établi que ces deux activités, si elles créent ces aménagements, se trouvent elles-mêmes mises en tension par l'attribution de moyen divergents qui poussent les salariés à défendre parfois deux modèles d'intégration de fait mis en concurrence. Alors, comment qualifier Jean-Quarré eu égard à ces multiples tensions ? Le CHUM se donne ainsi à voir comme un compromis complexe entre des acteurs de natures très différentes qui confère au centre la place d'un « en même temps » : ce lieu intègre dans le temps et l'espace mais reste soumis à la réorientation des personnes qui y sont hébergées, et est inscrit dans un dispositif qui dépossède les migrants de leur pleine liberté de circulation mais doit s'inscrire dans le respect et la dignité des droits humains, travaille dans l'urgence mais offre la possibilité de temps d'oubli par la culture... Ces dualités de fonctions, qui paraissent contradictoire, font ainsi de Jean-Quarré une forme ambivalente de camp, prise entre une volonté d'insertion locale contre une gestion spatiale nationale et européenne. Cette difficulté dans la qualification du lieu est exprimée par Caroline Intrand juriste à la Cimade, et Pierre-Arnaud Perrouy conseiller juridique au MRAX<sup>139</sup>, en évoquant les limites de la distinction qu'ils dressent entre lieux d'accueil ouverts et fermés :

« Si cette typologie présente le mérite d'attirer l'attention sur les différentes fonctions des camps, il faut garder à l'esprit que la plupart des camps en Europe cumulent au moins deux fonctions et se situent donc à cheval sur plusieurs types. »<sup>140</sup>

Et d'ajouter :

« D'autre part, parce que les centres ouverts procèdent en réalité d'une même logique de contrôle et de mise à l'écart que les centres fermés. Il s'agit de garder le contrôle sur des personnes potentiellement éloignables dans un avenir proche. »<sup>141</sup>

---

<sup>139</sup> Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie

<sup>140</sup> Caroline Intrand et Pierre-Arnaud Perrouy, *La diversité des camps d'étrangers en Europe : présentation de la carte des camps de Migreurop*, *Cultures & Conflits*, 57 | 2005, 71-90.

<sup>141</sup> *Ibid.*



Jean-Quarré rassemble effectivement les caractéristiques décrites au début de cet article : un lieu d'attente, où l'on place ceux dont on a pas encore pris la décision de la légalité de la présence sur le territoire ou pas, un lieu d'enfermement, même si sa caractérisation ne correspond pas à la désignation d'un centre de rétention, le lieu se montre bien comme ayant un accès restreint, et un lieu d'éloignement, puisque le statut de dubliné crée un sentiment d'incertitude permanent quant à la possibilité de rester ou non en France. Les pratiques internes à Jean-Quarré nous permettent d'attribuer une épaisseur sociale au lieu, construite dans le temps, et nous ajoutent ainsi une « couche supplémentaire » à la définition de ce centre, favorisé par l'impossibilité d'un respect parfait du cadre légal (notamment dans le cas des personnes dublinées « en fuite ») favorise. Si l'on conçoit le Centre du point de vue de ces fugitifs, Jean Quarré est le lieu d'enfermement où l'on se réfugie, le refuge où l'on est contraint d'être : ils sont à la fois cachés et enfermés dans un système dont ils ne peuvent sortir sans quoi la demande d'asile devient impossible. Malgré le peu de marge d'appropriation du lieu dont disposent les personnes hébergées au centre, les liens sociaux créés avec les autres hébergés, avec le personnel, et avec les habitants du quartier donnent à voir une gestion institutionnelle paradoxale de l'accueil, qui, sans choisir entre une gestion administrative de l'asile et une insertion pérenne, effectue les deux choix en même temps, source de tous ces paradoxes.

### **3/L'ambivalence du CHU : cause et conséquence d'un brouillage des frontières entre les acteurs**

La partie précédente a dépeint les contradictions résultant des diverses fonctions du CHUM, qui en affectent inévitablement la forme. Le début de cette réflexion nous a permis d'aborder, en filigrane, la diversité des acteurs qui convergent dans le centre : associations de la Place des Fêtes, Emmaüs Solidarité, Préfecture, pouvoirs publics, parmi lesquels notamment le ministère du logement et la Mairie de Paris, l'OFII, l'OFPRA...

Il nous semble à présent nécessaire de revenir sur cette diversité d'acteurs, et la mesure dans laquelle leurs convergences et divergences affectent le CHUM. Nous allons donc ici reprendre notre troisième hypothèse, qui concerne l'environnement institutionnel dans lequel s'inscrit Jean-Quarré. Les pratiques relevant tant des registres de l'humanitaire que du sécuritaire<sup>142</sup> au sein du centre mettent en évidence une nouvelle tension entre différents acteurs prônant des

---

<sup>142</sup> Cette dichotomie entre humanitaire et sécuritaire est empruntée dans ce cas à Paolo Cuttita, *La frontière Lampedusa. Mise en intrigue du sécuritaire et de l'humanitaire*, *Cultures & Conflits*, 2015/3 (n° 99-100), p. 99-115.

conceptions de l'accueil divergentes, voire en concurrence. La convergence de ces acteurs en un même lieu nous amène à considérer le flou entre les natures et fonctions de ces acteurs, résultant de leur action coordonnée. Nous allons voir que ce flou qui caractérise les frontières entre ces acteurs est à la fois une cause et une conséquence des tensions propres au CHUM Jean-Quarré. Dans un premier temps, il nous paraît fondamental d'effectuer un rapide retour dans l'histoire de la gestion publique de l'accueil des étrangers afin d'identifier les prémisses de la collaboration entre associations et pouvoirs publics. Dans un second temps, nous verrons que par la nécessité de communiquer sur la réhabilitation de l'ex-lycée en CHUM, et la mise en œuvre concrète de cette réhabilitation, Jean-Quarré met en lumière ce brouillage entre les acteurs et permet de faire ressortir certaines tensions. Enfin, il sera question de comprendre comment Emmaüs trouve un compromis lui permettant une bonne gestion de l'accueil des migrants. Cette réflexion sera également, au cours de son développement l'occasion de proposer une nouvelle grille de lecture permettant de distinguer ces acteurs d'envergure et de nature très différentes les uns des autres.

#### **A. Un modèle de gestion initiateur d'une mise en porte-à-faux des associations**

À l'annonce de la réhabilitation de Jean-Quarré en Centre d'Hébergement d'Urgence, la DRIHL, organisme rattaché au ministère du logement, désigne Emmaüs Solidarité pour assurer la gestion du centre. Ce rapprochement entre pouvoirs publics et association pose la question de la gestion effective de l'accueil. Si les deux acteurs ont comme dénominateur commun une mission d'intérêt général, nous avons précédemment entraperçu les divergences de cette mise en œuvre effective de l'intérêt général sur la gestion de l'asile : gestion des flux dans l'espace et le temps d'un côté, accueil inconditionnel et insertion sociale et spatiale de l'autre. Toutefois, il est à noter que le CHUM Jean-Quarré ne fait pas exception sur ce point : la gestion de l'asile est un domaine où la collaboration des acteurs associatifs et pouvoirs publics s'impose à présent comme évidence, à l'instar d'autres domaines relevant de la politique sociale<sup>143</sup>.

#### **Collaboration entre associations et pouvoirs publics dans le domaine de l'asile : les fondements historiques**

---

<sup>143</sup> Benoit Cret, Magali Robert et Guillaume Jobert font état de ces mêmes liens entre associations et pouvoirs publics dans le domaine du handicap. Cret Benoit, Robelet Magali, Jaubert Guillaume, *La (dé)construction politique des associations gestionnaires d'établissements, Terrains & travaux*, 2013/2 (N° 23), p. 39-58

La tradition de contre-pouvoir souvent attribuée aux associations, pour leur dimension contestataire doit impérativement être nuancée dans le cas de la politique d'asile Française. Frédérique Bourgeois et Olivier Brachet font en effet état d'un rapport d'opposition entre les associations et les pouvoirs publics sur ce sujet. Ils prennent l'exemple de l'agglomération lyonnaise, où, dans les années 70, arrivent de nombreuses personnes fuyant les dictatures d'Amérique Latine<sup>144</sup>. Des associations locales s'illustrent alors en faisant pression sur les pouvoirs publics pour demander la prise en charge (et notamment l'hébergement) de ces personnes.

Frédérique Bourgeois et Olivier Brachet identifient la naissance d'un modèle qui va peu à peu s'imposer dans la gestion de l'asile<sup>145</sup> dans les années 1970. Ces années sont tout d'abord marquées par la ratification du protocole de New-York (dit de Bellagio) en 1971. Celui-ci permet la reconnaissance de réfugiés victimes d'événements survenus après la signature de la Convention de Genève<sup>146</sup>, en 1951. Ainsi, le statut de réfugié, auparavant essentiellement accordé aux ressortissants d'autres pays européens, s'élargit aux personnes victimes des conflits post-Seconde Guerre Mondiale. C'est pourquoi, après 1973, la France accueille de nombreux migrants chiliens fuyant la dictature mise en place par Pinochet.

Alors que le Dispositif National d'Accueil (DNA) se met en place, des mobilisations associatives locales se structurent, comme en témoigne l'exemple de l'agglomération de Lyon cité par Frédérique Bourgeois et Olivier Brachet, où les associations s'illustrent par une fonction d'interpellation des pouvoirs publics. Cela permet la création du premier CPH<sup>147</sup>.

Dans le même temps, naît France Terre d'Asile, créée par un collectif intellectuel rallié par plusieurs associations. L'association se donne dès sa naissance comme objectif de « mettre en place une véritable politique d'accueil financée par l'État »<sup>148</sup>. Ainsi, elle met en place un premier dispositif d'hébergement dès 1973, puis devient rapidement un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, jusqu'à devenir à partir de 1975 coordinatrice du Dispositif National

---

<sup>144</sup> Bourgeois Frédérique, Brachet Olivier, *Tensions dans les rapports pouvoirs publics / associations dans le dossier de l'asile, Revue internationale et stratégique*, 2003/2 (n° 50), p. 139-146

<sup>145</sup> *Idem*.

<sup>146</sup> « La Convention consolide les précédents instruments internationaux relatifs aux réfugiés et constitue l'effort de codification des droits des réfugiés le plus complet jamais déployé sur le plan international. » Texte de la Convention relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951. <http://www.unhcr.org/fr/convention-1951-relative-statut-refugies.html>

<sup>147</sup> Centre provisoire d'hébergement

<sup>148</sup> Eloïse Dufour, "Comment s'est constitué historiquement et comment a évolué récemment le rôle de France Terre d'Asile (FTDA) dans le « Dispositif National d'Accueil » ?", Recueil Alexandries, Collections Synthèses, novembre 2006

d'Accueil. L'association lie ainsi une dimension militante (par de nombreuses actions de plaidoyer) et une forte proximité avec les pouvoirs publics. À ce sujet, Eloïse Dufour écrit :

« La ligne d'action de FTDA était dès 1973 de promouvoir « un premier accueil » qui relève entièrement des fonds publics. Ce choix initial s'explique par la volonté de ne pas lier l'action à l'actualité mais à l'inscrire dans un cadre durable et sûr. Les créateurs de l'association considéraient aussi que la ressource étatique permettait de réduire au maximum toute possibilité de discrimination et d'éviter le caractère d'aumône. Il s'agit pour eux de défendre la justice sociale, l'égalité républicaine et ne pas se placer dans une logique de charité. »<sup>149</sup>

Ce rapprochement avec les pouvoirs publics est également observable à Lyon quelques années plus tard, avec la création de Forum Réfugiés<sup>150</sup> en 1982, par un ensemble d'associations locales. Dès sa création, cette association demande la création d'un nouveau CPH, dont elle devient gestionnaire. Travaillant en lien avec la DDAS<sup>151</sup> (alors en charge de la mise en œuvre de l'accueil des migrants sur leur territoire), Forum Réfugiés devient, à l'instar de France Terre d'Asile un acteur prédominant dans la gestion de l'accueil. Il faut rappeler que 1982 est l'année de la loi de décentralisation en France. Sur le plan de la gestion de l'asile, elle a pour effet de faire des DDASS les gestionnaires effectifs de la politique d'hébergement au niveau local. Cela renforce la participation des associations à cette organisation de l'accueil<sup>152</sup>, via la gestion des centres. Frédérique Bourgeois et Olivier Brachet citent à ce propos une circulaire destinée aux DDASS où l'on lit :

« Je vous invite également à mobiliser localement l'ensemble des partenaires – élus, administrations et associations – et des dispositifs – associations, Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), urgences, Centres communaux d'action sociale (CCAS), Aide sociale à l'enfance (ASE), etc. –, en mettant au besoin en place des solutions innovantes avec le concours éventuel de la DPM »<sup>153</sup>

Cette volonté d'inclure les associations délègue ainsi de fait une partie de la mise en œuvre de la politique d'accueil aux associations. L'ensemble de ces « événements », jusqu'alors éparses (puisque qu'un programme spécifique est créé pour chaque « public » : migrants venants d'Asie, Chiliens, etc.) trouve sa cohérence en 1985 dans l'uniformisation de la politique d'asile.

---

<sup>149</sup> Idem.

<sup>150</sup> Jusqu'en 2000, l'association porte le nom de collectif CRARDDA (Comité rhodanien d'accueil des [réfugiés](#) et de défense du [droit d'asile](#))

<sup>151</sup> Direction Départementales des affaires sanitaires et sociales, remplacées par les Agences Régionales de Santé (ARS) en 2010.

<sup>152</sup> Cette cogestion du dossier de l'asile entre associations et pouvoirs publics s'affirme à nouveau en 2005, avec l'absorption du Service Social d'Aide aux Émigrants (SSAE) par l'Agence Nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM).

<sup>153</sup> Circulaire du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, MES/DPM n° 99-399 du 8 juillet 1999 relative aux procédures d'admission dans le Dispositif National d'Accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile, p. 2., cité par Olivier Brachet et Frédérique Bourgeois

Dans cette politique (liée, comme nous l'avons vu précédemment à la condition d'hébergement), les associations déjà gestionnaires vont asseoir leur place :

« La mise en place d'un Dispositif National d'Accueil dont la gestion est déléguée au secteur associatif constitue une sorte de modèle implicite qui a servi de base à l'ensemble du système de gestion de l'accueil, de l'échelon national au niveau local. »

La pérennisation de ce modèle nous est confirmée par le fait que France Terre d'Asile et Forum Réfugiés sont aujourd'hui deux des associations gérant le plus de centres destinés aux migrants. Ce modèle nous renseigne sur une double institutionnalisation : d'une part, celle des associations spécialisées sur le dossier de l'asile et de l'hébergement des migrants, d'autre part, celle de la collaboration des associations avec les pouvoirs publics dans ces domaines. Aujourd'hui, cela se traduit par les appels d'offres que lancent les pouvoirs publics à destination des entreprises et des associations pour assurer la gestion des structures d'hébergement<sup>154</sup>.

Nous pouvons ainsi constater que ce modèle implicite relève d'un compromis entre associations et pouvoirs publics, et dont la bonne collaboration dépend de la coïncidence d'un objectif commun aux deux parties. Cela mène Magalie Santamaria à établir le constat suivant, à propos de Forum Réfugiés :

« Pour les pouvoirs publics, [la collaboration] serait inévitable puisque la politique étatique demeure floue et partielle. La DDASS n'étant pas particulièrement formée pour l'accueil d'une population aussi spécifique, l'appui sur des professionnels spécialistes de l'asile serait donc une aubaine. De son côté, l'association n'aurait d'autres choix que de s'inscrire dans le dispositif mis en place par l'État pour agir sur la politique d'asile et d'accueil des réfugiés. En ce sens, la contradiction entre action militante et opérateur public ne serait qu'une contradiction d'apparence. »<sup>155</sup>

Cela nous est confirmé par Tiphaine pendant son entretien :

« Il faut qu'on soit acteur justement, pour pouvoir faire du plaidoyer, pour pouvoir dénoncer des situations inacceptables »

---

<sup>154</sup> Si nous ne sommes pas parvenus à retrouver l'appel d'offre concernant la gestion du CHUM Jean-Quarré, d'autres exemples montrent que ce procédé est courant : <https://larotative.info/accueil-des-migrant-es-la-1213.html> , <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Actualites/L-actu-immigration/Appel-d-offres-pour-la-creation-de-nouvelles-places-d-hebergement-d-urgence-pour-demandeurs-d-asile-dans-le-cadre-du-Programme-d-Accueil-et-d-Hebergement-des-Demandeurs-d-Asile-PRAHDA>

<sup>155</sup> Il est à noter que Magalie Santamaria tire ce constat de l'analyse de Forum Réfugiés en 2002. *La mise en œuvre d'une politique publique par des entrepreneurs de cause*, Mémoire de DEA, Université de Droit, d'Economie et des Sciences Aix-Marseille III, IEP d'Aix-en-Provence

Ces propos nous permettent de comprendre que la gestion de centre, est pour leur gestionnaires tant un moyen qu'une fin. Si la finalité est bien la gestion du centre, et l'aide directe des personnes hébergées dans l'obtention de l'asile, la « preuve par le terrain » que constitue cette gestion se fait aussi le moyen d'acquérir une légitimité nécessaire afin d'influencer sa gestion politique. La gestion de centre est en cela chargée d'un caractère symbolique, puisqu'elle distingue de fait des associations gestionnaires (qui se distinguent par ailleurs par leurs moyens et leur envergure) des autres associations.

Magalie Santamaria montre dans son étude que la collaboration entre pouvoirs publics se fonde sur un bon échange entre deux partenaires disposant d'avantages que l'autre partie recherche. Toutefois, il faut apporter une nuance à ce constat : si la position de quasi-opérateur public permet aux associations d'accéder plus facilement aux sphères politiques pour y porter leurs revendications, ce compromis implique tout de même un relatif alignement entre l'asile tel qu'il est conçu par l'État, et l'asile tel qu'il est conçu par les associations.

En effet, ces associations gestionnaires de centre, comme en témoigne l'exemple de France Terre d'Asile, conservent une dimension militante en parallèle de leur proximité avec les pouvoirs publics. Pour ne retenir qu'un exemple, une campagne de sensibilisation sur le traitement des mineurs isolés<sup>156</sup> à Calais nous permet d'accorder la double fonction à France Terre d'Asile de co-gestionnaire et d'interpellant.

Il faut également ajouter un élément, absent ce constat, nécessaire afin de comprendre cette collaboration. France Terre d'Asile et Forum Réfugiés sont deux associations employant des salariés, dont les sources de financement sont en grande partie publiques. Nous voyons ainsi les contours d'un déséquilibre dans l'échange entre associations et pouvoirs publics. Nous posons comme un fait que leur fonctionnement salarial nécessite des rentrées d'argent régulières. Ces deux associations ont pour vocation d'être financées via des subventions publiques puisque leur expertise de gestionnaire de centre ne leur permet pas une complète indépendance. Alors, la seule voie possible d'engagement est la gestion des centres effectivement mis en place par les pouvoirs publics, y compris si le cadre qui régit ces centres entre en contradiction avec leur conception de l'accueil.

---

<sup>156</sup> <http://www.france-terre-asile.org/reunissez-les.html>

En analysant Forum Réfugiés, Frédérique Bourgeois et Olivier Brachet identifient trois caractéristiques, que nous nous appliquent à Emmaüs Solidarité. Le premier est d'observer les similitudes entre Emmaüs Solidarités et ces associations « fondatrices » du modèle de gestion de l'hébergement. Le second est de nous servir de base de réflexion sur une possible grille de lecture qui permette d'observer les distinctions entre ces associations, dont le personnel est salarié et les associations composées de bénévoles, souvent caractérisée par une opposition aux pouvoirs publics.

### **La co-élaboration et la cogestion à l'épreuve des divergences politiques**

Rapprocher Emmaüs Solidarité de France Terre d'Asile et Forum Réfugiés est chose aisée puisque cette association est depuis la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle aguerrie à la gestion de centres d'hébergement de personnes sans-abris. Selon Olivier Brachet et Frédérique Bourgeois, Forum Réfugiés se caractérise par une expertise, de laquelle découle une co-élaboration de la politique d'asile, tout en conservant une faculté d'interpellation.

Le statut d'expert qu'endosse Emmaüs Solidarité dans l'accueil et l'hébergement de personnes sans domicile n'est plus à prouver. Dépositaire de l'image de charité issue de la figure de l'Abbé Pierre, et d'une histoire marquée par la prise d'initiatives pour l'hébergement en lien avec les pouvoirs publics, Emmaüs Solidarité s'impose désormais comme l'une des associations gérant le plus de centres d'accueil en France (on compte 38 structures d'accueil<sup>157</sup> à Paris). Cette expertise comporte deux aspects : d'une part, la connaissance du terrain, qui se traduit par l'action dans les centres et la publication d'études<sup>158</sup>, d'autre part la connaissance des institutions. Insérée dans plusieurs réseaux d'acteurs professionnels de la solidarité (la FNARS, le collectif Associations Unies...), Emmaüs s'inscrit dans cette même tradition de proximité avec les pouvoirs publics, dans le domaine de l'aide aux personnes sans logis. Outre la prise en charge de la gestion de centres dont le cadre est posé par les pouvoirs publics (CHU, CHUM, CPA...), Emmaüs Solidarité prend part aux discussions avec les pouvoirs publics. Lors de la publication de la « circulaire Collomb<sup>159</sup> » en décembre 2017, plusieurs associations sont

---

<sup>157</sup> Page *carte des structures*, <https://www.emmaus-solidarite.org/carte-des-structures/>

<sup>158</sup> Première étude sur l'accès aux soins optiques des publics précaires, <https://www.emmaus-solidarite.org/premiere-etude-sur-lacces-aux-soins-optiques-des-publics-precaires/>

<sup>159</sup> Publiée par le ministère de l'intérieur et le ministère de la cohésion des territoires, « Ces quelques pages demandent aux préfets de constituer des équipes mobiles chargées de se rendre dans l'ensemble des structures d'hébergement d'urgence, afin de recueillir des informations sur la situation administrative des personnes qui y



invitées à discuter de sa mise en œuvre, place Beauvau. Toutefois, cette circulaire, jugée par certaines associations (dont Médecins du Monde et Emmaüs Solidarité) comme initiatrice d'un « tri » entre les personnes hébergés dans les centres, entre en contradiction avec l'accueil inconditionnel tel qu'il est conçu par Emmaüs. Les associations ne se contentent d'ailleurs pas de remettre en cause le bien-fondé de cette circulaire, mais abandonnent la réunion. Cela montre donc une opposition de fait entre leur dimension d'interpellation, et leur dimension de co-élaborateurs de politiques publiques.

Ainsi, le compromis que nous avons évoqué tout à l'heure, sur la réalisation d'objectif communs comme source de fonctionnement viable du partenariat entre associations et pouvoirs publics sur la question de l'asile ne fonctionne plus. Toutefois, les liens financiers, qui unissent les deux parties rendent l'action alternative impossible : les associations doivent ainsi effectuer un choix entre agir de concert avec les pouvoirs publics, ou ne pas agir<sup>160</sup>, faute de financements.

Ces tensions inhérentes à la place des associations dans la gestion de l'asile sont à l'origine de nouveaux clivages entre les acteurs. La place particulière des associations dites professionnelles dans la gestion de l'asile nous mène à interroger la pertinence de la notion de société civile, puisque celle-ci s'efface au profit d'un clivage entre acceptation et refus de collaborer avec les pouvoirs publics sur la gestion de l'asile. Ainsi, Virginie, bénévole et cofondatrice du Bureau d'accueil et d'accompagnement des migrants (BAAM), nous dit :

« Emmaüs Solidarité qui était au centre de porte de la chapelle, où ils ont fait du tri, bon c'était vraiment dégueulasse ce qui s'est passé »

Cette critique adressée à Emmaüs concerne en fait la situation de porte-à-faux, et l'arbitrage effectué par l'association. L'objet ici n'est pas de distinguer la nature et le bien-fondé des arguments, mais de prendre ces oppositions pour ce qu'elles nous disent sur la composition (ou

---

sont accueillies. Des équipes constituées d'agents des préfectures et d'agents de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) » [https://www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2018/02/20/recensement-des-migrants-le-conseil-d-Etat-refuse-de-suspendre-la-circulaire-collomb\\_5259796\\_1654200.html](https://www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2018/02/20/recensement-des-migrants-le-conseil-d-Etat-refuse-de-suspendre-la-circulaire-collomb_5259796_1654200.html)

<sup>160</sup> Les associations Médecins du Monde et Utopia 56 se sont illustrées par ce choix lors de leur départ du CPA de la chapelle. Antoine Bazin, coordinateur d'Utopia 56 explique : « nous sommes rendu compte que beaucoup de migrants passant par la "bulle" étaient finalement discriminés dans leur démarche de demande d'asile. » <https://www.nouvelobs.com/societe/20170918.OBS4798/nous-quittons-le-centre-de-la-chapelle-il-faut-aider-les-migrants-pas-les-trier.html>

la décomposition) du paysage associatif dans le domaine de l'asile. Il est à noter qu'Emmaüs est ici associée à son caractère gestionnaire, et déchargée de tout sens militant ou pouvoir d'interpellation. Si nous serions tenté de proposer une distinction de ces associations par leur accès -ou non- au public des migrants, cela se trouve infirmé par le fait que le BAAM, par sa mission effectue un accompagnement juridique et des maraudes similaire à Emmaüs. Par ailleurs, la présence d'activités culturelles et d'une volonté d'insertion ne permet pas non plus de les distinguer. Alors, le clivage efficient résiderait dans la distinction entre associations-gestionnaires et associations non gestionnaires.

### **L'éthique du travail social à l'épreuve de la cogestion de la politique d'asile**

Toutefois, ce clivage, formulé de la sorte, résume l'association gestionnaire de centre à une unité homogène. Le compromis, qui considère indispensable d'être partie prenante du dispositif de la demande d'asile ne prend pas en compte la diversité des points de vue existante au sein de l'association. Et notamment celui des travailleurs sociaux, qui par une mission humanitaire se trouvent confronté à cette dichotomie entre une gestion spatio-temporelle des migrants, comme nous l'avons montré précédemment, et leur travail quotidien, à quoi s'ajoute parfois un sentiment militant né de l'empathie au contact des personnes hébergées.

Cela nous permet d'ajouter une précision au clivage précédemment énoncé entre les associations gestionnaires d'un côté, les associations militantes non-gestionnaires de l'autre.

Ce nouveau clivage concerne une séparation, ou du moins une distinction entre la direction, et les travailleurs sociaux. Brigitte, travailleuse sociale à Jean-Quarré nous dit à ce propos :

« Ethiquement, il y a des moments où c'est compliqué, il y a des moments où, en tant que travailleur social, on ne savait plus trop où se positionner, et c'est la première fois où je rencontre cette situation dans mon travail. »

Elle ajoute, ensuite :

« Et j'ai l'impression que pour la direction, il faut vraiment gérer du flux. Et que vraiment l'accompagnement individualisé, parce c'est pareil, on en fait une masse, c'est « les migrants », et l'accompagnement individualisé n'a pas vraiment sa place. »

Cela nous fournit plusieurs informations. La première est une distinction entre un « eux » que traduit « pour la direction », qui serait mû par une pensée différente de celle de Brigitte. Ainsi, le projet associatif défendu par Emmaüs Solidarité ne se fait pas unique pour tous ses salariés, puisqu'une manifeste divergence se crée entre salariés et direction. Il nous paraît ici pertinent de comparer la situation dans laquelle se trouve Emmaüs avec deux associations engagées dans

le secteur du handicap, répondant aux mêmes caractéristiques qu'Emmaüs (grande envergure, professionnalisation, gestion de centre par délégation de l'action publique) : l'OVE<sup>161</sup> et l'ADAPEI<sup>162</sup>. Ces deux associations du département du Rhône, œuvrent dans le champ médico-social pour maintenir le lien entre parents et enfants handicapés. Benoit Cret, Magali Robelet et Guillaume Jobert analysent la progressive professionnalisation de ces associations<sup>163</sup>. Ils en arrivent au constat d'un « découplage stratégique » qui s'opère après que ces associations soient devenue gestionnaires de centres accueillant les enfants. Ce découplage est une progressive séparation entre la direction générale et les racines bénévoles et militantes de ces associations. Celui-ci se traduit par un affaiblissement du militantisme bénévole au profit de la possibilité de s'émanciper de ces racines : actions de plus grande ampleur, actions en liens avec d'autres d'acteurs publics ou privés, élargissement de la zone d'action... Nous pouvons appliquer ce même constat à Emmaüs Solidarité : sa grande envergure fait du travail social à proprement parler une mission parmi tant d'autres (gestion de centres, création de nouvelles structures, coordination d'activités culturelles...<sup>164</sup>). Si ce découplage provoque certaines divergences entre les salariés « du terrain » et les gestionnaires, il ne faut toutefois pas considérer les travailleurs sociaux opposés à Emmaüs, comme peuvent l'être certains militants<sup>165</sup>, car malgré les ambiguïtés que présente le travail social<sup>166</sup>, les deux salariées interrogées reconnaissent un attachement aux valeurs de l'association.

Ainsi, le fonctionnement du CHUM Jean-Quarré et les tensions qui en résultent trouvent en partie leur explication dans l'histoire de la gestion de l'asile en France. Si celle-ci s'organise sous la pression d'associations militantes, ces dernières se retrouvent rapidement en charge de sa mise en œuvre. Se dessine ainsi un compromis implicite sur la mise en œuvre d'une gestion qui doit répondre à la bonne application de l'asile tel que prévu par le cadre légal (pendant longtemps limité à la mise en application de la Convention de Genève), et à l'accomplissement d'une volonté d'agir sur la politique d'asile des associations. Cependant, les récentes dispositions légales adoptées dans ce domaine fragilisent ce compromis. Les associations doivent alors choisir entre le respect strict de leurs principes éthiques et l'action sur ce sujet,

---

<sup>161</sup> Œuvre des villages d'Enfants

<sup>162</sup> Association des Parents d'Enfants Handicapés Mentaux

<sup>163</sup> Cret Benoit, Robelet Magali, Jaubert Guillaume, « La (dé)construction politique des associations gestionnaires d'établissements », *Terrains & travaux*, 2013/2 (N° 23), p. 39-58.

<sup>164</sup> En témoigne l'onglet « nos actions » sur le site <https://www.emmaus-solidarite.org>

<sup>165</sup> <https://paris-luttes.info/pourquoi-emmaus-ou-pourquoi-pas-5946>

<sup>166</sup> Pour aller plus loin sur la place du travail social dans la gestion de l'asile, voir Brigitte Bouquet et Marcel Jaeger, *Tensions entre mise en œuvre des politiques migratoires et questions éthiques du travail social*, *Hommes & migrations*, 1290 | 2011, 10-21. <https://journals.openedition.org/hommesmigrations/729>

puisque le financement étatique ne leur laisse pas d'option alternative d'engagement. De cette tension manifeste résulte un nouveau clivage entre associations gestionnaires de centres et associations bénévoles. Si la conception d'une société civile unie face aux pouvoirs publics est erronée, les associations gestionnaires sont également fragilisées en interne car leurs salariés voient leur éthique mise à l'épreuve de leurs missions concrètes : le désir de mettre en place un accompagnement individuel se heurtent au peu de moyens accordés au travail social, rappelant que le CHUM est un lieu de transit où le collectif surpasse l'individuel. Ces tensions, exogènes au CHUM Jean-Quarré, ne permettent toutefois pas d'en dresser un portrait complet. À ces tensions, liées au fonctionnement de la gestion d'asile, s'ajoutent des tensions endogènes, liés à la nature particulière du centre.

### **B. Un enjeu de visibilité : Jean-Quarré, objet d'une cacophonie énonciative**

Afin d'introduire l'enjeu de la visibilité des acteurs qui accompagne l'ouverture du centre, il nous semble à nouveau important de citer Brigitte :

« *[A propos du CHUM Jean Quarré]* C'est un peu la vitrine des migrants »

L'image de la vitrine utilisée ici traduit une mise en visibilité. Les migrants à Jean-Quarré, comme nous l'avons expliqué dans la seconde partie, ne disposent pas d'autres ressources que celles mises à leur disposition par Emmaüs au sein du centre. Par ailleurs, ce lieu s'inscrit dans un dispositif œuvrant à une certaine invisibilisation. Cela nous permet de comprendre que si les migrants sont effectivement mis en visibilité, ce n'est pas de leur fait. Se pose alors inévitablement la question de l'identité de l'émetteur et du récepteur de ce message. Comme évoqué précédemment, la réhabilitation de Jean-Quarré en CHUM a fait l'objet d'une forte attention médiatique (que nous avons précédemment qualifié de « temps médiatique »). Les articles publiés nous montrent en effet une attention particulière des médias aux spécificités du centre : l'inclusion dans le quartier, l'alphabétisation, et les activités socio-culturelles.

Cet événement médiatique s'explique également par la prise de parole de nombreux acteurs, parties-prenantes de l'existence du centre. C'est notamment le cas d'Emmanuelle Cosse, alors Ministre du Logement, de Jean-François Carenco, alors préfet de la région Ile-de-France, et d'Anne Hidalgo.

Il nous semble ainsi révélateur de comparer le discours que présente le site Internet de la ville de Paris du CHUM au communiqué publié par le ministère du logement suite à la visite effectuée par Emmanuelle Cosse. Afin de compléter cette comparaison, nous ajoutons dans cette comparaison l'article publié sur le site du ministère du Logement, intitulé « retour à Jean Quarré ».

La page consacrée à Jean-Quarré sur le site de la Mairie de Paris livre le récit de l'occupation en guise d'introduction, et présente l'ouverture du CHUM comme un apaisement des tensions qui en ont résulté, à l'instar de la vidéo AFP précédemment étudiée. Cette présentation s'attarde sur les qualités « pilote » du centre : activités en lien avec les établissements culturels, les associations de quartier... Cette valorisation se traduit également par l'emploi d'un lexique optimiste : les chambres y sont « propres et lumineuses », on y trouve des « collage d'arbres et d'oiseaux colorés » effectués par des street artistes, et « on y [sème] des graines », ce qui constitue un « beau symbole ». De plus, les particularités de Jean-Quarré sont présentées dans un encart à part entière, qui rappelle la description des activités d'un centre culturel. Toutefois, si l'article reconnaît Emmaüs comme gestionnaire, ce centre est présenté comme le résultat d'un travail « en lien avec la Mairie, les associations de quartier et les riverains ». Il est ici intéressant de relever qu'aucune mention des pouvoirs publics centraux n'est faite, hormis « l'État », évoqué uniquement comme partie prenante de l'évacuation du lieu. Nous serions ainsi amené à penser que la Mairie est en charge de ce centre, puisqu'elle lui accorde une page entière sur son site (ce qui n'est pas le cas de tous les centres<sup>167</sup>).

En s'arrêtant sur le communiqué revenant sur la visite d'Emmanuelle Cosse au centre, on y retrouve la même justification de l'intervention suite au « symbole » de la crise qu'a constitué l'occupation. On y retrouve la même volonté d'ériger Jean-Quarré en exemple :

« La forte implication de la société civile, des élus locaux et des habitants du quartier l'a placé au cœur d'une démarche exemplaire et en fait aujourd'hui un vecteur puissant d'interculturalité. ».

Les trois acteurs parties prenantes évoqués sur Paris.fr reviennent ainsi : élus, associations, et riverains. Toutefois, il nous faut préciser que cette présentation de Jean-Quarré n'arrive qu'en seconde partie du communiqué. La première rappelle l'action du gouvernement pour l'hébergement des migrants, rappelant le nombre de centre créés... dans un paragraphe intitulé

---

<sup>167</sup> Seul le centre d'Ivry-sur-Seine dispose d'une page similaire sur paris.fr, qui met également le « bon accueil » du lieu <https://www.paris.fr/actualites/un-centre-humanitaire-pour-les-femmes-migrantes-et-les-familles-4430>

« *Jamais un gouvernement n'aura fait autant pour mettre à l'abri les plus fragiles* ». Si le lien n'est pas explicite, on peut déduire de ce communiqué que le centre Jean-Quarré est un exemple des centres précédemment évoqués, mis en place par le gouvernement. Cette mise en valeur de l'action gouvernementale se retrouve dans l'article intitulé « *Retour à Jean-Quarré* ». On peut par exemple y lire « *les équipes de l'OFII et de l'OFPRA les accompagnent dans leurs démarches d'obtention du statut de réfugié* », mettant de côté l'accompagnement effectué par les travailleurs sociaux au profit de l'action des deux offices publics. Par ailleurs, cet article nous permet de mettre en évidence une contradiction. On peut en effet y lire que Jean-Quarré est :

« Mis à disposition par la Ville de Paris, réhabilité grâce à des financements de l'État et de la Ville et confié par la DRIHL à Emmaüs Solidarité »

Alors, si Emmaüs Solidarité est effectivement gestionnaire du centre, qui de la Mairie de Paris ou de la DRIHL (service déconcentré du ministère du Logement en Île-de-France) en est instigateur ? La question de la responsabilité des acteurs n'est que peu pertinente, mais elle permet de constater un brouillage issu de la communication provenant de ces deux acteurs : si les propos sur le CHUM relèvent d'une même tonalité, chaque administration semble vouloir s'attribuer la réussite de Jean-Quarré. Cette situation nous permet d'identifier la Mairie de Paris comme un acteur à part entière, ce qui nuance de fait l'expression de « pouvoirs publics » jusqu'à présent utilisée.

Afin de comprendre la place de cet acteur, il faut rappeler le positionnement d'Anne Hidalgo au sujet de l'accueil des migrants. En 2013, la maire de Paris affirmait déjà son engagement dans « l'intégration des migrants dans la vie de la ville<sup>168</sup> » en s'engageant dans le réseau Eurocities. Ce réseau, composé de plus 140 villes européennes, se donne pour mission d'élaborer des groupes de travail thématiques afin de partager des connaissances et d'échanger des idées. De plus, ce réseau porte l'ambition « d'influencer et de travailler avec les institutions européennes afin de faire face à des problématiques partagées par les européens dans leur vie quotidienne »<sup>169</sup>. Cette organisation passe donc outre les pouvoirs publics nationaux en faisant des villes des interlocuteurs directs de l'Union Européenne. Cela nous est confirmé par la

---

<sup>168</sup> Traduction personnelle issue du Communiqué « Paris sets out commitment to migrant immigration » publié par Eurocities le 18 décembre 2013

<sup>169</sup> Idem.

dimension de « ville refuge » qu'Anne Hidalgo donne à Paris, lors de tribunes cosignées dans les quotidiens *El Pais*<sup>170</sup>, et le *New York Times*<sup>171</sup>.

Naturellement, se pose la question des moyens dont dispose effectivement la municipalité pour « résister » à une politique nationale, à l'instar des villes-sanctuaires états-uniennes. Un communiqué publié par la préfecture d'Ile-de-France nous rappelle effectivement que :

« La Ville a également réaffirmé sa volonté de mettre l'ancien lycée à la disposition de l'État, afin qu'il y aménage dans les meilleurs délais un centre d'hébergement pour migrants »<sup>172</sup>

Ajoutant par la suite que l'État « a pris la compétence de la prise en charge des migrants », cela nous informe d'un rôle de soutien de la ville aux pouvoirs publics centraux : disposant d'un patrimoine immobilier, la ville peut en effet proposer la mise à disposition de bâtiment au gouvernement en vue de la création d'une structure d'hébergement, mais ne peut pas en prendre l'initiative seule. Toutefois, les tensions dans les fonctions du CHUM font bel et ben état de problématiques relevant des compétences de la ville, par exemple les revendications des riverains au moment de l'occupation. On peut donc ajouter une dimension électorale à la prise en compte de ces revendications : Isabelle Coutant montre qu'à la Place des Fêtes, le « ras-le-bol » de la présence des migrants lors de l'occupation se traduit par une augmentation du vote Front National<sup>173</sup>. Alors, la volonté de se montrer comme initiateur d'un projet prenant en compte ces revendications peut être lu dans une perspective politique : renouer un lien avec un électorat d'un quartier stigmatisé. Cela peut être confirmé par la coïncidence entre les activités proposées à Jean-Quarré et le « plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des migrants<sup>174</sup> ». On y retrouve en effet les principes de l'inconditionnalité de l'accueil : « aucune hiérarchie ne doit être faite entre les personnes à la rue », l'inclusion des citoyens dans l'accueil, l'alphabétisation... témoignant de la conception de l'hospitalité publique défendue par l'Hôtel de Ville. On peut ainsi voir le CHUM Jean-Quarré comme une matérialisation de ces engagements, exemple montrant le succès d'un projet politique.

---

<sup>170</sup> [https://elpais.com/politica/2015/09/12/actualidad/1442074231\\_219516.html](https://elpais.com/politica/2015/09/12/actualidad/1442074231_219516.html)

<sup>171</sup> <https://www.nytimes.com/2016/09/20/opinion/our-immigrants-our-strength.html>

<sup>172</sup> <https://presse.paris.fr/wp-content/uploads/2015/08/Occupation-de-Jean-Quarré-la-Ville-de-Paris-donne-des-consignes-de-mise-en-sécurité.pdf>

<sup>173</sup> Isabelle Coutant. *Les migrants en bas de chez soi*, Paris, Editions du Seuil 2018, pages 127-160

<sup>174</sup> Ce Plan de mobilisation est présenté le 12 octobre 2015 par Dominique Versini, adjointe à la maire en charge de la solidarité, de la famille et de la lutte contre l'exclusion [https://www.lemonde.fr/societe/article/2015/10/12/paris-presente-un-ambitieux-plan-d-accueil-des-migrants-au-dela-des-refugies\\_4787464\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2015/10/12/paris-presente-un-ambitieux-plan-d-accueil-des-migrants-au-dela-des-refugies_4787464_3224.html)



Cela nous mène ainsi à la conclusion suivante : la communication est un outil politique de mise en visibilité pour la Mairie de Paris, qui constitue une marge de manœuvre face à une politique nationale sur laquelle elle n'a que peu d'emprise. Ainsi, se joue un contre-la-montre qui permet au premier communicant d'apparaître comme initiateur de la solution, de l'aménagement, de l'hébergement. Dans le cas de Jean-Quarré, c'est Bruno Julliard, alors premier adjoint à la maire de Paris qui réaffirme les valeurs d'hospitalité de la ville refuge en proposant la création d'un CHUM, au micro de France Inter<sup>175</sup>. Cette fonction de communication se double par ailleurs d'une fonction d'interpellation, qui nous confirme l'absence de compétences de la Mairie dans la gestion de l'asile : ces interpellations prennent la forme de prise de parole en conférences de presse<sup>176</sup>, et vont jusqu'à une mise en visibilité du camp du millénaire<sup>177</sup> hebdomadaire pour demander au ministère de l'intérieur la mise à l'abri des personnes y vivant. Si la question de la responsabilité ne se fait ici pas essentielle, c'est parce qu'elle est constamment déplacée entre Ministères, Préfecture et Mairie.

Cette fonction d'interpellation par la mise en visibilité n'est pas sans rappeler cette dimension que nous avons précédemment attribuée au secteur associatif. La place de la Mairie dans la gestion de l'asile se fait donc floue à deux niveaux. D'une part, en « interpellant les pouvoirs publics », Anne Hidalgo réutilise un procédé issu du militantisme afin de marquer la différence qui ferait de Paris un lieu à part entière dans la politique d'asile : la ville refuge, l'institution militante. Ainsi, nous pouvons lire dans l'auto-désignation de la Mairie de Paris comme initiatrice du CHUM Jean-Quarré une volonté d'ériger les pratiques du centre en exemple, à destination des parisiens, mais également du gouvernement.

Ce clivage manifeste entre Mairie et Gouvernement nous mènerai ainsi à considérer la Mairie comme porteuse de valeurs humanistes et le gouvernement en charge de la gestion nationale de l'asile, sans prendre en compte la réalité locale. Bien sûr, si ces deux conceptions de ce que doit être l'accueil semblent s'opposer, le clivage ne peut pas s'inscrire dans un tel manichéisme. Les compétences de la Mairie de Paris et sa conception de l'hospitalité entrent ainsi parfois en contradiction. C'est, par exemple, le cas des éboueurs accusés par les militants de jeter les effets personnels des migrants lors de l'évacuation des campements informels : le combat pour la

---

<sup>175</sup> <https://www.franceinter.fr/emissions/le-7-9/le-7-9-06-aout-2015>

<sup>176</sup> Par exemple, en 2017 <https://www.20minutes.fr/paris/2100503-20170706-anne-hidalgo-interpelle-gouvernement-loi-accueil-integration-migrants>

<sup>177</sup> [https://www.liberation.fr/france/2018/05/25/migrants-hidalgo-fait-de-la-com-et-l-assume\\_1654210](https://www.liberation.fr/france/2018/05/25/migrants-hidalgo-fait-de-la-com-et-l-assume_1654210)

propreté, en apparence éloigné de l'accueil des migrants, entre en conflit avec l'image d'une ville refuge qui se trouve mise à l'épreuve de son application effective.

Cette nuance doit être complétée du côté des pouvoirs publics centraux. Si le cadre légal, qui s'inscrit dans la continuité de la Convention de Genève établit des critères précis permettant l'octroi du statut de réfugié, le ministère du logement fait état d'une volonté d'intégration en mettant en valeur le CHUM Jean-Quarré. De fait, cela tranche avec la gestion de l'asile aux niveaux national et européen tel que nous l'avons expliqué précédemment. Alors nous pouvons lire cette mise en valeur comme une tension qui concerne également le gouvernement, pris entre une mission sociale (inhérente au ministère du logement<sup>178</sup>), et une gestion des migrants répondant à un cadre légal.

Cette volonté manifeste d'intégration des migrants de la part du ministère du Logement peut également être identifiée dans la désignation d'Emmaüs Solidarité comme gestionnaire du CHUM, synonyme d'une indifférenciation entre le public des migrants et le public des sans-abris, pourtant soumis à des cadres juridiques très différents. La qualité même du centre (CHUM) nous confirme l'application d'un dispositif préexistant (le Centre d'Hébergement d'Urgence) à un public particulier, et nous permet de comprendre l'origine de ce qui semble s'apparenter à l'application de techniques sociales et culturelles initiatrices de nombreuses ambiguïtés à Jean-Quarré. Cela nous mènerait ainsi à penser que le ministère du Logement, en désignant Emmaüs, s'inscrit également dans une conception d'inconditionnalité de l'accueil. Nous pouvons ici tenter une explication à cette mise en valeur du CHUM par le ministère : le public ciblé ici pourrait ainsi être un électorat de gauche ne trouvant plus dans le mandat de François Hollande les mesures sociales attendues, alors que sa cote de popularité était au plus bas<sup>179</sup>.

Enfin, cette tension est également identifiée par Brigitte, qui nous dit :

« Puis ça fait bien dans les rapports d'activité de dire qu'on a eu tel concert, tel machin, etc. Ce qui fait que tout est vraiment axé sur la culture, au détriment peut être du suivi au quotidien. »

---

<sup>178</sup> Cette mission sociale est visible par exemple dans le bilan des actions d'humanisation des centres d'hébergement d'urgence 5 ans après la publication de directives par le ministère du logement. [https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/03/humanisation\\_centres\\_hebergement\\_evaluation-qualitative-synthese5\\_ecran.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/03/humanisation_centres_hebergement_evaluation-qualitative-synthese5_ecran.pdf)

<sup>179</sup> <http://www.europe1.fr/politique/la-cote-de-popularite-dhollande-au-plus-bas-depuis-son-election-2721973>

Si une étude plus avancée du ressenti des salariés d'Emmaüs (notamment au sein du service communication de l'association) serait nécessaire pour affirmer, infirmer ou nuancer ce constat, nous pouvons néanmoins y voir un facteur renforçant le ressenti d'un « découplage » entre la direction de l'association et les travailleurs sociaux. Elle nous permet d'identifier un besoin de communiquer d'Emmaüs, également soumis aux critiques des militants. Le CHUM se fait donc pour Emmaüs un terrain de prise de parole reposant également sur l'exemplarité du lieu. Dans un communiqué publié en septembre 2016, le président d'Emmaüs Solidarité, Paul Duprez déclarait :

« Une simple visite de cet établissement, à laquelle j'invite toute personne de bonne foi, permet à elle seule de lever toute confusion et interprétation mensongères sur les risques prétendus liés aux personnes accueillies. »

Cette « preuve par le terrain » que Paul Duprez invite les détracteurs de l'association à constater nous confirme donc une volonté communicationnelle de la part d'Emmaüs Solidarité dans la nature et les fonctions spécifiques de Jean-Quarré

Ainsi, une lecture de Jean-Quarré via le prisme des institutions nous renseigne sur les tensions préexistantes entre ces acteurs. Si l'histoire de la gestion de l'asile est source de certaines tensions que nous avons évoquées, la nature « exemplaire » de Jean-Quarré liée à l'histoire du lieu pousse les acteurs parties prenantes de son existence à s'exprimer. Ces prises de paroles d'acteurs différents nous révèlent ainsi une cohabitation entre des visions de l'accueil des migrants divergentes, et des tensions qui en résultent. Ces tensions nous permettent de distinguer la Mairie de Paris des pouvoirs publics centraux, en ce qu'elle s'inscrit comme acteur militant revendiquant un accueil différent de celui mis en place au niveau national. Cette « cacophonie énonciative<sup>180</sup> » nous mène à identifier Jean-Quarré comme un vecteur de communication, dont les multiples fonctions permettent des utilisations très différentes : si la Mairie y voit un moyen de renouer des liens avec un électorat tenté par le Front National, et un moyen d'affirmer sa bonne conception de l'accueil, le centre se fait outil de séduction pour un électorat en perte de vitesse pour le gouvernement, tandis qu'il devient un moyen d'apaiser des tensions avec les militants opposés à la cogestion pour Emmaüs Solidarité

### **C. Une interdépendance des acteurs, initiatrice d'un modèle d'accueil alternatif**

---

<sup>180</sup> L'expression de cacophonie énonciative est inspirée par la notion de polyphonie énonciative développée par Emmanuel Souchier afin de mettre en lumière les multiples tensions et ambiguïtés émergent des prises de parole de ces acteurs.

Les deux parties précédentes nous ont permis d'identifier deux tensions que le CHUM Jean-Quarré nous permet de mettre en lumière. En premier lieu, nous avons identifié un brouillage des fonctions entre les associations gestionnaires de centres et les pouvoirs publics, puisque ceux-ci délèguent la mise en œuvre de la politique d'asile aux associations. Ces dernières, à l'origine militant pour un accueil digne, se retrouvent prises dans la gestion de cette politique, qui devient le seul moyen d'action possible. Ensuite, nous avons vu que les pouvoirs publics se trouvent également soumis à la tension entre une conception inconditionnelle de l'accueil et la gestion de la politique d'asile, dans laquelle s'illustre la mairie de Paris et le ministère du Logement : la solidarité avec les migrants s'oppose ici à la solidarité entre les institutions publiques sur la mise en œuvre d'une politique publique. La cohabitation de ces deux conceptions se retrouve également au sein même d'Emmaüs, comme nous l'avons montré avec l'exemple des travailleurs sociaux, qui jouent de stratégies au sein de l'institution pour maintenir leurs pratiques professionnelles en accord avec les valeurs qu'ils défendent.

Cette somme de compromis nous mène à nous poser une question fondamentale : si la gestion de l'asile repose sur la somme de compromis entre les acteurs et parfois internes à ceux-ci, comment la gestion de l'asile parvient-elle à trouver une pérennité ? En d'autres termes, la gestion de centres à l'instar de Jean-Quarré peut-elle être considérée comme un modèle pérenne dans la politique d'asile ? *A contrario*, la somme des tensions, cause et conséquence de cette gestion partagée de l'asile pourrait nous laisser penser que ce système est fragile et pourrait en venir à ne plus fonctionner, si l'une de ses parties-prenantes venait à se désengager. Par exemple, les récents propos d'Emmanuel Macron confirmant vouloir «[continuer] le travail»<sup>181</sup> d'expulsion des personnes sans-papiers déboutées ou non-éligibles à l'asile en France va à l'encontre de la conception d'un accueil inconditionnel telle que défendue par Emmaüs Solidarité. On pourrait en venir à penser un retrait de l'association de la gestion de centres. De la même manière, nous pouvons nous interroger quant à une autonomisation de la ville de Paris face à la politique d'asile nationale, à l'instar des villes-sanctuaires aux États-Unis<sup>182</sup> qui s'insurgent contre la politique d'immigration mise en œuvre au niveau fédéral.

Afin de percevoir une piste de réponse à cette question, il est nécessaire d'ajouter un facteur essentiel dans le jeu d'acteur partie-prenante de la politique d'asile précédemment évoqué : l'interdépendance. C'est en effet par une dualité de compétences et de déficiences que ces

---

<sup>181</sup>[https://www.huffingtonpost.fr/2018/11/07/macron-evoque-lexpulsion-des-sans-papiers-avec-des-veterans\\_a\\_23583083/](https://www.huffingtonpost.fr/2018/11/07/macron-evoque-lexpulsion-des-sans-papiers-avec-des-veterans_a_23583083/)

<sup>182</sup>Mireille Paquet, « Aux États-Unis, des villes sanctuaires », *Plein droit*, 2017/4 (n° 115), p. 11-14

acteurs *a priori* très différents les uns des autres se lient pour mettre en œuvre la politique d’asile.

Nous avons évoqué cette interdépendance entre les pouvoirs publics d’une part et les associations gestionnaires de centres d’autre part. Lors de la mise en place de la gestion de l’asile, dans les années 1970, c’est une déficience de moyens humains et de connaissances du terrain qui mène les pouvoirs publics à déléguer la gestion de l’asile aux associations. Ces associations, en retour, ont besoin de l’aval de l’État, qui a la compétence de décider l’ouverture d’un centre, et dispose des ressources financières nécessaires à sa gestion.

Dans le cas de la ville de Paris, un nouvel échelon s’ajoute : la ville, propriétaire du bâti immobilier, dispose de la compétence de le mettre ou non à disposition de l’État pour l’ouverture d’un centre. Cela implique donc de nouvelles interdépendances : l’État est donc dépendant de la ville, qui est propriétaire et décisionnaire de l’utilisation de son parc immobilier, mais la ville, soucieuse d’entretenir l’image d’un endroit où l’on se réfugie, est dépendante de l’ouverture de centre, compétence régaliennne de l’État dans le cadre du droit d’asile. En cela, la mairie de Paris se trouve dans une place similaire à celle d’Emmaüs : bien que critiquant la politique d’asile, elle n’a d’autre choix que d’y participer.

On retrouve ces mêmes relations d’interdépendance au niveau de la Place des Fêtes. En effet, comme nous l’avons vu, Emmaüs s’appuie sur le maillage associatif du quartier pour fonder le modèle « dedans-dehors », comme le décrit Tiphaine. Ainsi, nous pouvons confirmer que la nature particulière du centre Jean-Quarré dans le paysage des centres d’hébergement est dépendante de la participation de ces associations au projet. Toutefois, cette participation s’est construite par un échange réciproque : les associations de la Place des Fêtes sont venues en premier lieu non pas pour participer à la vie du centre, mais pour y trouver un terrain à investir afin de renforcer leurs activités. Se dessine ainsi dans le centre l’ébauche de la médiathèque initialement prévue à cet emplacement. Nous pouvons ainsi établir une dépendance des associations au caractère ouvert du CHUM, et par extension à son gestionnaire, Emmaüs Solidarité.

C’est ainsi cette somme d’interdépendances, tant au niveau national que local, qui rend possible l’existence du CHUM Jean-Quarré sans sa forme actuelle. Ces interdépendances semblent permettre aux conceptions, pratiques et discours divergents sur la gestion de l’asile de trouver un équilibre dans la pratique pour mettre en œuvre l’asile. Cet équilibre reste fragile, comme nous le prouve Brigitte en disant :

« Je pense que le jour où on mettra [les personnes dublinées en fuite] dehors je démissionnerai. »

Néanmoins, il nous permet de voir la gestion de l'asile comme un aller-retour permanent des pratiques et discours relevant tantôt de l'humanitaire (intervention d'associations, création de campements aux normes de l'UNHCR, favorisation de l'action citoyenne, insertion par la culture, par l'alphabétisation...), tantôt du sécuritaire (invisibilisation des migrants dans l'espace public, discours de craintes d'un « appel d'air<sup>183</sup> », intervention policières aux abords des centres...). Nous empruntons la distinction entre ces deux tonalités d'actions à Paolo Cuttitta, qui évoque une mise en intrigue de ces deux tonalités pour décrire l'action publique sur l'île italienne de Lampedusa<sup>184</sup>. Reprenant les cinq actes du théâtre classique, il distingue plusieurs périodes, découpées selon des pratiques et discours divergents, qui relèvent tantôt de l'humanitaire (mise en place de structures, accompagnement des migrants), tantôt du sécuritaire (forte présence policière, évacuation de campements illégaux).

Dans le cas de la gestion de l'asile en France, si nous avons pu identifier ces actes à l'échelle de Jean Quarré par les différents discours accompagnant son occupation puis l'ouverture du CHUM, il serait toutefois erroné d'identifier une séparation entre des actes et discours humanitaires d'une part, sécuritaire d'autre part. Comme nous l'avons évoqué au long de cette étude, ces deux tonalités cohabitent dans une tension permanente, que nous montrent les discours concernant le CHUM, les pratiques internes, et son encadrement institutionnel. La tonalité dite humanitaire renvoie inévitablement à la réponse à une crise, une guerre, une famine, habituellement éloignée dans l'imaginaire collectif<sup>185</sup> (puisqu'on a coutume de parler de mission, de voyage, impliquant une distance géographique entre *nous* et *eux*). Si l'accueil des migrants en France est ponctuellement décrit comme une « urgence », qui nous permet d'identifier la réponse apportée comme relevant de l'humanitaire, celle-ci nous semble ne recouvrir que trop partiellement la réalité de Jean-Quarré. En effet, le centre se différencie de structures à l'instar du CPA, désigné comme centre humanitaire, c'est-à-dire une aide hors-sol, temporaire et ne permettant l'accès qu'au minimum pour vivre : soins médicaux, nourriture et hébergement.

---

<sup>183</sup> « Il ne faut pas faire un appel d'air parce que sinon, si on dit "en France, il n'y a pas de soucis pour avoir ses papiers", vous verrez que le migrant viendra plutôt en France », répond Jean-Christophe Castaner, Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, à Jean-Jacques Bourdin le 31 mai 2018 sur BFM <https://www.youtube.com/watch?v=CSfdzfbpUEk>

<sup>184</sup> Paolo Cuttitta, *La frontière Lampedusa. Mise en intrigue du sécuritaire et de l'humanitaire*, *Cultures & Conflits*, 2015/3 (n° 99-100), p. 99-115.

<sup>185</sup> L'ONU désigne par exemple la situation actuelle du Yémen comme « la pire crise humanitaire » des dernières décennies <https://www.lesoleil.com/actualite/monde/lonu-decrete-la-pire-crise-humanitaire-des-dernieres-decennies-b99447b8ecb528fb05437564f6fab90b>

En effet, nous avons auparavant évoqué les activités spécifiques du centre Jean-Quarré comme une possible de marge de manœuvre d'Emmaüs face à l'encadrement légal de l'asile. Nous y apportons à présent deux éléments supplémentaires. D'emblée, pouvons considérer que la culture, si elle est en effet une marge de manœuvre d'Emmaüs face à un système sur lequel elle n'a que peu de pouvoir décisionnaire, constitue de fait un facteur qui permet d'aménager un *statu quo* pour l'association : tout en mettant en place des activités qui lui permettent de rester en accord avec ses principes fondamentaux, l'association n'œuvre pas à modifier le facteur essentiel de l'accueil pérenne des migrants, c'est-à-dire le droit d'asile. Toutefois, les activités socio-culturelles, ainsi que l'ouverture au quartier, nous permettent d'évoquer une troisième tonalité de pratiques et de discours, qui s'émancipent des deux premières : le *care*<sup>186</sup> comme fondement de l'accueil. Si les tons humanitaire et sécuritaire sont caractérisés par l'urgence et la crise, cette alternative nous semble ici pertinente pour évoquer la volonté d'insertion qui caractérise le CHUM.

Si la notion est difficilement traductible en français, Agata Zielinski le définit à la fois comme une disposition de l'individu et une activité<sup>187</sup>, caractérisées par le soin, l'attention, et la sollicitude. Issu du vocabulaire médical et traditionnellement associé au *cure*, le *care* se centre ainsi sur la relation. Afin d'éclairer son usage dans le cadre de notre étude, un détour par son utilisation dans le champ médical nous semble important à sa compréhension. À ce propos, Daniel Bognoux écrit :

« La pratique soignante ou la relation clinique seraient-elles devenues subalternes ?  
Le progrès technique semble avoir rendu le contenu de l'acte médical plus visible et valorisant que la relation, et le chirurgien ou le médecin détiennent plus de prestige que l'infirmière »

Si nous prenons l'évidente vulnérabilité des migrants comme la maladie à éradiquer, pour filer cette métaphore, deux conceptions semblent ainsi se dresser. L'une, le *cure*, technique, à l'instar de la technique du médecin, permet d'apporter une solution au problème afin de le faire disparaître. Nous pouvons rapprocher cela de la vision purement humanitaire visant à « sortir »

---

<sup>186</sup> Joan Tronto, philosophe américaine, définit le *care* de la façon suivante : « Activité caractéristique de l'espèce humaine, qui recouvre tout ce que nous faisons dans le but de maintenir, de perpétuer et de réparer notre monde, afin que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nos personnes et notre environnement, tout ce que nous cherchons à relier en un réseau complexe en soutien à la vie » cité par Agata Zielinski, *L'éthique du care. Une nouvelle façon de prendre soin*, *Études* 2010/12 (Tome 413), p.631-641.

<sup>187</sup> *Idem*.



les migrants de la vulnérabilité en leur assurant un minimum vital. L'autre le *care*, s'inscrit inévitablement dans le temps puisque fondé sur une relation.

On peut alors supposer que les pratiques culturelles, l'insertion du centre et des personnes qui y sont hébergées dans le quartier, s'inscrivent dans ce même paradigme, que l'on pose comme alternative à une aide purement humanitaire. Tiphaine, lors de son entretien, évoque à plusieurs reprises « la communication », favorisée par l'apprentissage de la langue, les activités culturelles, l'inclusion dans le quartier. Le terme communication, utilisé dans ce cas pour désigner les liens sociaux, nous renvoie en effet à une logique de *care* plus que de *cure* (puisque le centre sert aussi de « mise à l'abri »). La compréhension des pratiques par le *care* nous permet d'identifier la nature du CHUM comme une volonté de mettre en place un accueil différent, alternatif à une gestion de l'asile perçue comme administrative et impersonnelle. Ces liens sociaux créés concernent essentiellement les riverains du Centre. Tiphaine en dit ceci :

« En fait je pense que la culture est essentielle parce d'une part parce que ça permet à une structure d'exister dans un environnement, de ne pas être complètement exclue. La situation des migrants ou celle de toute autre population exclue fait partie de notre société. À un moment donné, si on veut créer du débat, et si on veut que la société globalement agisse, que ce soit les institutions, les citoyens individuellement, s'il n'y a pas ce rapport-là, c'est des débats qui n'ont pas de sens. Comment parler des migrants aujourd'hui, quand la société française ne voit pas la situation de ces personnes, ne les voit pas dans leur quotidien, c'est difficile de se faire un avis. »

Alors, au-delà d'une volonté de dédramatiser la présence des migrants dans le quartier de la Place des Fêtes, les activités socio-culturelles portent fondamentalement la volonté d'inclure. L'histoire de la Place des Fêtes et la naissance de sa ferveur associative nous a déjà montré la dimension d'attention que se portent mutuellement les habitants via des services rendus, l'alphabétisation et les permanences juridiques par exemple. Emmaüs, en portant la volonté de s'intégrer dans cet environnement rend possible la création de liens, la possibilité pour les riverains de s'engager, d'agir. Ainsi, les personnes hébergées au CHUM s'intègrent à la ville et leur mise au ban juridique s'en trouve nuancée à l'échelle locale. Les pratiques socio-culturelles, si elles semblent de moindre importance face à l'accompagnement dans les démarches administratives, œuvrent cependant à rayer la distinction entre *nous* et *eux*. Cela nous permet bien sûr d'élargir le champ de distinction entre ce *nous*, citoyens français (et plus largement européens) et *eux*, migrants cherchant l'asile. Cette distinction s'effectue grandement sur le terrain juridique et monopolise l'attention, comme en témoignent les vifs débats et nombreuses manifestations contre la loi Asile et Immigration. Lors de sa leçon inaugurale donnée au collège de France, le démographe François Héran nous le confirme :

« La grande majorité des 220 000 migrants non-européens qui obtiennent chaque année un permis de séjour ne sont pas là pour rajeunir la pyramide des âges où combler une pénurie de main d'œuvre, ils entrent chez nous parce qu'ils en ont le droit. [...] Dans ces conditions, de quel registre la régulation des migrations dépend-elle ? D'une politique économique ? Très peu. D'une politique démographique ? Elle n'existe guère. Elle est pour l'essentiel le produit d'une politique juridique, menée par un ensemble d'acteurs publics et associatifs... ».

La dimension juridique restreint toutefois la différence entre eux et nous à une différence d'accès au droit. Cela gomme de fait la complexité de cette distinction qui peut prendre l'allure d'une domination culturelle, sociale, économique. Le parti pris d'une observation locale nous permet donc de concevoir cette alternative mû par l'éthique du *care* comme le déplacement du regard sur la question de l'asile, de l'accès au droit vers le rapport à l'autre, c'est à dire comme la question de la relation entre les personnes partageant un même espace : la ville. Le collectif Babels souligne également cette approche locale :

« Si l'on prend la ville comme échelle d'action, une politique d'accueil à hauteur de mégapoles ou de villes moyennes et petites réinscrit les parcours migratoires dans des enjeux de socialisation, de voisinage, d'inclusion et d'exclusion spatiales. Ces processus nous éloignent des enjeux de frontières, de camps, de dispositif de gestion vers lesquels les analyses s'enfoncent de plus en plus, au même titre que les réalités qu'elles décrivent »<sup>188</sup>

Cette lecture par les sociabilités nous permet donc deux conclusions. Tout d'abord, concernant Emmaüs, nous pouvons y lire une marge de manœuvre effective, moins comme résistance face au cadre légal comme nous l'avons précédemment évoqué, mais comme conception même de la gestion de l'asile. Pensée pour le local, puisque la nature même du CHUM est influencée par l'histoire du bâtiment et de la Place des Fêtes, la lecture de son action par le prisme de l'éthique du *care* ne se fait que plus fondée. Nous pouvons ainsi y lire une tentative d'Emmaüs de déplacer la question de l'accueil vers l'échelle locale, qui, comme le souligne le collectif Babels, permet de prendre en considération les solidarités, engagements citoyens et liens effectivement créés par l'ouverture d'un centre sur son territoire. Cette tentative, si elle n'est que peu abordée sous cet aspect dans la médiatisation du centre, nous confirme toutefois la dimension militante d'Emmaüs, qui trouve ainsi son terrain d'application dans la mise en œuvre de cette nouvelle conception de l'accueil. Concernant le CHUM Jean-Quarré lui-même, cet accueil par le *care* nous éclaire sur la qualification de "pilote" attribuée au centre. Ce centre a les fonctions d'exemple à suivre, comme en témoigne sa médiatisation, et les projets socio-

---

<sup>188</sup> Babels, « Entre accueil et rejet : ce que les villes font aux migrants », Bibliothèque des frontières, sous la direction de Michel Agier, Lyon, Bibliothèque des frontières, 2018, p.15

culturels par la suite mis en place dans d'autres centres gérés par Emmaüs) et la dimension de laboratoire d'une expérimentation : celle d'un accueil alternatif.

Enfin, il est nécessaire d'ajouter deux nuances à la lecture du CHUM via l'éthique du *care*. En premier lieu, il nous faut rappeler que sa mise en œuvre n'est rendue possible que par l'interdépendance entre Emmaüs et les associations de la Place des Fêtes. On peut en cela lire un caractère exceptionnel à Jean-Quarré : son inscription dans un quartier à la population marquée par les vagues successives d'immigration et un fort engagement militant sont les fondements sur lesquels Emmaüs établit cet accueil. Ensuite, il nous faut évoquer son succès relatif, puisque comme nous l'avons évoqué dans les premières et secondes parties, l'accueil n'est plus la cause du quartier dès lors qu'Emmaüs devient gestionnaire. Nous identifions donc davantage l'accueil via le prisme de l'éthique du *care* comme une volonté plutôt que comme une réalité effective. Alors, nous pouvons émettre l'hypothèse que cette alternative est bien au stade d'expérimentation, à ses balbutiements à Jean-Quarré.

Nous avons montré que la gestion de l'asile se caractérise par un brouillage manifeste des frontières séparant associations et pouvoirs publics. Si celles-ci sont historiquement militantes, la gestion de centre par délégation de l'action publique les inclut de fait dans la mise en œuvre de la politique d'asile. Ce fonctionnement résulte d'un compromis, qui est aujourd'hui mis en difficulté par de nouvelles lois. Cela place les associations gestionnaires de centres dans une tension entre la participation à cette politique et le respect de leurs valeurs, et crée un clivage avec des associations composées de bénévoles qui s'inscrivent en faux contre la politique publique et, par extension parfois contre les associations qui gèrent des centres. Concernant Jean-Quarré, les prises de paroles publiques lors de sa réhabilitation permettent d'identifier d'autres clivages, au sein même des pouvoirs publics, issus de divergences politiques défendant tantôt un accueil inconditionnel, tantôt une gestion mesurée de l'accueil en accord avec les règles de droit. La gestion de l'asile trouve néanmoins sa pérennité grâce aux interdépendances qui lient ces différents acteurs entre eux. Si cette situation semble rester vouée à faire cohabiter un équilibre entre des pratiques relevant tant du sécuritaire que de l'humanitaire, Emmaüs Solidarité parvient à proposer un modèle alternatif : l'éthique du *care* appliquée à l'accueil des migrants. Cela nous permet ainsi d'infirmer notre troisième hypothèse : la gestion du CHUM pour Emmaüs Solidarité dans le cadre d'une délégation de l'action publique rend impossible toute démarche militante. En effet, nous avons vu qu'au niveau national, Emmaüs a droit de parole auprès des pouvoirs publics par la légitimité que lui confère la gestion de centre, et au

niveau local, la mise en œuvre d'activités socio-culturelles et la volonté de s'inscrire dans un quartier permettent la tentative d'une alternative à la gestion de l'asile telle que prévue dans les textes. La mise en place de cette alternative nous pose par ailleurs la question du rôle de l'association dans la politique d'asile : prenant en compte les divergences entre la gestion de l'asile telle qu'elle est prévue légalement et sa réalité (par exemple, sur le temps que les personnes passent effectivement à Jean-Quarré) l'éthique du *care* trouve une place à mi-chemin entre l'idéal de l'insertion conçu par Emmaüs, et la dimension pragmatique, que l'on pourrait penser propre aux pouvoirs publics.

## **Conclusion**

Tout au long de ce mémoire, notre analyse du CHUM Jean-Quarré s'est structurée selon trois prismes différents. En premier lieu, celui du contexte géographique et, par extension, historique dans lequel s'inscrit le centre. Nous avons ainsi montré que le CHUM Jean-Quarré porte la volonté de s'inscrire dans cet environnement par les activités proposées et l'inclusion des riverains. Ces liens sociaux attribuent au centre le caractère d'un lieu de sociabilité, qui nous a confirmé le bienfondé de la qualification de Jean-Quarré comme une forme urbaine. Cette forme est en réalité polyvalente puisque si le centre est bien lieu d'hébergement pour les personnes qui vivent, il utilise également la demande d'un nouveau lieu de sociabilité, une médiathèque afin d'en acquérir les caractéristiques. Cela permet à Jean-Quarré de faire participer les habitants de la Place des Fêtes à la vie du centre, quand bien même l'accueil des migrants n'est plus l'enjeu du quartier suite à la fin de l'occupation. Nous avons ainsi compris que la volonté de s'inscrire dans son environnement que porte le CHUM participe de la création d'un faire-quartier grandement fondé sur l'engagement associatif, tout autant que les riverains permettent au centre de réaliser effectivement son projet dedans-dehors. De ce fait nous avons pu confirmer notre première hypothèse, à savoir que le CHUM utilise l'engagement des associations citoyennes de la Place des Fêtes afin de normaliser son existence dans son environnement géographique soumis à des tensions sociales préexistantes. À l'épreuve de notre terrain et de nos lectures, nous avons toutefois pu apporter une nuance : la relation qui lie Jean-Quarré aux riverains n'est pas unilatérale, mais trouve son bon fonctionnement uniquement par la réciprocité du don.

Le second prisme d'observation du centre a été juridique, puisqu'il s'est agi d'étudier le cadre légal de l'asile en France et en Europe, afin d'en comprendre l'influence sur la nature du centre. Nous avons vu dans cette seconde partie qu'asile et hébergement étant étroitement liés, le centre se donne à voir dans les textes qui l'encadrent comme un outil précédant une répartition spatiale des migrants selon leur statut. À ce contrôle spatial s'est ajouté une gestion du temps à deux niveaux : du temps passé par chaque personne hébergée dans un centre, puisque Jean-Quarré est un centre où l'on transite, et au sein même du centre, par l'organisation d'un certain nombre d'activités répondant elles-mêmes d'un emploi du temps instituant un rythme aux personnes hébergées. Nous avons donc été mené à considérer le CHUM comme un asile, où l'invisibilité et la fermeture priment sur l'ouverture. Là encore, notre terrain nous a permis d'apporter un éclairage concret à ce cadre juridique afin d'en nuancer l'influence : la présence de personnes relevant de la procédure Dublin et considérées « en fuite » dans le centre nous a permis d'établir entre la gestion de l'asile telle qu'elle est prévue, et telle qu'elle s'applique. L'aide apportée à ces personnes par les travailleurs sociaux d'Emmaüs nous a ainsi permis d'identifier un caractère de refuge au CHUM, qui rapproche sa fonction de la mission d'accueil inconditionnel de l'association. Par ailleurs, nous avons également compris que face à cette réalité divergeant de la gestion légale de l'asile, les activités socio-culturelles permettent à Emmaüs de s'aménager une marge de manœuvre répondant à la réalité de la demande d'asile. Nous avons posé comme seconde hypothèse que l'inscription du CHUM dans un cadre légal instituant en définit une forme urbaine où les activités socio-culturelles sont reléguées au second rang. Deux idées nous avaient mené à formuler cette hypothèse : d'une part, un cadre légal institue le centre comme une forme fermée, privant les personnes hébergées d'un accès au territoire, puisque que ne disposant pas d'un permis de séjour. D'autre part, ce cadre légal restreignant l'accès au séjour des migrants en France nous paraissait incompatible avec les activités effectivement réalisées au CHUM. Cette hypothèse s'est trouvée infirmée puisque les activités culturelles qui ponctuent la vie du centre constituent la marge de manœuvre dont Emmaüs se saisit, hors de l'encadrement légal. Par ailleurs, l'ouverture du centre doit être nuancée, mais cela tient davantage à la gestion professionnelle effectuée par Emmaüs que par le cadre légal lui-même. Cela nous a ainsi permis d'identifier ce qui nous a paru être une contradiction au sein du lieu : le centre est à la fois outil de gestion de la politique d'asile, et terrain d'action pour Emmaüs, c'est-à-dire une combinaison de deux conceptions de l'accueil différentes.

Notre troisième prisme d'analyse du CHUM nous a permis de comprendre l'origine de ces tensions, et de les préciser. Il s'est agi d'observer les acteurs parties-prenantes de la gestion de

l'asile en France, afin de comprendre les tensions précédemment évoquées, et d'identifier la place d'Emmaüs dans ce jeu d'acteurs. Nous avons donc montré que certaines associations sont devenues délégataires de l'action publique dans la gestion de l'asile, dès que la question de l'accueil s'est posée, dans les années 1970. Nous avons ainsi compris que la relation qui lie associations gestionnaires de centres et pouvoirs publics s'établit sur la base d'un compromis, dans lequel chaque partie trouve chez l'autre les ressources qui lui font défaut : les financements et la délégation de compétence pour les associations, l'expertise et les ressources humaines pour les pouvoirs publics. Les changements dans la politique d'asile ont entraîné une mise en tension de la place des associations qui doivent à leur tour effectuer un compromis interne, entre participation à la gestion de l'asile, et revendications contre les pouvoirs publics. Toutefois, nous avons vu qu'Emmaüs parvient à conserver une dimension militante, tant au niveau du dialogue que l'association entretient avec les pouvoirs publics, que dans la mise en place de l'expérimentation d'un accueil alternatif, par l'éthique du *care*. Ainsi, nous pouvons infirmer notre troisième hypothèse : « la gestion du CHUM pour Emmaüs Solidarité dans le cadre d'une délégation de l'action publique rend impossible toute démarche militante pour Emmaüs Solidarité. ». Nous avons posé cette hypothèse dans l'idée d'une opposition entre associations d'un côté, pouvoirs publics de l'autre. Toutefois, les prises de parole lors de l'ouverture du CHUM nous ont montré la cohabitation de deux conceptions de l'accueil divergentes au sein-même des pouvoirs publics. De ce fait, nous pouvons considérer le constat sur lequel se fonde cette hypothèse comme incorrect : les acteurs se trouvent moins distingués par leur nature publique ou associative que par la vision de l'accueil qu'ils défendent.

Cette étude a été l'occasion d'interroger la prégnance d'un lieu, d'un cadre légal et d'un jeu d'acteur sur l'existence et le fonctionnement d'un CHUM. Nous pouvons ainsi dire que ces trois prismes d'observation tracent les contours de cadres instituants<sup>189</sup> de la nature même du lieu et des pratiques qui y ont cours. Ces cadres instituants se différencient toutefois de la conception qu'en livre Emmanuel Souchier car il ne se font pas oublier de l'observateur : ils sont au cœur de tous les débats sur l'accueil des migrants. Davantage que de faire ressortir ce quotidien oublié, ou d'interroger l'infra-ordinaire, cette étude a porté la volonté de reconnecter ces réalités disparates, lieux, pratiques et acteurs, afin d'en interroger l'influence concrète sur la gestion de l'asile au quotidien. Nous avons donc montré que le CHUM est en premier ordre l'émanation d'une politique d'asile, dont il se fait un instrument de gestion. Toutefois, nous

---

<sup>189</sup> Emmanuël Souchier, *La mémoire de l'oubli : éloge de l'aliénation. Pour une poétique de "l'infra-ordinaire"*, *Communication & langages*, 2012/2 (N° 172), p. 3-19.

pouvons identifier le jeu d'acteur et le cadre géographique de Jean-Quarré comme influences prédominantes de son existence : les liens créés avec la Place des Fêtes, le militantisme tant institutionnel que salarial à Emmaüs permettent une certaine liberté dans la gestion effective d'un lieu, et par extension des modalités d'accueil concrètes des personnes hébergées. C'est ainsi ce système aux acteurs, discours divergents, et parfois opposés, qui rend possible une liberté que nous rapprochons ici de la maîtrise des zones d'incertitudes<sup>190</sup> qu'évoquent les sociologues Michel Crozier et Erhard Friedberg dans la sociologie des organisations. Il s'agit ici de déplacer le prisme d'observation de l'organisation vers l'écosystème des acteurs parties-prenantes de la politique d'asile, pour percevoir les contours d'une sociologie des institutions qui nous paraît pertinente pour décrire cette situation. La mesure de l'influence des environnements géographiques, légaux et institutionnels sur le CHUM Jean-Quarré se trouve ainsi dans la maîtrise dont Emmaüs dispose dans sa gestion de l'accueil. Ainsi, cette marge de manœuvre et la cohabitation de conceptions divergentes de l'asile est inhérente au fonctionnement même de la gestion de l'asile en France. En tant que lieu d'expérimentation « pilote », il nous paraît alors justifié de considérer le CHUM Jean-Quarré comme terrain d'une démarche empirique pour la gestion de la politique d'asile. L'analyse des résultats de l'expérience menée au centre ouvre ainsi la possibilité de rééquilibrer les tonalités humanitaires et sécuritaire dans la gestion effective des lieux d'hébergement, et permet de penser à une institutionnalisation de l'éthique du *care* comme base d'un nouvel accueil permettant aux associations de renouer gestion par délégation publique et valeurs, aux pouvoirs publics de mettre en accord la politique d'asile nationale avec les divergences observées de son application sur le terrain.

Durant cette recherche, nous avons été confronté à deux problèmes. Le premier a été le préconçu d'une opposition radicale entre associations et pouvoirs publics, largement issu de notre propre expérience associative. Au fur et à mesure de cette étude, il nous est apparu que cette opposition était mal formulée, puisque nous avons constaté une relative déconnexion entre les acteurs et les conceptions différentes de l'accueil des migrants. La compréhension des liens entre ces deux acteurs nous a permis de nuancer grandement la place des associations comme simples opérateurs de la politique publique, et l'étude de la communication de pouvoirs publics

---

<sup>190</sup> « Une situation organisationnelle donnée ne contraint jamais totalement un acteur. Celui-ci garde toujours une marge de liberté et de négociation. Grâce à cette marge de liberté (qui signifie source d'incertitude pour ses partenaires comme pour l'organisation dans son ensemble) chaque acteur dispose ainsi de pouvoir sur les autres acteurs. » Michel Crozier, Erhard Friedberg, *L'acteur et le système*, Points, 1977, 478 pages.



nous a permis d'appréhender la diversité des points de vue qui permet de remettre en cause l'expression même de pouvoirs publics, englobant sous une seule appellation des acteurs aux stratégies et volonté différentes dans le cadre de la politique d'asile.

Le second obstacle a été l'utopie d'une exhaustivité du propos sur le sujet. Pourtant mû par un désir d'analyse scientifique complète du CHUM Jean-Quarré comme objet de recherche, nous avons eu à cœur dans cette étude de ne pas restreindre notre analyse à une discipline mais au contraire de faire ressortir le caractère pluriel de ce centre par l'utilisation de concepts issus de l'anthropologie, de l'urbanisme, des sciences de l'information-communication, de la sémiologie, de la sociologie voire de la philosophie. De ce fait, l'aller-retour effectué entre notre terrain et les références mobilisées nous a mené à repenser notre plan à de nombreuses reprises. Finalement, c'est l'axe des trois prismes, géographique, légal et institutionnel qui nous a permis de mettre en dialogue ces disciplines afin d'analyser au mieux notre objet.

Enfin, nous avons rencontré lors de cette étude un obstacle, sans doute le plus important : réussir à s'émanciper d'une dimension militante afin d'objectiver les faits et la situation étudiée. Ce *distinguo* entre conclusion de recherche et prise de position militante sur le sujet de l'asile s'est présenté comme une tentation à de nombreuses reprises. Nous y avons trouvé une solution dans l'écriture, en attachant une importance particulière à la description des faits, et à la mobilisation de nombreux ouvrages afin d'asseoir notre raisonnement. Cela a donné lieu à l'élaboration de nombreuses nuances apportées aux idées présentées dans ce travail de recherche, afin de concilier une analyse aboutissant à des conclusions claires, tout en gardant une grande fidélité à la réalité de l'objet étudié. Cela a ainsi compliqué le travail d'écriture, mais nous a permis de mieux appréhender la complexité de notre objet.

Enfin, il nous semble important d'achever cette étude sur deux ouvertures. La première est d'ordre épistémologique, quant à l'objet étudié. La mobilisation de nombreuses disciplines nous a ici permis d'illustrer partiellement la complexité du sujet de l'asile en France. Toutefois, les ouvrages et articles que nous avons utilisés pour construire notre raisonnement nous ont interpellé par leur cloisonnement : les études en sciences politiques sur l'asile, les écrits anthropologiques sur les camps et leur devenir, les études sociologiques, urbanistes... n'entrent que peu en dialogue les unes avec les autres. Puisque ce travail a été l'occasion de faire converger ces différentes disciplines, il nous semble ici révélateur de considérer les lieux de la politique d'asile comme objets de choix pour des études en science de l'information et de la

communication. La forte interdisciplinarité que suscite leur analyse nous renvoie inévitablement à la nature-même des SIC, et nous mène à espérer des travaux approfondis sur cette thématique à l'avenir.

Pour terminer, il nous semble indispensable de souligner une ouverture tenant au choix de l'angle par lequel nous avons traité notre sujet. Notre attention s'est ici portée sur la politique publique et sa mise en œuvre, les structures et les stratégies d'acteurs qui en découlent. Toutefois il nous semble important de relever que cette étude n'a pas mobilisé de migrants, pourtant premiers concernés par ce sujet. Cela est dû à plusieurs facteurs : la place difficile de l'enquêteur face à une personne en situation manifeste de vulnérabilité introduit un biais qui nous semble évident. Par ailleurs, il ne nous a pas été proposé d'interroger des personnes hébergées au CHUM Jean-Quarré. Pourtant, la diversité des points de vues militants, pris d'empathie, et parfois opposés nous semble requérir une objectivation par le recueil de la parole de migrants directement concernés par ces visions de l'accueil divergentes. Comprendre l'appréhension (et très certainement les appréhensions) de ces accueils du point de vue des migrants offre la possibilité de replacer les discours et prise de positions, tantôt empathiques, tantôt militantes, dans une réalité vécue. Comme le soulignait Olivier Brachet, il convient de recentrer le débat sur les nécessités d'une réalité, qui se laisse télescoper dans les débats publics et militants par :

« L'oubli nécessaire et avancée avec des conceptions idéologiques qui méconnaissent les intérêts réels des réfugiés. Il en va ainsi de celles préconisant l'abolition des frontières, la libre circulation voire la libre installation, et qui à notre avis ignorent en partie le besoin des réfugiés, qui est justement de se mettre à l'abri, grâce aux frontières, de certains groupes, dont ils espèrent bien qu'ils ne circuleront pas trop librement... Peut-on escamoter ce débat ? »<sup>191</sup>.

Il est ainsi une responsabilité des sciences humaines et sociales d'alimenter ce débat, et d'en proposer des conceptions alternatives afin de faire ressortir la complexité du sujet de l'accueil des migrants grâce à l'objectivation d'une réalité face à des discours souvent chargés idéologiquement. C'est ainsi un rôle démocratique que nous confions à la recherche et à sa diffusion, comme permettant l'appropriation et l'objectivation de ce sujet par les citoyens.

---

<sup>191</sup> Olivier Brachet. La condition du réfugié dans la tourmente de la politique d'asile. In: *Hommes et Migrations*, n°1238, Juillet-août 2002. Les frontières du droit d'asile. pp. 45-58.

## Annexes

### 1. Glossaire

**ADAPEI** : Association des Parents d'Enfants Handicapés Mentaux, l'une des deux associations gestionnaires de centres dans le département du Rhône accueillant les enfants handicapés, étudiée par Benoit Cret, Magali Robelet, et Guillaume Jaubert.

**ANAEM** : l'Agence Nationale de l'Accueil des Étrangers et des Migrations, ancien nom de l'Office Français de l'immigration et de l'intégration.

**ARS** : Agence Régionale de Santé, remplaçant les DDASS en 2010.

**BAAM** : Bureau d'Accueil et d'Accompagnement des Migrants. L'une des associations créés suite à l'occupation du lycée Jean-Quarré en 2015.

**CADA** : Centre d'accueil des demandeurs d'asile. Centres gérés par des associations, fournissant un hébergement et un accompagnement aux personnes demandant l'asile en France.

**CAO** : Centre d'Accueil et d'Orientation, créés à la suite du démantèlement de la « jungle » de Calais pour héberger les personnes qui y vivaient et leur permettre de réfléchir à la suite de leur parcours migratoire

**CESEDA** : Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile. C'est le code qui définit le droit d'asile en France.

**CHU** : Centre d'Hébergement d'Urgence. Etablissement social géré par une association qui intervient dans les domaines de l'accueil, de l'hébergement et de la réinsertion de personnes sans-domicile fixe.

**CHUM** : Centre d'Hébergement d'Urgence pour Migrants. Structures d'accueil gérées par des associations, spécifiques à l'Ile de France, dont la création est instituée par le *vade mecum* à l'attention des gestionnaires de centre. Ces centres ont pour but l'hébergement des personnes évacuées des campements informels installés à Paris et alentours. Jean-Quarré après 2016 est un CHUM.

**CPA** : Centre de Premier Accueil. Egalement appelé « centre humanitaire Paris-Nord », et « la bulle », structure géré par Emmaüs Solidarité destinée à accueillir les personnes vivant dans des campements informels afin de leur fournir des soins, un hébergement, et la possibilité d'entreprendre leur demande d'asile. Ouvert de novembre 2016 à mars 2018.

**CPH** : Centre Provisoire d'Hébergement. C'est ce type de centre qui est ouvert suite aux revendications portées par les association lyonnaises dans les années 70. Aujourd'hui, ces centres accueillent les réfugiés ayant obtenu le droit d'asile.

**CRARDDA** : Comité Rhodanien d'Accueil des Réfugiés et de Défense du Droit d'Asile. Nom du collectif créé dans le Rhône par la Cimade, le Secours Catholique, le SSAE... devenu en 200 Forum Réfugiés, l'une des principales associations gestionnaires de centre pour migrants en France.

**DDASS** : Direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, qui avaient en charge l'hébergement des personnes migrantes sur leur territoire. En 2010, les DDASS sont remplacées par les Agences Régionales de Santé.

**DNA** : Dispositif National d'Accueil. Organisation de l'accueil des demandeurs d'asile en CADA, et dans les autres structures accueillant des demandeurs d'asile. Aujourd'hui ce dispositif est subdivisé en schémas régionaux. Les CHUM n'en font toutefois pas partie.

**DRIHL** : Direction Régionale et Interdépartementale de l'hébergement et du logement. Service déconcentré du ministère du Logement spécifique à l'Ile-de-France. Le CHUM Jean-Quarré est sous tutelle de cette direction.

**FNARS** : Fédération des Acteurs de la Solidarité, regroupe des organismes et associations agissant dans le domaine de l'accueil, de l'hébergement et de la réinsertion des personnes les plus démunies. Emmaüs Solidarité en fait partie.

**FTDA** : France Terre d'Asile. L'une des principales associations gestionnaires de centres dans le domaine de l'asile en France.

**HUDA** : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile. Centre géré par une association accueillant des personnes effectuant leur d'asile ou relevant de la procédure Dublin.

**OFRPA** : Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides. Affilié au ministère de l'Intérieur, l'OFRPA a pour mission d'instruire les demandes d'asile qui lui sont envoyées.

**OFII** : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration. Etablissement chargé d'organiser l'accueil des demandeurs d'asile en France. L'OFII coordonne le Dispositif National d'Accueil.

**OVE** : Œuvre des Villages d'Enfants, l'une des associations gestionnaires de centre accueillant des enfants handicapés dans la région rhodanienne étudié par Benoit Cret et Magali Robelet.

**RESF** : Réseau Education Sans Frontières. Dans le cas de la place des fêtes, de nombreux parents se sont engagés dans l'association pour demander la conservation du statut REP du collège Guillaume Budé (situé rue Jean-Quarré).

**SAGI** : Société Anonyme de Gestion Immobilière, société d'économie mixte détenue aujourd'hui à 40% par la Mairie de Paris.

**SSAE** : Service Social d'Aide aux Émigrants, absorbé en 2005 par l'ANAEM, aujourd'hui OFII

**UNHRC** : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés. Programme de l'ONU veillant à l'application de la Convention de Genève. L'UNHCR a notamment établi des normes à respecter pour les lieux hébergeant des réfugiés. Par exemple, Anne Hidalgo a dit du CPA qu'il « respectait les normes de l'ONU » en références à ces normes.

## 2. Bibliographie

### Articles Académiques

Robert Ballion, Sally Kitchell, *Vivre à la place des fêtes, production et usages d'un espace public*, rapport de recherche, ministère de l'environnement et du cadre de vie, Direction de l'urbanisme et des paysages, Novembre 1978

Bruce Bégout, *La découverte du quotidien*, éd. Alia, 2005

Brigitte Bouquet et Marcel Jaeger, *Tensions entre mise en œuvre des politiques migratoires et questions éthiques du travail social*, *Hommes & migrations*, 1290 | 2011, 10-21.

Frédérique Bourgeois et al., *L'hébergement des demandeurs d'asile à Lyon : pratiques locales et devenir des demandeurs*, *Revue française des affaires sociales* 2004/4 (), p. 205-222.

Frédérique Bourgeois, Olivier Brachet, *Tensions dans les rapports pouvoirs publics / associations dans le dossier de l'asile*, *Revue internationale et stratégique*, 2003/2 (n° 50), p. 139-146.

Olivier Brachet. *La condition du réfugié dans la tourmente de la politique d'asile*. *Hommes et Migrations*, n°1238, Juillet-août 2002. Les frontières du droit d'asile. pp. 45-58.

Alain Caillé, *Don et association*, *Revue du MAUSS permanente*, 1er décembre 2007 (en ligne)

Jean-Marie Carrière, *L'accueil des demandeurs d'asile. Une ethnographie de l'attente*. Le Cygne, 2010, 270 p., 25 € », *Revue Projet*, 2010/6 (n° 319), p. 98-98.

Isabelle Coutant, *Le lycée, les migrants, le quartier, les habitants*, *Plein droit*, 2017/4 (n° 115), p. 15-18.

Benoit Cret, Magali Robelet, Guillaume Jaubert, *La (dé)construction politique des associations gestionnaires d'établissements*, *Terrains & travaux* 2013/2 (N° 23), p. 39-58.

Paolo Cuttitta, *La frontière Lampedusa. Mise en intrigue du sécuritaire et de l'humanitaire*, *Cultures & Conflits*, 2015/3 (n° 99-100), p. 99-115.

Eloïse Dufour, *Comment s'est constitué historiquement et comment a évolué récemment le rôle de France Terre d'Asile (FTDA) dans le « Dispositif National d'Accueil » ?*, Recueil Alexandries, Collections Synthèses, novembre 2006

Michel Foucault, *Des espaces autres*. Conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967, in *Architecture, Mouvement, Continuité*, no 5 (1984): 46-49.

Clélia Gasquet-Blanchard, *Le provisoire qui dure. Géographie comparée de deux centres humanitaires parisiens, Géoconfluences*, février 2018

Philippe Genestier. *Forme urbaine ! ... Formes urbaines ?*, *Villes en parallèle*, n°12-13, novembre 1988. Formes urbaines. pp. 8-17.

Caroline Intrand et Pierre-Arnaud Perrouy, *La diversité des camps d'étrangers en Europe : présentation de la carte des camps de Migreurop, Cultures & Conflits*, 57 | 2005, 71-90.

Sylvain Lafleur, *Foucault, la communication et les dispositifs*, *Communication* [En ligne], vol. 33/2 | 2015

Mireille Paquet, *Aux États-Unis, des villes sanctuaires, Plein droit*, 2017/4 (n° 115), p. 11-14

Emmanuel Souchier, *La mémoire de l'oubli : éloge de l'aliénation. Pour une poétique de « l'infra-ordinaire »*, *Communication & langages*, 2012/2 (N° 172), p. 3-19.

Jean-Claude Thoénig *L'analyse des politiques publiques, Traité de science politique* sous la direction de Leca et Grawitz, 1985

Joan C Tronto, *Du care*, *Revue du MAUSS*, 2008/2 (n° 32), p. 243-265. DOI : 10.3917/rdm.032.0243.

Agata Zielinski, *L'éthique du care. Une nouvelle façon de prendre soin*, *Études* 2010/12 (Tome 413), p. 631-641.

### **Travaux d'études**

Charlotte Kende, *De la place dé-faite à la place re-faite, dépasser l'engagement du fonctionnalisme pour une souplesse d'usages*, mémoire de fin d'études 2015, sous la direction de Jacquelyne Osty, Paris, Ecole du paysage de Blois (ENSNP)

Magalie Santamaria, *La mise en œuvre d'une politique publique par des entrepreneurs de cause*, Mémoire de DEA, Université de Droit, d'Economie et des Sciences Aix-Marseille III, IEP d'Aix-en-Provence

Ertug Tahmaz, *Place des Fêtes, Histoire d'un morceau de ville 1957-1997*, mémoire de recherche, master 2 « Territoire, Espace, Société », EHESS, 2007, sous la direction de Yannis Tsiomis, pp-1-15

### **Ouvrages**

Michel Agier, *Campement Urbains*, Paris, Payot & Rivages, 2013, 134 pages

Collectif Babels, *Entre accueil et rejet : ce que les villes font aux migrants*, Bibliothèque des frontières, sous la direction de Michel Agier, Lyon, Bibliothèque des frontières, 2018, 159 pages

Jeremy Bentham, *Le panoptique*, 1780, 56 pages

Daniel Bougnoux, *Introduction aux sciences de l'information et de la communication*, Paris, La Découverte, 2001, 124 pages

Louis Chevallier, *L'Assassinat de Paris*, Paris, Editions Ivrea, 1997

Isabelle Coutant, *Les migrants en bas de chez soi*, Paris, Editions du Seuil 2018, 218 pages

Michel Crozier, Erhard Friedberg, *L'acteur et le système*, Points, 1977, 478 pages.

Emile Durkheim, *Le Suicide*, Paris, 1897

Jean-Marie Floch, *Petites mythologies de l'œil et de l'esprit – pour une sémiotique plastique, Actes Sémiotiques*, Editions Hadès-Benjamins, Paris, 1985, 226p.

Jean Foucart, *Sociologie de la souffrance*, De Boeck Supérieur, *Ouvertures sociologiques*, 2004, 324 pages.

Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, Tel, 1975, 360 pages

Michel Foucault, *Histoire de la sexualité ("La volonté de savoir"), tome 1*, Gallimard, 1976

Juliette Kahane, *Jours d'exil*, Paris, Editions de l'Olivier, 2017, 186 pages

Mathilde Weibel, *Place des fêtes, Journal d'un exil parisien*, Editions Le Bord de l'eau, 2018, 184 pages

## **Rapports et documents en ligne**

AADH, *Qu'est-ce que le droit d'asile ?* octobre 2015

<http://aadh.fr/wp-content/uploads/2015/10/QUEST-CE-QUE-LE-DROIT-ASILE.pdf>

La Cimade, *Typologie des dispositifs d'« hébergements » des personnes migrantes, accueil, transit, contrôle, expulsion : comment s'y retrouver ?* janvier 2018

[https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2018/02/Typologie des dispositifs d hébergements controles.pdf](https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2018/02/Typologie_des_dispositifs_d_hébergements_controls.pdf)

Emmaüs Solidarité, *Lettre ouverte : Incident et Incendie à Forges-les-Bains*, septembre 2016

<https://www.emmaus-solidarite.org/wp-content/uploads/2016/09/Lettre-Incendie-et-Incidents-%C3%A0-Forges-les-Bains.pdf>

Eurocities, *Paris sets out our commitment to migrant integration*, décembre 2013

[http://nws.eurocities.eu/MediaShell/media/PR\\_Paris%20signs%20ICC\\_December%202013\\_FINAL.pdf](http://nws.eurocities.eu/MediaShell/media/PR_Paris%20signs%20ICC_December%202013_FINAL.pdf)

FNARS, *Positionnement de la FNARS Ile-de-France sur le dispositif francilien d'hébergement et d'accompagnement des migrants*

[http://www.federationsolidarite.org/images/stories/sites\\_regions/Ile\\_de\\_France/Migrants/Posi](http://www.federationsolidarite.org/images/stories/sites_regions/Ile_de_France/Migrants/Posi)



[tionnement et amendement FNARS IdF Vade-mecum CHU migrants\\_VF diff.pdf](#)

Groupe d'animation du conseil de quartier de la place des fêtes, *Réunion du 27 novembre 2012, enquête publique sur la place des fêtes, 2012*

[https://www.mpdf.fr/sites/default/files/pictures/place\\_des\\_fetes\\_resultats\\_du\\_questionnaire\\_2012\\_11\\_27.pdf](https://www.mpdf.fr/sites/default/files/pictures/place_des_fetes_resultats_du_questionnaire_2012_11_27.pdf)

Legifrance.gouv.fr, Code de l'entrée et de séjour des étrangers et du droit d'asile, mai novembre 2018

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006070158>

Mairie de Paris, Direction des affaires culturelles Sous-direction du patrimoine et de l'histoire, Département Histoire de l'architecture et Archéologie de Paris *Place des fêtes (19<sup>e</sup> Arr.) historique.*

<https://api-site.paris.fr/images/71919>

Mairie de Paris, *Occupation de Jean-Quarré : la Ville donne des consignes de sécurité*, août 2015 :

<https://presse.paris.fr/wp-content/uploads/2015/08/Occupation-de-Jean-Quarré-la-Ville-de-Paris-donne-des-consignes-de-mise-en-sécurité.pdf>

Mairie de Paris, *Mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés*, octobre 2015

<https://api-site.paris.fr/images/74784>

Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la ruralité Hébergement et accès au logement, *Le programme d'humanisation des centres d'hébergement, synthèse qualitative*, juillet 2015

[https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/03/humanisation\\_centres\\_hebergement\\_evaluation-qualitative-synthese5\\_ecran.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/03/humanisation_centres_hebergement_evaluation-qualitative-synthese5_ecran.pdf)

Ministère du Logement et de l'Habitat durable, *Au centre Jean-Quarré, Emmanuelle Cosse réaffirme son engagement pour l'hébergement des migrants*, mai 2016

[http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/2016\\_05\\_19\\_cp\\_centre\\_hebergement\\_quarre.pdf](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/2016_05_19_cp_centre_hebergement_quarre.pdf)

Préfet de la région Ile-de-France, *Schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile en Ile-de-France*, 2016

<https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2017/03/Schéma-régional-daccueil-des-demandeurs-dasile-dIle-de-France.pdf>

Préfet de la Région Ile de France : *Vade Mecum à l'attention des gestionnaires de centres*, septembre 2016

[https://www.gisti.org/IMG/pdf/vade\\_mecum\\_chum\\_sept\\_2016.pdf](https://www.gisti.org/IMG/pdf/vade_mecum_chum_sept_2016.pdf)

**Sitographie :**

**Articles de presse :**

ElPais.com, *Nosotras, las ciudades de Europa*, Septembre 2015  
[https://elpais.com/politica/2015/09/12/actualidad/1442074231\\_219516.html](https://elpais.com/politica/2015/09/12/actualidad/1442074231_219516.html)

Nytimes.com, *Our immigrants our strength*, septembre 2016  
<https://www.nytimes.com/2016/09/20/opinion/our-immigrants-our-strength.html>

Franceinter.fr, *Bruno Julliard invité dans le 7-9*, août 2015  
<https://www.franceinter.fr/emissions/le-7-9/le-7-9-06-aout-2015>

Lemonde.fr, *Paris présente un ambitieux plan d'accueil des migrants au-delà des réfugiés*, octobre 2015  
[https://www.lemonde.fr/societe/article/2015/10/12/paris-presente-un-ambitieux-plan-d-accueil-des-migrants-au-dela-des-refugies\\_4787464\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2015/10/12/paris-presente-un-ambitieux-plan-d-accueil-des-migrants-au-dela-des-refugies_4787464_3224.html)

Leparisien.fr, *Paris : prison avec sursis pour les trublions du foyer de migrants*, novembre 2015  
<http://www.leparisien.fr/paris-75/paris-75014/paris-prison-avec-sursis-pour-les-trublions-du-foyer-de-migrants-10-11-2015-5263509.php>

Monde-diplomatique.fr : *La fabrique des indésirables*, mai 2017  
<https://www.monde-diplomatique.fr/2017/05/AGIER/57491>

Europe1.fr, *Migrants : conditions de vie « inacceptables » dans un nouveau camp à Paris*, selon Toubon  
<http://www.europe1.fr/politique/migrants-conditions-de-vie-inacceptables-dans-un-nouveau-camp-a-paris-selon-toubon-3628226>

20minutes.fr, *Migrants à Paris : Gérard Collomb annonce une évacuation des campements illégaux*, mai 2018  
<https://www.20minutes.fr/societe/2275611-20180523-migrants-paris-gerard-collomb-annonce-evacuation-campements-illegaux>

Libération.fr, *Accueil des migrants à Paris, « c'est la loi de celui qui résistera le plus longtemps dans le froid »*, décembre 2016  
[https://www.liberation.fr/france/2016/12/16/accueil-des-migrants-a-paris-c-est-la-loi-de-celui-qui-resistera-le-plus-longtemps-dans-le-froid\\_1535837](https://www.liberation.fr/france/2016/12/16/accueil-des-migrants-a-paris-c-est-la-loi-de-celui-qui-resistera-le-plus-longtemps-dans-le-froid_1535837)

Nouvelobs.com, *Evacuation des migrants, les 4 actes du bras de fer entre Hidalgo et le gouvernement*, mai 2018  
<https://www.nouvelobs.com/monde/migrants/20180525.OBS7220/evacuation-des-migrants-les-4-actes-du-bras-de-fer-entre-hidalgo-et-le-gouvernement.html>

Europe1.fr, *« on va nettoyer au karcher la cité »* septembre 2010  
<http://www.europe1.fr/politique/on-va-nettoyer-au-karcher-la-cite-273835>

Blogs.mediapart.fr, *occupation du centre d'hébergement d'urgence « Emmaüs Solidarité » Joinville le Pont, 4 août 2015, par La Chapelle en Lutte*, août 2015

<https://blogs.mediapart.fr/la-chapelle-en-lutte/blog/070815/occupation-du-centre-d-hebergement-d-urgence-emmaues-solidarite-joinville-le-pont-4-aout-2>

Lemonde.fr, *Immigration : comprendre le règlement du Dublin en 3 questions*, août 2018  
[https://www.lemonde.fr/europe/article/2018/06/07/comprendre-le-reglement-dublin-en-3-questions\\_5311223\\_3214.html](https://www.lemonde.fr/europe/article/2018/06/07/comprendre-le-reglement-dublin-en-3-questions_5311223_3214.html)

Lemonde.fr, *Le Parlement adopte définitivement le texte sur la rétention des « dublinés »*, février 2018  
[https://www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2018/02/16/une-loi-adoptee-sur-la-retention-des-dublins\\_5257691\\_1654200.html](https://www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2018/02/16/une-loi-adoptee-sur-la-retention-des-dublins_5257691_1654200.html)

Francetvinfo.fr, *Accueil des migrants : « apporter une réponse uniquement sécuritaire est une erreur » selon Bruno Julliard*, juin 2017  
[https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/8h30-politique/accueil-des-migrants-apporter-uniquement-une-reponse-securitaire-est-une-erreur-juge-bruno-julliard\\_2231151.html](https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/8h30-politique/accueil-des-migrants-apporter-uniquement-une-reponse-securitaire-est-une-erreur-juge-bruno-julliard_2231151.html)

Lefigaro.fr, *la délicate répartition des migrants dans les régions*, septembre 2016  
<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/09/21/01016-20160921ARTFIG00334-la-delicate-repartition-des-migrants-dans-les-regions.php>

Slate.fr, *notre guide des régions de France à l'attention des migrants*, octobre 2016  
<http://www.slate.fr/story/126818/bus-jungle-calais-migrants-regions-france>

Ripostelaique.com, *Malédiction pour Saint-Affrique : 30 migrants de plus*, août 2018  
<https://ripostelaique.com/malediction-pour-saint-affrique-30-migrants-de-plus.html>

Lemonde.fr, *Immigration : le Conseil d'Etat encadre l'application de la « circulaire Collomb »*, février 2018  
[https://www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2018/02/20/recensement-des-migrants-le-conseil-d-État-refuse-de-suspendre-la-circulaire-collomb\\_5259796\\_1654200.html](https://www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2018/02/20/recensement-des-migrants-le-conseil-d-État-refuse-de-suspendre-la-circulaire-collomb_5259796_1654200.html)

Nouvelobs.fr, *« Nous quittons le centre de la Chapelle. Il faut aider les migrants, pas les trier »*, septembre 2017  
<https://www.nouvelobs.com/societe/20170918.OBS4798/nous-quittons-le-centre-de-la-chapelle-il-faut-aider-les-migrants-pas-les-trier.html>

Paris-luttes.info, *Pourquoi Emmaüs ou pourquoi pas Emmaüs*, juin 2016  
<https://paris-luttes.info/pourquoi-emmaus-ou-pourquoi-pas-5946>

Europe1.fr, *La cote de popularité d'Hollande au plus bas*, avril 2016  
<http://www.europe1.fr/politique/la-cote-de-popularite-dhollande-au-plus-bas-depuis-son-election-2721973>

huffingtonpost.fr, *Macron évoque l'expulsion des « sans-papiers » avec des vétérans*, novembre 2018  
[https://www.huffingtonpost.fr/2018/11/07/macron-evoque-lexpulsion-des-sans-papiers-avec-des-veterans\\_a\\_23583083/](https://www.huffingtonpost.fr/2018/11/07/macron-evoque-lexpulsion-des-sans-papiers-avec-des-veterans_a_23583083/)

Lesoleil.com, *L'ONU décrète la « pire crise humanitaire des dernières décennies »*, mars 2017

<https://www.lesoleil.com/actualite/monde/lonu-decrete-la-pire-crise-humanitaire-des-dernieres-decennies-b99447b8ecb528fb05437564f6fab90b>

#### **Pages web :**

Paris.fr, *Le centre d'hébergement d'urgence Jean-Quarré, un établissement pilote*, maj avril 2016

<https://www.paris.fr/actualites/le-chu-jean-quarre-etablissement-pilote-prepare-l-avenir-3566>

Mpdf.fr, *le Cafète*

<https://www.mpdf.fr/le-cafete>

Placedesfetes.fr : *l'avenir de la Place des Fêtes ne doit pas s'écrire sans nous*, mars 2015

<http://www.placedesfetes.fr/2015/03/>

Change.org : *la médiathèque place des fêtes et l'hébergement des migrants, ne les opposons pas !*

[https://www.change.org/p/joel-houzet-la-médiathèque-place-des-fêtes-et-l-hébergement-des-migrants-ne-les-opposons-pas](https://www.change.org/p/joel-houzet-la-mediathèque-place-des-fêtes-et-l-hébergement-des-migrants-ne-les-opposons-pas)

Justice.gouv.fr : *une journée type en prison*, février 2007

<http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/la-vie-en-detention-10039/une-journee-type-en-prison-12005.html>

Lechatsurmonepaule.over-blog.fr, *Michel Foucault et la « biopolitique »*, novembre 2017

<http://lechatsurmonepaule.over-blog.fr/2017/11/michel-foucault-et-la-biopolitique.html>

Cnil.fr, *Système d'information Eurodac*, août 2016

<https://www.cnil.fr/fr/systeme-dinformation-eurodac>

Gisti.org, *la procédure Dublin III (passage par un autre Etat de l'Union Européenne)*, maj octobre 2018

<https://www.gisti.org/spip.php?article5153>

Asile.ch, *Le temps des réfugiés. MSF dénonce les conditions de vie abjectes des requérants d'asile et des réfugiés en Italie*, février 2018

<https://asile.ch/2018/02/20/temps-refugies-msf-denonce-conditions-de-vie-abjectes-requerants-dasile-refugies-italie/>

Amnesty.org, *Italie, des expulsions illégales et des violences sont signalées alors que l'UE appelle à la fermeté avec les nouveaux arrivants*, novembre 2016

<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2016/11/italy-beatings-and-unlawful-expulsions-amid-eu-push-to-get-tough-on-refugees-and-migrants/>

Service-public.fr, *accès au travail du demandeur d'asile*, octobre 2017

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2741>

Paris.fr, *Se loger dans l'urgence à Paris, les centres d'hébergement*, maj janvier 2018

<https://www.paris.fr/actualites/se-loger-dans-l-urgence-a-paris-les-centres-d-hebergement-3453>

Unhcr.org, La convention de 1951 relative au statut des réfugiés  
<http://www.unhcr.org/fr/convention-1951-relative-statut-refugies.html>

Larotative.info, *Accueil des migrant-es : la préfecture lance un appel d'offre a minima*, octobre 2015  
<https://larotative.info/accueil-des-migrant-es-la-1213.html>

Immigration.interieur.gouv.fr, *Appel d'offre pour la création de nouvelles places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile dans le cadre du programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (PRAHDA)*, septembre 2016  
<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Actualites/L-actu-immigration/Appel-d-offres-pour-la-creation-de-nouvelles-places-d-hebergement-d-urgence-pour-demandeurs-d-asile-dans-le-cadre-du-Programme-d-Accueil-et-d-Hebergement-des-Demandeurs-d-Asile-PRAHDA>

Emmaus-solidarite.org : *carte des structures*  
<https://www.emmaus-solidarite.org/carte-des-structures/>

Emmaus-solidarite.org, première étude sur l'accès aux soins optiques des publics précaires  
<https://www.emmaus-solidarite.org/premiere-etude-sur-laces-aux-soins-optiques-des-publics-precaires/>

Drihl.ile-de-France.developpement-durable.gouv.org, *Retour à Jean-Quarré*, mars 2016  
<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/retour-a-jean-quarre-a3742.html>

### **Ressources vidéo :**

AFP, Paris : un squat mué en centre d'accueil pilote pour migrants, avril 2016  
<https://www.youtube.com/watch?v=UKIBWuiSPxE>

Paris 19e, 1973, 1<sup>ère</sup> partie, février 2010  
<https://www.youtube.com/watch?v=2erl1OHmqi8>

Marche contre le règlement « Dublin » -Quimper – 9 avril 2018  
<https://www.youtube.com/watch?v=tKdb84d-bdU&feature=youtu.be>

France24, crise migratoire en Europe, le difficile parcours des « dublinés », mars 2017  
<https://www.youtube.com/watch?v=vS2FXbDlj3E&t=13s>

Bfmtv.com, *Christophe Castaner : « s'il y a un appel d'air, le migrant viendra plutôt en France »*, mai 2018  
<https://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/christophe-castaner-s-il-y-a-un-appel-d-air-le-migrant-viendra-plutot-en-france-1079708.html>

### **Dictionnaires en ligne :**

<http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?64;s=2740732605;r=4;nat=;sol=3;>

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/squat/74374>

### **3. Revue de Presse du Lycée Jean-Quarré**

Chaque titre d'article redirige vers sa version complète sur Internet.

#### **Phase 1 : Occupation (31 Juillet – 23 Octobre 2015)**

##### **Vidéos :**

*Pour eux pour moi* - Marion Dualé : (suit le travail d'Isabelle Coutant)

*Lycée Jean-Quarré : la jungle dans Paris* – Cléopée Demoustier

Le JDD : dans le lycée désaffecté à Paris, la vie s'organise

Arte : réfugiés : échapper à la rue

##### **Prise de parole collectif La Chapelle :**

Mediapart 22/10/15 : *A propos de la médiatisation de la Maison des réfugiés* (Nicolas Jaoul)

Mediapart 29/07/15 : « *A. Hidalgo, ou quand la communication se substitue à une politique d'accueil des réfugiés* » (Valérie Osouf et H. El Assimi)

Mediapart 09/10/15 : *lettre ouverte au Préfet de Paris, à la Maire de Paris et au Maire du XIXe (collectif)*

##### **Presse écrite :**

En tout, ce sont environ 230 articles citant le Lycée Jean-Quarré qui sont publiés entre 29 juillet (premier jour de l'occupation) et le 30 décembre (source : Europresse, recherche, « Jean-Quarré »)

Le Monde 12/06/15 : *Les réfugiés de la Chapelle victimes d'une répression disproportionnée*

Le JDD 01/08/15 : *Migrants réfugiés dans un lycée parisien : « il peut y avoir une expulsion à tout moment »*

Libération 02/08/15 : *A Paris, des migrants invitent leurs nouveaux voisins*

Libération 03/08/15 : *Au Lycée Jean-Quarré les migrants s'installent*

Le Figaro 03/08/15 : *La mairie de Paris n'envisage pas d'expulser les clandestins réfugiés au lycée de la rue Jean Quarré*

Le Monde 04/08/15 : *La ville de Paris va « dialoguer » avec les migrants du lycée désaffecté Jean-Quarré*

Le Figaro 04/08/15 : *« La Chapelle en lutte », un comité de soutien aux migrants controversé*

Le Parisien 05/08/15 : *Migrants : La polémique s'enflamme à Paris*

Le Monde 05/08/15 : *Migrants la Mairie de Paris choisit le dialogue*

Le JDD 05/08/18 : *Migrants du lycée désaffecté : « On ne veut pas être une nuisance mais un lieu de vie »*

Libération 08/08/15 : *« La Chapelle » collectif très solo*

Le Monde 17/08/15 : *Comment la ville de Paris organise l'hébergement des migrants*

Libération 21/08/15 : *Les engagés, « face à l'exil » deux témoignages de soutien :*

*Valérie Osouf : « ils viennent prendre un verre à la maison »*

*Houssam El-Asimi : « je me sens debout, je me sens vivant »*

Le Parisien 27/08/15 : *Migrants du lycée Jean-Quarré : le PC demande « une solution rapide »*

Rue 89 07/09/15 : *Dans le portable d'un réfugié : « Bonjour mon chéri »*

Le JDD 11/09/15 : *Au lycée des migrants, il y a urgence « ils ne pourront pas tenir l'hiver »*

Le Monde 14/09/15 : *Les artistes français sortent de leur réserve*

Dépêche AFP 16/09/18 : *Au Lycée Jean-Quarré de Paris, des migrants dans la précarité et l'insalubrité*

Le Devoir (Canada) 18/09/15 : *Place des fêtes*

Libération 17/09/15 : *A Paris, un refuge régi par « la loi du plus fort »*

Le Monde 22/09/15 : *Au Lycée Jean Carré, le dialogue reprend entre les réfugiés et la Mairie*

Marianne 25/09/17 : *Place des Fêtes : au bord de la rupture (journaliste alerté par Solidarité Migrants PDF, accompagné par I. Coutant)*

Le Figaro 25/09/17 : *Les migrants du lycée de la rue Jean Quarré ont un mois pour quitter les lieux*

Ouest-France : *En Images. Refuge de Migrants, un lycée désaffecté devenu « ingérable »*

AFP : *Amertume et désœuvrement chez les 700 migrants entassés dans un lycée parisien désaffecté*

Opinion internationale 05/10/15 : *Emin özmen, l'objectif du grand photographe turc sur les migrants réfugiés à Calais et Paris*



## **Phase 2 : CHUM Jean-Quarré (Emmaüs solidarité) : 1 jan 2016 – aujourd’hui**

### **Vidéos :**

Le lycée Jean Quarré un squatt devenu centre d’hébergement – élèves Lycée Elisa Lemmonier (sur la chaîne de l’Académie de Paris)

Arte : *Retour au Lycée Jean Quarré, un squat devenu centre d’hébergement d’urgence*

Solidarity : l’exemple du Lycée Jean-Quarré (concours Arte – Lycée Jean Carnot)

### **Audio :**

France Inter 4/11/16 : *Le pari d’Emmaüs solidarité pour l’accueil des migrants*

### **Articles :**

Les échos 06/01/16 : *Paris : les principales mesures annoncées par Hidalgo pour 2016*

Dépêche AFP 05/02/16 : *Ouverture d’un centre d’hébergement à Jean-Quarré, lieu symbolique des migrants*

Le Parisien 05/02/16 : *Paris XIXe : L’ancien squat des migrants devient un centre d’hébergement*

La voix du Nord 05/02/16 : *Ouverture d’un centre d’hébergement à Jean-Quarré, lieu symbolique des migrants*

Libération 05/02/16 : *Anne Hidalgo : « aimez ce pays, respectez ses lois et je vous assure que la France vous le rendra »*

Anne Hidalgo se rend sur place pour accueillir les migrants dans le nouveau centre, le 05 février 2016.

Le Monde 13/02/16 : *Au lycée parisien Jean-Quarré, les réfugiés bénéficient enfin d’un peu de stabilité*

La Croix 03/03/16 *Au lycée Jean-Quarré, les migrants retrouvent un toit et de l’espoir*

Le Monde 25/03/16 : *A Paris, Hidalgo veut « refaire le monde » la nuit (nuit des débats)*

Le Figaro 31/03/16 : *Au lycée Jean-Quarré des riverains pensent que l’hospitalité a des limites*

AFP 09/04/16 Migrants : *A Jean-Quarré, le squat s’est mué en centre d’accueil « pilote »*

L'express 09/04/16 : *A Jean-Quarré, le squat s'est mué en centre d'accueil « pilote »*  
Le Monde : 03/05/16 : *Les réfugiés peinent à retrouver le chemin des études*  
Le Parisien 15/05/16 : *Les réfugiés prennent leur place sur le terrain ... de foot*  
Le Parisien 16/05/16 *Un tournoi de foot pour les réfugiés*  
Le point 20/05/16 : *Thot, l'école qui apprend le français aux réfugiés*  
Le Point 21/05/16 : *Emmanuelle Cosse contre le « sans-abrisme » des migrants*  
Le Parisien 23/05/16 : *Au lycée Jean-Quarré, les migrants ont remplacé les élèves*  
Le Monde 13/06 : *l'association Thot ouvre à Paris une école de français pour les migrants*  
AFP 24/06/16 : *« Welcome Map » les réfugiés ont désormais leur carte de Paris*  
L'obs 06/10/16 : *« les migrants doivent être une cause pour tous »*  
Le Parisien 19/10/16 : *les migrants affrontent les parisiens au cricket*  
Telarama 24/10/16 : *A Paris, un centre d'accueil de migrants joue le melting pot culinaire*  
Le Monde 27/12/16 : *Une bibliothèque nomade pour les réfugiés*  
L'humanité 09/03/17 : *Parler français, un horizon pour tous*  
*Libération 11/03/17 : Au lycée Jean-Quarré « le sens commun de la solidarité» (itv Juliette Kahane)*

Sortie du livre Jours d'exil – Juliette Kahane (paru dans Télérama Le Monde littéraire,...)

AFP 04/05/17 : *ils ne votent pas mais sont au cœur de la campagne : voix de migrants sur l'élection*  
Aujourd'hui en France 12/07/17 : *Fête Nationale à Paris : Sortez, vibrez, dansez (Baam – bal des migrants)*  
Le Monde 11/07/18 : *tribune : « il faut un passeport culturel pour les réfugiés »*  
Le Monde 21/09/17 : *l'exil d'Hassan : « Je me faisais traiter de « nègre » tous les jours en Grèce » (je veux m'intégrer)*  
Que faire à Paris ? 06/01/18 : *Bonne année Jean-Quarré (brocante ateliers cuisine)*  
Le Point 27/02/18 : *Le soir, ils s'improvisent profs de Français*  
Le Monde 26/03/18 : *Le Français, la langue des migrants*

Parution « les migrants en bas de chez soi » Isabelle Coutant

L'humanité 30/07/18 : *les migrants déjouent les clichés et entrent en scène (Good Chance Theatre)*

## 4. Entretiens

### Entretien Virginie

#### **Pour commencer, peux-tu te présenter ?**

Alors, je m'appelle Virginie Menet, j'ai une formation de juriste, j'ai travaillé dix ans dans une association d'aide aux victimes pour l'accès aux droits, j'ai eu un accident qui m'a fait arrêter et je suis maintenant en formation au CNAM, j'ai un mémoire à faire aussi (rires) et je m'intéresse à la question des cafés associatifs, en lien avec mon engagement.

#### **Cet engagement il a donc débuté avant l'occupation de Jean-Quarré ?**

Pas vraiment, il date d'avant mais disons que j'étais pas encore très impliquée. La première fois que je les ai vus, ils étaient sous le métro Barbès, il y avait vraiment beaucoup de tentes, on se demandait ce qui se passait mais j'ai pas trop osé aller leur parler. Tu retrouveras certainement, il y avait eu une manif organisée qui s'était finie à Louis Blanc, j'y étais. En fait j'ai fait des petites manif avec eux, et à chaque fois je posais des questions pour intégrer le mouvement. En fait, c'était complètement désorganisé puisque que c'était un mouvement qui était né des habitants et élargi aussi, mais il y avait pas d'organisation et je savais pas vraiment par quelle porte rentrer. Donc je les suivais de loin et je participais aux manif, mais j'avais pas encore été sur les campements, c'est vrai que quand tu connais pas trop, c'est un peu délicat d'arriver comme ça. Donc comment ça s'est fait ? En fait je suis partie en vacances, puis revenue, je venais de déménager à Télégraphe, rue du docteur Potin. Et quand je suis revenue, je constate l'occupation. J'ai pas participé au début de l'occupation, je constate ça, et je ne connaissais pas du tout le quartier, puisque je venais d'arriver. Et je me dis « il faut absolument que j'y aille ». Comme je venais de déménager, j'avais des affaires, un matelas et tout ça, donc je me suis dit que j'allais y aller comme ça.

Donc j'arrive et je vois un gars qui s'appelle Romain, qui m'a présenté, qui m'a dit le lieu, comment ça se passait, etc, c'était le début. Donc j'ai rencontré d'autres personnes. C'était un peu compliqué, et j'ai compris après pourquoi, d'avoir un accès, d'avoir des réponses, il fallait faire sa place toute seule. Tout le monde était dans l'urgence. Il y avait une équipe infirmier,

une équipe juriste, une équipe gestion des dons entre guillemets, mais tout ça encore une fois, c'était pas organisé vraiment, et en plus ils venaient d'arriver vraiment.

Donc je commence, vu que c'est à deux pas de chez moi, à y aller presque tous les jours. De mon travail je vais au squat, du squat je vais au travail, je fais que ça. Et c'était hyper intense, pendant quatre mois, et c'est là que j'ai rencontré les gens avec qui on a fondé l'asso. On s'est vraiment tous rencontrés là-bas, il y en a qui y étaient depuis le tout début, et il y a même des migrants qu'on connaît toujours depuis ça.

### **L'asso dont tu parles c'est ... ?**

Le BAAM. Donc à l'évacuation, on a tous dormi sur place. Je travaillais le lendemain, je te dis pas, c'était compliqué (rires). Mais je ne voulais pas en partir ! C'est là qu'on s'est dit que c'était pas la fin, juste le début. Parce qu'il y avait 1600 personnes, je sais pas combien de bus, donc il fallait qu'on suive le truc.

### **A propos de cette occupation, est-ce que tu peux me dire un peu comment tu l'as vécu, quelle impression ça t'a fait ?**

Ah bah (souffle), c'est énorme. Au niveau de la richesse humaine, il y a pas de mots, vraiment. C'est ce que j'ai l'habitude de dire, dans mon engagement, ou plutôt mon militantisme, c'est que ça s'est vraiment fait sur le terrain, et face à l'urgence des situations et face au déni de l'Etat, voire même au mépris, et donc je justifiais complètement l'occupation même si c'était l'horreur, parce que c'était insalubre, il y avait un ou deux chiottes sur trois ou quatre qui marchait pour 1600 personnes, les conditions étaient...

Alors en plus les quatre niveaux étaient occupés, il y avait des différences, par exemples les afghans avaient leur petite chambre avec un super canapé, ils étaient hyper organisés. Au premier étage il y avait les africains, alors là il y avait un amas juste de matelas. Et je dis ça par rapport à la convivialité entre guillemets. C'est sûr que quand t'as un afghan qui te dit « ben viens boire le thé dans mon... » c'est presque son appart (rires) il t'invite, il peut faire la cuisine, ils sont vraiment hyper bien organisés. Il y avait un espace normalement pour les femmes. Alors je dis normalement, il y avait un pan réservé, mais il y avait des mecs qui squattaient, et ça c'était difficile de faire la police.

## **Oui, j'imagine que c'était difficile de faire le service d'ordre...**

On essayait quand même, mais c'est ce qui manquait. Et c'était pas forcément par nous, même eux l'ont dit mais dès le début en fait il fallait instaurer des règles pour pas que ça devienne justement trop occupé. Et je pense que maintenant si je refaisais un squat ça serait dans ce cadre-là, de limiter, même si tu dois dire non pour pas que ça devienne à en craquer. Il y avait des matelas partout partout dans les escaliers, tu pouvais plus circuler dans le bâtiment. Et en même temps c'était compliqué puisque c'était de juillet à octobre donc il commençait à faire froid. Et puis de toute façon, c'était même pas lié que aux conditions, c'était le harcèlement des policiers qui faisait que.

## **Il y a eu beaucoup de passages de policiers sur place ?**

Non dans la rue, il faut que tu suives tout le trajet, ils ont été de Marx Dormoy au jardin d'Éole, il y a même des vidéos où il y avait vraiment eu de la violence, même envers les élus qui avaient leurs écharpes, les policiers ont été très très durs. Et en fait c'est cette réaction-là qui a fait que... il faut occuper. Et dans le même temps, il y a eu un campement devant la mairie du XVIII qui a tenu quelques mois, et tout ça c'était pour revendiquer un droit, pas pour dire « ouais on squatte c'est super », non c'était pour faire comprendre que l'Etat devait se positionner, et devait accueillir, et héberger, comme c'est leur droit, dans la loi.

Tout ça fait que, les rencontres, je suis restée vraiment amie avec des gens, les rencontres avec les militants, même s'il y avait différentes vues, on a tous une personnalité, mais avec les migrants c'était très fort. Parce que malgré tout ça, malgré toute cette merde, ils ont une force incroyable, un mental, parce toi tu rentres chez toi après, même si tu l'as toujours dans la tête tu dors pas là-bas. Et on a passé des super moments ensemble, on a fait l'Aïd, on a fait des soirées musicales. Je me suis jamais sentie en danger non plus.

Après tout n'était pas rose non plus évidemment, il y a vraiment eu des grosses bagarres, énormes, et là tu flippes, à tel point que t'es content que les policiers interviennent (rires) A deux cent contre deux cent tu peux rien faire.

## **Alors pendant l'occupation tu étais dans le collectif de la chapelle qui s'était formé peu de temps avant, ou tu y étais extérieure ?**

Non j'étais extérieure. Après sur place c'était un amas de gens... Mais comme j'étais pas là au moment de la création, je ne me dis pas dedans, en fait. Je dis pas non plus « une voisine », parce qu'il y en a beaucoup qui se positionnaient en tant que voisins, juste une personne préoccupée et oui, de fait j'habitais à côté... mais ensuite j'ai participé à d'autres squat sans habiter à côté, évidemment il y a une proximité qui fait que, mais c'est pas la source de l'engagement.

**Alors quel ressenti, quelles relations tu as eu avec ce collectif ? Le point de vue sont très divers à son égard, quel a été le tien à ce moment là ?**

Ben... Des gens du BAAM en faisaient partie, notamment les gens qui géraient la page Facebook, après, il y avait toute sorte de gens, et après justement on s'est séparé parce que certains voulaient rester en collectif, nous on voulait une asso. Après je sais pas te dire, quand je rencontrais quelqu'un je savais pas s'il en faisait partie ou pas. Je connaissais les grandes figures entre guillemets... Mais il y avait pas de ligne spécifique, à part le but qui était le même : faire respecter les droits. Alors évidemment tu parles à quelqu'un... Je sais pas, un peu réac... tu lui parle d'un squat, évidemment ils vont nous voir comme des anarchistes, mais le but, c'était vraiment de se positionner face à la violence de l'Etat. Le but c'était de se positionner, pas juste de faire chier.

**Toi qui étais nouvelle à cette époque à la Place des fêtes, à propos des riverains qui se positionnaient, qui sont venus aider, ou qui rejetaient l'occupation, est-ce que tu as pu avoir des liens avec ces gens qui étaient là ? Et peut-être constater des changements du quartier au fil de l'occupation ?**

Alors ... oui je pense que ça a pu réveiller des gens, je pense que tu as vu, l'énorme bateau, moi j'ai la vue sur ça. J'ai rencontré deux trois habitants dont une, une personne assez âgée mais ultra militante, qui habitait ce bâtiment, et qui défendait le squat, et qui s'était même mis à dos des personnes dans l'immeuble, parce qu'il y avait une grande hostilité, on disait « ouais, il font le bordel », alors qu'en fait il y a tout le temps du bruit, je m'en suis rendue compte après, finalement ça fait trois ans que j'y suis, puis en plus il y a une réverbération du bruit, il y a des gens qui parlent par la fenêtre, c'est pas non plus le quartier résidentiel calme. Alors je peux comprendre quand il y a eu des grosses bagarres, ils disaient « ouais, il y a le collègue juste en

face », c'était un peu choquant, puisqu'on s'est installé pendant l'été, à la rentrée ça a posé plus de problèmes. Il y a eu des parents, qui se sont positionnés en tant que parents, mais en même temps qui comprenaient. D'ailleurs il y avait eu un échange avec le collègue, pour expliquer. Donc l'hostilité n'était pas non plus affichée directement contre eux, c'était plus dans le bâtiment en face, entre des positionnements internes, en disant « je comprends pas que tu cautionne, blablabla » et c'est vrai que des fois, ils se retrouvaient un peu seuls face à une majorité dans l'immeuble.

Après il y a eu des voisins, on l'a appris par la suite, qui, comme il n'y avait pas d'organisation, se sont organisés. Ils se positionnaient en tant que voisins, nous ça nous énervait un peu comme position. Et donc ils ont essayé de rencontrer les pouvoirs publics, bon, pourquoi pas, mais logiquement, pour nous, ça doit pas se faire à une petite marge entre quelques personnes et quelques migrants, parce qu'après tu peux te dire « ils instrumentalisent ». Donc il n'y avait pas de dynamique collective pour parler d'une seule voix. Donc c'est ce qui pouvait créer un peu le problème, on savait pas forcément ce qui se tramait avec la mairie par exemple. On a su, « ah bah tiens ils les ont rencontrés », mais on ne sait pas dans quel cadre, on ne sait pas ce qu'ils ont dit, est-ce que les migrants étaient vraiment d'accord... Parce qu'il y avait le truc des représentants de chaque nationalité, c'était un énorme rôle, et comme tout leader... il y a eu des soucis par rapport à ça, on disait « oui t'es pas le chef... ». Mais il fallait bien des représentants, parce qu'il y avait tellement de monde, que tu pouvais pas parler avec tout le monde, tout le temps. Et puis de toutes façons, les AG, c'est hyper long, avec la traduction en plus...

Et du coup, t'avais pas l'impression qu'il y avait des choses qui en sortait, mais rien que sur l'organisationnel, sur la vie du lieu, et dans le positionnement, pour faire des actions, ça a quand même aidé, le fait de recueillir leur parole. Bien sûr, il y avait beaucoup plus d'actions, avant l'occupation, parce qu'on avait l'impression que « ils sont posés donc voilà, même si les conditions sont horribles, ils sont posés ». ET ça pouvait leur faire perdre de vue un peu le côté militant. Et puis même à nous, quand tu es dans le truc, je sais qu'avant il y avait quasiment une manif par jour, et là c'était... on ne pouvait pas le faire.

**Il y a eu beaucoup de médiatisation autour du squat, beaucoup de retombées dans la presse. Est-ce que tu avais pu suivre ça quand tu étais là-bas ?**

Pas vraiment... ce que je sais c'est qu'en septembre quand il y a eu la photo d'Aylan, on a eu un afflux de dons énorme, mais sur Jean Quarré spécifiquement, j'ai pas trop suivi, sauf les



articles à charge quand ils parlaient de trafic de drogues, d'exploitation sexuelle... Après je ne dis pas qu'il n'y a pas des choses qui se sont passés, c'était comme une mini-ville, tu imagines 1600 personnes... On sait qu'il y a des choses horribles qui se sont passées, ça c'est clair, et c'est ce qui a fait un peu le déclenchement de dire « bon là ça y est, il faut qu'ils soient relogés », pour eux il fallait que ça cesse, c'était pas un truc à garder indéfiniment.

**Pour finir, pour parler un peu des conséquences du squat... peux-tu me dire quel effet ça a eu sur ton parcours ?**

Alors, comme je te l'ai dit, ça m'a vraiment bouleversée, ...j'ai toujours été un peu dans la défense des droits, puisque j'étais juriste dans une asso, donc humainement j'étais déjà engagée, mais c'est vrai que... Je ne sais pas comment expliquer, mais le fait d'être avec eux tout le temps, d'être confronté à la violence de l'Etat même si on peut en avoir une idée et l'avoir vue déjà, là c'était au quotidien, et puis tu rencontres des gens hyper différents, hyper ouverts, tu te tapes des fous rires... parce que malgré tout avec ceux qui parlaient anglais c'était simple, ça m'a permis de reparler anglais d'ailleurs (rires) c'était super cool... Et du coup, oui, ça a complètement bouleversé ma vie dans le sens où je ne voyais plus mes amis, même s'ils comprenaient, je consacrais plus de temps à rien, même personnellement j'avais délaissé des activités, mais c'était pas dommageable pour moi puisque j'avais choisi, enfin ça s'est imposé à moi, comme ça, et après ça a duré puisque j'ai fait tous les camps parisiens pendant deux ans, il y en a eu 35 en deux ans. Et systématiquement j'étais obligée d'y aller, pas dans le sens humanitaire même si je distribuais quelques duvets, mais c'était plus pour la question des droits, de répondre à leurs interrogations, qu'ils soient pas tout seuls. Parce que, que ce soit les afghans, les Erythréens ou les soudanais, ils connaissent rien du monde occidental, ils ont pas les codes évidemment, donc il faut les aider, aussi à connaître les institutions, à savoir où aller, etc.

Donc oui ça a bouleversé complètement, et puis j'ai appris ce que c'était un peu le militantisme, parce que j'avais toujours été un peu militante de loin, mais là c'est vraiment l'engagement d'une vie, qui s'est transformé en une association. On est tous bénévoles, on a tous consacré je ne sais pas combien d'heures à ça, donc forcément tu mets des choses de côté, mais c'est pas un sacrifice, ça devient ta vie tout simplement. Quand on me dit « oh c'est bien ce que vous faites » je ne comprends même pas, pourquoi les gens se positionnent pas plus. Et notamment avec ce qu'on voit de plus en plus, tous les morts, il y a eu une photo il y a pas longtemps, « le

nouveau drapeau européen »<sup>192</sup> et c'est horrible... Et on est tous responsables finalement, à notre niveau de les aider et faire en sorte qu'ils se sentent accueillis. Et d'ailleurs ils le disent, « on aime la France, les gens sont hypers sympas... ».

Et même quand il y avait les campements, on a eu peu d'hostilité frontale, c'était plus des gens qui disaient « mais qu'est-ce qui se passe » mais qu'évidemment ça prenait une ampleur énorme. Dans le quartier, qui est déjà sinistré, en plus, on était pas dans les beaux quartiers. Donc je peux dire que ça a complètement bouleversé ma vie, même à mon travail j'étais plus dedans, je bossais que pour l'asso, dont je suis trésorière, et coordinatrice du pôle culturel.

Et puis maintenant quand je sors, je suis obligée d'inviter des potes migrants, je me vois pas sortir sans eux. C'est vraiment devenu des potes, donc il y a plus ce côté « ah c'est un migrant », c'est vraiment des potes. Et puis en plus ils ont appris le français ... Tu vois il y en a un en deux ans avec qui je peux parler comme avec toi, même l'argot, enfin ça m'impressionne parce que je ne sais pas si j'en serai capable. Donc voilà c'est toute la force qui m'ont transmise... Alors évidemment j'angélise pas les migrants non plus, parce qu'il y a de tout, comme partout, mais l'immersion totale a été super bénéfique pour moi.

**Pour en arriver à la situation actuelle du lycée, qui est maintenant centre d'hébergement d'urgence, est-ce que tu as eu des rapports particuliers avec ce centre, qui se veut pilote, avec des cours de français, des activités culturelles, l'implication des riverains... ?**

(Soupir) Alors déjà nous, ça nous a fait rire quand on a su qu'ils allaient transformer ça en centre d'accueil, c'était quand même vraiment risible. Voilà après un squat... D'ailleurs les tags sont toujours là... J'avais été à la première réunion après l'ouverture pour justement impliquer les gens, expliquer un peu ce qu'ils voulaient faire, et moi j'étais surtout curieuse de voir comment c'était à l'intérieur. Mais tu vois en rentrant on pouvait pas trop se balader, j'essayais d'aller à la cuisine, voir si je connaissais des gens, et c'était vachement... ils avaient peur qu'on leur parle quasiment. Puis moi je me connais, j'ai la parole facile...

Mais je me suis dit c'est normal, ils veulent pas qu'on vagabonde dans les couloirs. Et j'avoue que j'y suis pas trop retourné sauf une fois, parce que je connais deux ou trois migrants dedans, voire plus, qui m'avaient invité à un barbecue. Mais c'est vrai que la personne en plus, qui est dans ma formation, Tiphaine, je vois qu'elle se bouge, elle fait plein de trucs... Donc c'est

---

<sup>192</sup> <http://www.slate.fr/story/106187/photo-migrants-banksy>

super cool. Par rapport à d'autres centres, il y en a qui sont vraiment à l'abandon, complètement isolés dans les villages, il y a personne...

Donc je trouve ça bien qu'il y ait des gens qui se positionnent, et qu'ils essayent au maximum d'avoir des pratiques culturelles, artistiques, sportives... Parce que c'est aussi mon pôle, je peux pas dire que c'est une mauvaise chose. Mais mon problème n'est pas vraiment avec les personnes ou ce qu'elles font, mais plutôt avec Emmaüs, en fait.

### **C'est à dire ?**

Ben Emmaüs, Emmaüs solidarité qui était au centre de porte de la chapelle, où ils ont fait du tri, bon c'était vraiment dégueulasse ce qui s'est passé, vraiment. Il y a même Emmaüs international qui s'est positionné en disant « on est pas du tout d'accord avec ce qui se passe ». Donc c'est sûr que j'aurai jamais, et encore une fois c'est au-delà des personnes, mais je n'aurai jamais un regard bienveillant sur Emmaüs solidarité. Ce qu'ils ont fait à porte de la chapelle c'est juste... tu peux pas mentir au gens, tu peux pas organiser un tri, voulu par l'Etat... Et en plus, il se sont positionné, ils ont répondu à l'appel, c'était pas une obligation, voilà. Je trouve pas ça cohérent, mais évidemment, c'est pas les personnes qui travaillent dedans qui choisissent. Mais quelque part, tu cautionnes aussi un petit peu, quand tu es dans une orga et que tu sais qu'elle a fait ci ou ça...

On était en lien avec un mec d'Emmaüs qui s'occupait des familles et des enfants... bon on bossait quasiment pour lui. On faisait le signalement, on lui disait « tiens, il faut venir à tel endroit du camp... » donc ça faisait un peu... en même temps ça nous servait parce qu'on se disait « il faut qu'on signale cette personne vulnérable », et en même temps, on se disait, « on fait leur taff », et on continue d'ailleurs.

Et après sur le quartier il y a le Cafète qui fait des choses aussi, bon je trouve ça bien, de susciter et permettre la rencontre en disant, c'est des gens normaux... Après je peux pas te dire, je suis pas investie dans mon quartier, je devrais certainement plus. Je suis pas trop au fait, je suis plutôt dans le 18, je connais plus ce qu'il se passe là-bas.

## **Entretien Brigitte**

### **Pour commencer, est-ce que tu peux te présenter rapidement ?**

Oui, alors, je m'appelle Brigitte, je suis éducatrice spécialisée de formation. J'ai commencé à travailler à Emmaüs en 2010 dans un accueil de jour à Créteil. J'avais fait un stage long en accueil de jour à Bichat dans le 10<sup>e</sup>, en 2008, j'en parle parce qu'à ce moment-là c'était les premières vagues d'arrivée des migrants originaires de l'Afghanistan, donc j'étais déjà investie sur ce public.

Ensuite, j'ai travaillé sur un autre accueil de jour, où là on accueillait plus des soudanais et SDF classiques d'accueil de jour, et pendant 5 ans, je suis allé sur le centre d'hébergement d'urgence Louvel-Tessier, qui a un gros projet culturel, c'était un des premiers centres Emmaüs avec une volonté d'insertion par la culture, et ensuite j'ai intégré Jean-Quarré à son ouverture, en 2016.

### **Un peu plus précisément, est-ce que tu peux m'expliquer ce que tu fais au quotidien à Jean-Quarré ?**

Donc on est 4 travailleurs sociaux, on a à peu près une file active de 38 personnes chacun, quand on est tous là, parce qu'on est plus souvent à 3. Je m'occupe du suivi administratif, donc tout le côté juridique: contacter les avocats, faire attention aux dates, parce qu'il y a des dates pour les recours... il faut être vigilant avec ça ! Tout l'aspect santé, l'orientation vers les médecins, assurer le suivi aussi, par qu'il faut faire attention, les gens ne font pas forcément attention à leur suivi médical. Tout ce qui est logistique, installation dans les chambres quand les gens arrivent. Ensuite, j'oriente vers les cours de français, alors l'aspect aussi... les gens viennent nous parler, on est là aussi pour écouter, de la discussion au quotidien.

On fonctionne sans rendez-vous, donc les personnes viennent un peu quand elles veulent, c'est difficile de mettre en place des rendez-vous avec ... ce public.

### **Sans rendez-vous, c'est à dire, vis-à-vis des gens que vous hébergez ?**

En fait, où que tu ailles, dans une administration ou ailleurs, tu as des rendez-vous. Ici, c'est aussi un choix de laisser un libre accès, une porte ouverte, parce qu'ils n'ont pas forcément le réflexe de prendre des rendez-vous.

**D'accord. Alors Jean-Quarré c'est maintenant un CHUM, est-ce que tu peux me parler des gens que vous hébergez, quel est leur statut, leur situation ? Puisque je sais que le centre est un centre de transit, où les gens n'ont pas forcément vocation à rester.**

Normalement !

**Normalement ? Alors comment se passe la réalité des faits ?**

On a une capacité d'accueil de 150 personnes, c'est quasiment tout le temps plein, puisque dès que quelque part on nous envoie de nouvelles personnes. D'ailleurs je ne t'ai pas dit mais on s'occupe aussi de l'orientation, des départs CADA, tout ça...

Ce sont donc des migrants, et parmi les migrants, il y a des demandeurs d'asile, des statutaires, donc des gens qui ont déjà obtenu leur statut de réfugié ou protection subsidiaire, des personnes dublinées, et des personnes dublinées en fuite. Les origines c'est Soudan, Somalie, Erythrée, Afghanistan, la majorité sont Afghans et Soudanais. On a un monsieur syrien qui vient d'arriver. Donc normalement, c'est un centre de transit vers les CADA, donc nous on s'occupe de la gestion, de l'orientation vers le CADA, les billets de train... Mais comme dans la réalité on reçoit beaucoup de dublinés, le fait est que les gens restent très longtemps. Là, on avait plus d'une soixantaine de statutaires, ce qui est vraiment énorme, qui viennent de partir, cette semaine et aujourd'hui en CPH, centre provisoire d'hébergement.

La raison c'est qu'on va passer HUDA en janvier, là on était CHUM, et on passe en hébergement d'urgence demande d'asile. Donc ce n'est plus les mêmes financements. Les financements vont baisser, et c'est sous tutelle du Ministère de l'Intérieur, alors que jusqu'ici, c'était la DRIHL. Et comme on ne va plus être financé pour les réfugiés et statutaires, ils sont réorientés vers des CPH. Il nous reste une 15aine de statutaires.

**D'accord. Est-ce que tu peux me parler un peu du quotidien à Jean-Quarré, du quotidien des gens qui y vivent, et aussi de ton quotidien à toi en tant que travailleuse sociale ?**

Alors déjà, le matin quand tu arrives à Jean Quarré, tu vas te rendre compte c'est calme. Je sais pas si tu as pu visiter, parce que les gars se réveillent pour midi. Ils ont quand même pour la majorité beaucoup de problèmes de sommeil, ce qui fait qu'ils ne dorment pas ou peu la nuit.

Le matin, on fait plutôt le travail administratif, appeler les avocats, prendre des rendez-vous... Il y en a quelques-uns qui viennent nous voir. Ensuite, l'après-midi, autour de 14h, ils commencent à tous arriver, avec des demandes particulières. Pour eux c'est un petit peu dur, puisque tout semble urgent. Le moindre papier quand tu le comprends pas, c'est une urgence parce que tu as toujours peur que ça soit une convocation à la préfecture ou quoi que ce soit. Donc on essaye de pas trop les faire trop patienter et de les recevoir...

Sinon il y a aussi des réunions, des réunions d'équipe, on en a une par semaine. Beaucoup d'accompagnement extérieur aussi, à la préfecture, chez le médecin. Ceux qui prennent le plus de temps, c'est la préfecture, parce qu'on est obligé d'y aller pour démêler des situations. Ça arrive qu'ils renvoient la personne, parce qu'ils n'ont pas envie de s'embêter.

**Si j'étudie Jean-Quarré, c'est aussi parce que c'est un centre un peu particulier dans le paysage de l'accueil. Le centre est nommé pilote pour toutes ses activités socio-culturelles, quel regard tu portes sur cet accueil par la culture ?**

Un regard peut être un peu amer. Le centre Jean-Quarré, pour moi, enfin je parle de ma place d'ETS (Educateur et travailleurs sociaux) et puis on partage ça aussi avec mes collègues, c'est une vitrine. C'est un peu la vitrine des migrants, c'est bien d'intégrer le centre dans le quartier, parce que ça apaise un peu les riverains. Puis ça fait bien dans les rapports d'activités de dire qu'on a eu tel concert, tel machin, etc. Ce qui fait que tout est vraiment axé sur la culture, au détriment peut être du suivi au quotidien. C'est vrai que là on est 4, on va peut-être se retrouver à 3, ils vont supprimer un poste, avec une file active de 38 personnes, ça fait beaucoup. Tu peux pas faire du travail de qualité, et je n'ai pas l'impression que le but soit de faire un travail de qualité, c'est pas la finalité. Parfois j'ai l'impression qu'on gère juste des flux. Après, pour l'aspect culturel malheureusement, l'équipe sociale a du mal à s'intégrer dans le projet, parce qu'on a pas le temps alors que ça fait partie intégrante de notre métier, en tant qu'éducateur, de monter des projets...

Le problème c'est que c'est vraiment scindé : il y a le côté social et le côté culture. Il y a peu d'interactions entre les deux, malheureusement.

**Pour revenir sur cette « vitrine » que peut être Jean-Quarré, de qui est-elle à destination selon toi ?**

Alors au début c'était les journalistes, les associations qui étaient là aussi dans le squat, Quand on a ouvert, on nous a vraiment dit qu'il fallait accueillir ... au mieux comme d'habitude, mais là, il y avait une vraie volonté de montrer qu'on faisait les choses bien.

**Alors justement, tu parlais des riverains, du quartier, est-ce que tu as remarqué, constaté une influence de Jean Quarré sur le quartier depuis 2016 ?**

Alors c'est pas du tout le cœur de mon travail, donc je t'avoue ne pas trop m'être soucié de ça. Les riverains, pour te dire, je les ai vu surtout pour se plaindre malheureusement. Je travaillais au jardin, avec une association qui vient qui s'appelle vergers urbains, et c'est vrai que comme on est dehors, les gens en profitent pour se plaindre, et tu entends des trucs vraiment pas sympas.

**De quoi se plaignent-ils ?**

Du bruit, surtout du bruit, ils en peuvent plus parce que ça résonne beaucoup. Après j'ai vu beaucoup de bénévoles, je ne sais pas si c'est des gens du quartier, je sais qu'il y a des associations, mais ça Tiphaine doit t'en parler beaucoup mieux, il y a les Gratifieria, avec le Cafète...

Mais ça a pas été pour moi quelque chose qui m'a aidé dans mon travail, en tant que travailleur social. On a plus des liens, des partenariats externes, mais pas forcément dans le quartier.

**Ces partenariats, ils sont de quelle nature ? Avec quelle type de structure ?**

Plutôt sur les volets médical, social, juridique.

**Tu évoquais l'occupation de 2015. Est-ce que tu vois une influence de cette occupation sur ce qu'est Jean-Quarré maintenant ?**

Déjà, oui, parce que ça a attiré les médias, et qu'il a fallu vraiment redorer le blason de ce lieu, les gens avaient peur... Certaines personnes du quartier, ont été, pour certaines en tout cas, traumatisées de ce qu'il s'est passé, de ce qu'ils ont pu y voir. C'est sûr que ça en fait un lieu qui est quand même un peu connu à Paris, et les gens, quand ils ont vu ce qu'Emmaüs a fait de Jean-Quarré, était plutôt surpris. Dans le bon sens du terme.

Après on dit que c'est le symbole de la crise des migrants...



**Qu'est-ce que tu penses de ce côté très symbolique, en pensant au Jean-Quarré actuel ?**

Et bien finalement, je ne vois pas vraiment de différence, pour avoir visité d'autres centres. Je ne sais pas si tu connais Coustou, qui est un autre centre d'Emmaüs, où il y a 200 migrants je crois, et pareil, ils ont un projet culturel. Au début, c'était un des premiers centres, mais je pense que maintenant Jean-Quarré est rentré dans la lignée... globale de ce que fait Emmaüs.

D'ailleurs on a beaucoup moins de journalistes qui viennent, de journalistes, de photographes, d'assos... Ça je l'ai vraiment vu au fil du temps. La première année il y avait quand même pas mal de monde.

**C'est vrai qu'au niveau des médias, on voit deux grandes périodes pour Jean-Quarré, une première pendant l'occupation, surtout entre septembre et octobre quand ça devenait vraiment invivable et pour l'évacuation, puis ensuite en 2016, avec le discours de réassurance, de curation par rapport à l'horreur qui s'était passée avant.**

**Maintenant, j'étudie aussi Emmaüs comme acteur gestionnaire dans le cadre de Jean-Quarré, et j'aimerais savoir comment tu te représentes cette action d'Emmaüs puisqu'on a d'un côté ce volet militant qui interpelle, dénonce un système de l'accueil, et de l'autre côté ce volet gestionnaire de centre en contrat avec les pouvoirs publics ?**

Ethiquement, il y a des moments où c'est compliqué, il y a des moments où, en tant que travailleur social, on ne savait plus trop où se positionner, et c'est la première fois où je rencontre cette situation dans mon travail. Avant, auprès d'un public SDF, j'ai jamais ressenti aussi fortement cette espèce de dichotomie entre «on accueille les gens, on essaye de les accompagner » puis un beau jour la préfecture t'envoie un mail avec des convocations, c'est un peu schizophrénique. Tu dois distribuer des convocations pour que les gens aillent à la préfecture, pour aller en centre de rétention. Donc à un moment... J'ai assez mal vécu cette période. C'est pareil quand on doit faire partir les gens en CADA. Si les gens ne partent pas, ils perdent l'ADA et ils perdent leur hébergement aussi. Et on n'a pas la main là-dessus, ça c'est Emmaüs qui peut dire « non, moi je mets ce qu'il faut »... Mais ils n'auront plus le financement pour cette personne. Donc nous on doit vendre parfois des endroits en disant aux gens « va dans le fin-fond du Jura, tu vas voir ça va être génial » et ça doit être génial, c'est pas ça (rires)

Mais c'est juste que pour s'insérer, c'est quand même plus compliqué. Il y a un bus qui passe une fois par semaine, et toi tu es là, obligé de lui vendre... Et j'ai l'impression que pour la direction, il faut vraiment gérer du flux. Et que vraiment l'accompagnement individualisé, parce c'est pareil, on en fait une masse, c'est « les migrants », et l'accompagnement individualisé n'a pas vraiment sa place.

### **A quoi penses-tu que ce soit dû ?**

Parce qu'il n'y a pas eu les moyens pour, on n'a pas le temps, et puis les personnes ne restent pas. Quand tu as quelqu'un qui ne reste que quelques mois, c'est un peu difficile de mettre des choses en place. C'est pas leur volonté en fait, c'est vraiment un centre... Je n'aime pas dire ça, mais c'est un centre de tri parfois, c'est ce que je peux ressentir. Là du jour au lendemain, on a prévenu des gens pour leur dire, à deux jours près, ça faisait deux ans qu'ils étaient là, de partir dans un autre centre. Bon, ça reste à Paris, mais tu as quand même tes repères dans le quartier, tes amis, les gens que tu vois tous les jours dans le centre. C'est des méthodes un peu spéciales.

### **Face à toutes ces dichotomies dont tu me parles, comment arrives-tu à ... je ne sais pas si c'est la bonne expression, mais à faire la part des choses ?**

Eh bien, j'essaye de garder l'esprit militant, parce qu'on est pas là par hasard, sinon on irait ailleurs, et puis à continuer à faire du suivi le mieux que je peux. Ce qui importe vraiment aux gens c'est le suivi juridique, c'est leur clé, c'est d'avoir leurs papiers. Donc tout ce qu'on peut faire à ce niveau-là, on essaye de le faire, et on se concentre là-dessus. Et puis quand il faut dire à un mec d'aller au fin fond de la France, on lui dit « t'inquiète pas, le principal c'est que tu vas avoir tes papiers, après tu peux revenir, te débrouiller... ». Essayer d'être un pilier pour eux, de les guider dans leurs démarches, puisque ça ne sert à rien, c'était compliqué de se battre, on a déjà essayé, on avait refusé de distribuer ces fameuses convocations, mais ça a été compliqué avec la hiérarchie.

Après, a priori, j'ai l'impression qu'Emmaüs se désengage un peu de l'accueil des migrants. Déjà en fermant la Chapelle, ils ont refusé de prendre un CAES, un des nouveaux centres. Petit à petit je pense que Coustou, enfin les centres d'accueil vont fermer. Je pense aussi qu'avec la

Chapelle, il se sont senti pris en étau. Ça a été très critiqué par les associations, comme le BAAM...

Et donc ma question, ce que je me demandais, c'est est-ce qu'on peut encore être militant, où est la place du militantisme dans un tel travail, est-ce que tu as la place d'être militant ?

**C'est vrai que c'est une question qui se pose !**

C'est pareil, il y a la préfecture, le GIP habitat qui vient checker les gens une fois tous les deux mois, si les gens ne sont pas présents, ils peuvent perdre leur place d'hébergement, et leurs conditions matérielles d'accueil. Donc ils ont peur forcément, tu leur dit c'est le GIP habitat... Une fois il y a eu la préfecture qui est venue, c'est assez compliqué pour eux, et parfois ils ne nous disent pas tout, parce qu'ils ont peur. Après, je noircis le tableau, mais c'est vrai qu'Emmaüs garde ses valeurs, on ne met pas les gens à la rue, ou on évite de le faire au maximum, et il y a plein de personnes qui ne se sont pas présentées, qu'on a quand même gardées avec nous.

Oui, pour autant, ce centre n'a pas les conditions d'un centre de rétention

Non pas du tout. Par exemple, les dublinés, qui sont en fuite, il y en a un paquet qui ont attendu leurs 18 mois ici, donc on essaye de les occuper au mieux... Mais on ne les met pas dehors. Je pense que le jour où on les mettra dehors, je démissionnerai.

**Ces personnes dublinées en fuite, ils ne sont pas inquiétés par la préfecture ?**

Ah si. En fait quand ils sont en fuite, c'est parce qu'ils ont eu des convocations au 8<sup>e</sup> bureau, où ailleurs, dans d'autres préfectures, auxquelles ils ne se sont pas rendus. Après quoi, ils sont considérés comme « en fuite » donc si on les chope à la chapelle ou ailleurs, ils peuvent partir en centre de rétention, donc on leur dit de faire attention, d'avoir un ticket, de ne pas frauder, d'être le plus discret.

**D'accord. On arrive à la fin de l'entretien, est-ce que tu as des choses à ajouter ?**

Non, je t'ai dit, j'ai envie de travailler autour de l'engagement et du militantisme, et de voir un peu, de sonder les associations qui ne sont pas financées par les pouvoirs publics, pour voir leurs actions, si elles sont vraiment plus libres au final.

Ça entraîne aussi une réflexion sur la transformation des métiers du social puisque les gens qu'on met à la tête de centres comme ça, c'est plus des gestionnaires que des gens de terrain.

A la suite de cet entretien, la discussion se poursuit pendant quelques minutes de façon informelle. Brigitte y évoquera à nouveau les points suivants : le manque de moyens accordés aux travailleurs sociaux dans le cadre d'Emmaüs, notamment matérialisé par la transformation en janvier 2019 du CHUM Jean-Quarré en HUDA (qui se traduit par une baisse de la subvention accordée à Emmaüs Solidarité pour chaque personne hébergée), et la faible qualité de la nourriture servie au CHUM, selon elle due au manque de moyen investis dans l'achat de denrées alimentaires de qualité.

### **Entretien Mathilde (téléphone)**

**Enseignante de français au lycée Jean-Quarré pendant l'occupation de 2015**

**et auteure de *Place des Fêtes : Journal d'exil***

**Pour commencer, est-ce que tu peux te présenter rapidement ?**

Alors, je m'appelle Mathilde, j'ai 27 ans, je suis née à Genève, ensuite j'ai fait mes études à Paris, où j'ai fait des études de littérature française et lettres classiques. Je suis entrée au Lycée Jean Quarré à la fin de l'été 2015, un peu par hasard. J'avais entendu pas mal de choses sur les réfugiés qui arrivaient en Europe dans les médias, comme tout le monde et je voulais faire quelque chose mais je ne savais pas trop comment m'y prendre : je n'avais jamais fait quoi que ce soit dans le monde humanitaire, associatif... J'avais un peu cherché en rentrant à Paris, à la rentrée, s'il y avait des projets pour les réfugiés, et il me semble que c'était un article de Rue89 qui listait un peu les centres ou les projets qui se faisaient à Paris, et ils mentionnaient l'occupation du Lycée Jean-Quarré. Je connaissais pas du tout, j'étais pas du quartier, j'habitais vers St-Ambroise plutôt, et j'ai contacté des gens, je ne sais plus qui c'était. Il me semble qu'ils donnaient une adresse mail, qui s'occupait de cette occupation, en disant que voilà, je voulais aider, je pouvais donner des cours, je parlais quelques langues étrangères, mais pas des langues très orientales, et on m'a dit de venir voir sur place. On m'avait donné des horaires de cours,

un matin j'y suis allée, je suis tombée sur un cours, puis j'ai continué ensuite à enseigner le français là-bas, ce que je raconte un peu dans le livre.

**A partir de ce moment-là, où tu t'es engagée, tu es restée jusqu'à la fin de l'occupation ?**

Oui. En fait je suis arrivée en septembre, et puis après c'était le tunnel (*rires*), je n'en suis pas sortie, je suis restée jusqu'à l'évacuation, j'ai passé la nuit de l'évacuation là-bas, et ensuite il y a eu toutes les suites.

**Pour revenir un peu sur ton expérience à Jean-Quarré, comment tu as vécu ça, quel effet ça a eu sur toi, ce vieux bâtiment occupé d'un coup par beaucoup de monde ?**

Honnêtement, j'aurais du mal à expliquer avec raison on va dire, ça m'a complètement aspirée, sans être grandiloquente, ça a complètement changé ma vie. J'étais pas spécialement intéressée par tout ce qui est humanitaire, tout ça, c'était plutôt le côté humain des gens qui étaient là. En fait, ce qui s'est passé avec ces gens, j'ai du mal à m'expliquer, mais j'ai plus pu m'en détacher, je passais toutes mes journées là-bas, tous les jours, les dimanches... Et il y avait un truc, après coup je m'en suis rendue compte, il y avait quelque chose de très très particulier là-bas, une ambiance très particulière, et je crois que toutes les personnes qui sont passées par là ont senti que ça touchait vraiment... je saurais pas expliquer... Toutes les personnes que j'ai rencontré là-bas sont toujours dans une partie particulière pour moi, enfin... (*rire*) Enfin j'ai du mal à l'expliquer, mais il s'est passé quelque chose d'assez fort et on avait du mal à se détacher, on était tous happés par ces personnes qui étaient là, qui venaient d'arriver qui étaient encore toutes pleines de leur voyage, de leur énergie, de leur aventures, de leurs rêves, de leurs histoires, et nous on était un peu là à recevoir tout ça, sans savoir quoi en faire, en tout cas pour moi, au début je ne connaissais pas grand-chose au système de l'asile et à tout ça, mais tout de suite c'est vraiment assez intense. C'était surtout au niveau des relations, des personnes que j'ai rencontré là.

**Oui, c'est ce qu'on ressent beaucoup dans les témoignages, les autres livres qui sont sortis sur ce moment, le récit de Juliette Kahane, l'étude d'Isabelle Coutant qui est sortie quelques temps après, et qui donne le même sentiment d'être happé par ce qu'il se passe et qui sort complètement de sa place de sociologue, c'est assez fascinant.**

C'est ça, en fait on était tous là, et c'est ça qui était assez reposant c'est qu'on était plus, soit sociologue, soit étudiante, soit je ne sais pas quoi, avec un prénom, avec une adresse, on était juste là ici et maintenant.

**Cette occupation, elle était donc à l'initiative du collectif la chapelle. Est-ce que tu peux me parler des relations que tu as eues avec eux, du sentiment que tu en as eu ?**

Alors honnêtement, je ne saurais pas trop quoi te dire, parce que je suis arrivée après le début de l'occupation, ils ont commencé l'occupation en été, et moi je suis arrivée en septembre. Je suis arrivée un peu toute seule je connaissais personne, et très vite j'ai repris les cours de français, mais qui n'étaient pas organisés par eux. Donc je faisais un peu ma vie de mon côté avec les gens que j'ai rencontré, je passais du temps avec eux, mais j'étais pas spécialement dans les groupes, voilà. Enfin j'ai rencontré quelques personnes... Alors je sais qu'il y a pas mal de polémiques (rires) Mais j'étais pas vraiment impliquée dans les trucs très politiques.

**D'accord, donc par exemple, tu n'as pas assisté aux Assemblées générales du collectif ?**

Non.

**Ok. Avec le quartier, je ne sais pas si tu as pu avoir des contacts avec des gens du quartier, des riverains, ça a fait un peu bouger le quartier de la Place des fêtes, est-ce que tu as eu un ressenti par rapport à ça ?**

Alors un petit peu, parce dans nos cours de français, on était une petite équipe de bénévoles, et parmi nous il y avait deux trois dames du quartier, qui devaient avoir cinquante soixante ans, qui habitaient dans les maisons près de Mouzaia. Je suis devenue assez proche d'elles puisqu'on était tous les jours ensemble et c'est plutôt par elles que j'accédais au quartier. Au début, on essayait, on donnait les cours dans la cour du lycée mais on avait essayé de trouver des salles, des endroits où on pourrait donner des cours de façon un peu plus pérenne, et on est allées quelques fois rencontrer les gens de la bibliothèque, à la maison juste en face, le centre de loisir (*la Maison de la Place des fêtes*), on est allé rencontrer quelques personnes comme ça, mais j'ai eu le plus de contact avec ces dames-là, qui étaient plutôt jeunes retraitées, ou pas encore, qui habitaient là depuis toujours et assez engagées avant dans l'enseignement du français à des immigrés mais dans d'autres structures. Puis par Isabelle Coutant aussi, que j'ai pas mal

fréquentée là-bas puisqu'elle connaissait un peu les mêmes personnes que moi, et avec elle, j'ai eu ces échos de ce qui se passait dans le quartier, mais je suivais de loin on va dire les manœuvres politiques, les tensions et tout ça, c'est vrai que j'étais un peu en dehors.

**De ton point de vue, tu as remarqué une influence de Jean-Quarré sur le quartier ?**

Euh... Je ne connaissais pas le quartier avant, d'après ce que j'ai entendu oui, mais concrètement, j'ai vu qu'il y avait beaucoup de gens du quartier qui venaient aider, et beaucoup qui étaient pas du tout content de ce qui se passait. Après sur l'influence sur le quartier, je pense pas être la mieux placée pour en parler.

**Alors je ne sais pas si tu as pu suivre un peu en temps réel, mais il y a eu pas mal de médiatisation autour de Jean-Quarré, particulièrement à partir de septembre puisque qu'on a eu la photo du petit Aylan sur cette plage qui était publiée ... Est-ce que tu as pu suivre la médiatisation de Jean-Quarré quand tu y étais ?**

Alors un petit peu, je me souviens d'un article de libé, je pense que tu vois celui dont je parle. Mais en fait, j'avais pas du tout de recul sur le moment, on était complètement aspiré, j'étais dedans, et je sais qu'on ressentait vraiment comme une agression les journalistes qui venaient, c'était assez tendu, on se méfiait pas mal, quand on voyait quelqu'un débarquer avec un appareil photo, ou quelqu'un qui se présentait comme journaliste, il était pas spécialement bien accueilli, les gens se méfiait vraiment beaucoup.

**Tu saurais me dire pour quelle raison ?**

Je ne sais pas .... Je pense que c'était peut-être une influence du comité de la chapelle, qui était très... anti-tout (rires) anti-système, et du coup je pense qu'ils avaient ce côté « nous on est bien, on est super politisés » et tout ce qui était presse de grande écoute, c'était mal... enfin j'ai un peu ce sentiment-là. « puis qu'est-ce que vous venez foutre chez nous avec vos appareils photos, ... » et puis peut être le côté qu'il fallait protéger les gens qui étaient là, il fallait pas prendre trop de photos avec les visages... il y a avait un peu le côté « on est un peu chez nous, c'est notre chasse gardée ».



**Pour revenir un peu sur la vie de tous les jours, tu pourrais me parler un peu des conditions de vie qui étaient celle du lycée quand tu y étais ?**

Alors elles étaient très très mauvaises. Ça a fait qu'empirer pendant que j'étais là, disons petit à petit il y a eu de plus en plus d'arrivées, les gens dormaient et vivaient dans les salles du lycée, c'était un peu compliqué, il fallait se battre pour avoir une place... et ça dépendait des communautés aussi, selon les communautés les gens s'entraidaient ou pas, parfois les gens payaient des places sur des matelas dans un coin, les gens dormaient dans les couloirs. Les classes étaient très compliquées, pour l'hygiène, bon j'ai vu une toilette... Enfin franchement, c'était vraiment dégueulasse, à l'intérieur ça puait la pisse partout. Il y avait des gros problèmes d'hygiène, il y a des gens qui avaient la gale, il y avait une toilette pour tout le monde, il y avait pas de douche... Alors les gens se débrouillaient un peu comme ils pouvaient pour faire à manger dans leur coin, ils s'étaient raccordés sur l'électricité du théâtre de verre d'à côté, mais c'était un peu dangereux, il avait vraiment des risques d'incendie et tout... Et au niveau hygiénique, c'était vraiment...

**Alors maintenant j'imagine que si es tu es à Lesbos, c'est que ce sujet des réfugiés t'a un peu poursuivi puisque que c'est un endroit dont on parle beaucoup aussi... Est-ce que tu peux me parler un peu de ton "après Jean-Quarré" ?**

Alors ça a vraiment tout changé. J'étais surtout avec des Afghans là-bas, c'étaient des pachtounes de langue pachto, donc petit à petit j'ai commencé à apprendre cette langue avec eux, puis j'ai commencé à l'apprendre de plus en plus sérieusement. Après j'ai continué à donner des cours de français tous les jours, et c'est devenu une permanence qui m'a donné accès à une énorme masse de personnes. Parce que même ceux qui sont arrivés après Jean-Quarré et qui sont quand même venus aux cours ... ça faisait des cours parfois devant 50 ou 60 personnes puisque les cours étaient ouverts à tous. Il s'est trouvé que comme j'étais là tous les jours, je connaissais vraiment plein de gens et je les suivais un peu, en particulier les afghans, comme j'apprenais leur langue, et ça m'a vraiment donné un accès à cette culture que je connaissais pas du tout avant. Ensuite j'ai commencé à faire des études de pachto à l'INALCO, et là je suis en train de finir un master là-bas, donc j'ai appris la langue, j'ai appris à écrire, et ça m'a complètement changé d'orientation. Et tant que j'étais à Paris, j'ai toujours donné ces cours de français, et depuis l'année dernière, je suis venue à Lesbos pour continuer un peu les recherches, j'entendais énormément d'histoires sur les voyages, la traversée, je suis venue sur

place pour voir ce qu'il se passe. Donc je suis venue comme traductrice et là j'y suis revenu depuis 5 semaine, et je suis traductrice pour les médecins qui s'occupent des gens au camp de Moria.

**Et ce bouleversement dans ton parcours... Est-ce qu'il a aussi expliqué la publication de ton livre (Place des fêtes – Journal d'un exil Parisien) ? Est-ce que tu peux me parler un peu du pourquoi et du comment de ce livre ?**

Alors j'ai eu besoin de l'écrire... J'ai pas vraiment pris la décision, comme tu as pu le voir c'est un journal, c'est pas écrit après coup, c'était vraiment écrit sur le moment. C'est pour ça qu'au début c'est un peu moins organisé, en le relisant après coup, c'est vraiment sur le vif, parce que j'avais aucun recul. Maintenant, je me dis que c'est bien d'avoir gardé ça. Le premier jour où je suis allée là-bas, il y a eu ce truc qui s'est passé, j'étais complètement aspirée par cet endroit, par ces gens. Et j'ai eu le besoin de l'écrire, donc au début c'était un journal, je me suis pas dit que j'allais en faire un livre. Et c'était complètement nécessaire, j'étais dans un truc où j'écrivais n'importe quand, dans le métro... Mais je me disais pas « j'écris un livre »... Mais ça s'est fait comme ça.

Bon après quand il était terminé, enfin il n'est jamais terminé puisque c'est un journal (rires) donc ça continue toujours, mais disons qu'il y a un moment où je me suis rendu compte que ça tournait un peu en rond, enfin qu'au bout d'un moment les histoires c'est toujours un peu les mêmes, enfin... Je continuais de suivre les afghans, de faire tout ça, mais je me suis rendu compte que ça pouvait faire un tout, que ça pouvait se terminer à un certain moment donc je l'ai fait un peu lire à des gens autour de moi, à mes parents à des amis, et en en discutant, ils m'ont dit que ça pourrait intéresser d'autres gens. Mais c'était pas quelque chose que j'ai décidé, je n'ai pas fait ça comme ça.

**Aujourd'hui, Jean-Quarré est devenu un centre d'hébergement, avec des cours de français, des activités culturelles, des sorties... géré par Emmaüs, en contrat avec la Mairie de Paris. De ton expérience de mobilisation citoyenne, comment tu vois ce « nouveau » Jean Quarré ?**

C'est un double regard, d'un côté un peu nostalgique, et extérieur, et d'un autre côté, disons que je trouve ça plutôt positif, qu'on ait repris ça en main, et qu'on en ait fait quelque chose de plus structuré. C'était de toute façon pas possible, ce qui s'est passé à Jean-Quarré, même si

j'en garde un souvenir assez ému, mais c'était pas des bonnes conditions de vie et ça aurait pas pu continuer longtemps. Mais c'est vrai qu'en même temps du coup je suis complètement extérieure à ça : quelques fois après, j'y suis retournée, et on ne m'a pas laissé entrer, et du coup je me suis sentie un peu... ce que je comprends, ils laissent pas rentrer n'importe qui, mais le fait qu'on ait vécu un truc très très puissant là-bas, c'est vrai que c'était notre lieu. Et là de se sentir dans la position de « bon, vous êtes qui ? » ça fait bizarre (rires). Donc je me suis dit « voilà, ça continue, ça tourne sans nous et c'est peut-être mieux comme ça ». C'est vrai que ça s'est institutionnalisé, il y a des places, il y a des lits, on peut pas entrer comme ça, très bien, c'est clairement mieux pour les gens qui y habitent. Mais ça ne règle pas du tout le problème du manque de places d'hébergement. A chaque fois que j'y vais, je me sens émue mais je me sens plus du tout liée à ce qu'il s'y passe maintenant, je suis passée à autre chose.

**Merci beaucoup, on a fait le tour des questions que je voulais aborder. Quelque chose à ajouter ?**

Quand tu m'as demandé à quel point ça a influencé ma vie, j'ai oublié te dire que j'avais été à Kaboul en juin dernier. C'est aussi une décision qui a été influencée par Jean-Quarré puisque j'avais passé beaucoup de temps avec les afghans, je voulais aussi voir d'où ils partaient. Sinon, sur cette recherche, il y a eu plusieurs livres sur le sujet, mais je me rends compte depuis quelques temps avec du recul que c'est un lieu qui fait l'histoire, c'est bien et important qu'on travaille dessus. Et puis il faut que ça devienne, enfin ça va devenir, un sujet d'histoire, qui a marqué à la fois les gens, le quartier, et c'est aussi un tournant à Paris sur la cause des réfugiés.

### Entretien Tiphaine

#### **Coordinatrice des activités socioculturelles du CHUM Jean-Quarré**

En guise d'introduction à cet entretien, Tiphaine me fait rapidement visiter le centre. Il est 9h30, et le centre est vide, hormis l'un des hébergés qui fait de la musculation sous le préau du bâtiment. Je note la présence de tables de ping-pong et de baby-foot sous ce même préau, qui font manifestement du lieu un espace de détente. Sur les murs, de nombreux tags, dont je devine pour certains qu'ils datent du squat de 2015. Je sais déjà que d'autres ont été réalisés par des street-artistes lors d'événements organisés par le centre, certains articles de presse le mentionnaient. Tiphaine ouvre une salle, qui s'apparente, selon sa présentation, à une salle

polyvalente. Y sont organisés des conférences (elle évoque notamment la venue d'Isabelle Coutant pour présenter son livre) ainsi que des concerts, ateliers théâtres pour les hommes hébergés, lieux de déroulement de la Gratifera organisée par le collectif Place des Fêtes...

Ressortant de la salle, elle évoque rapidement le potager qui occupe un coin de la cour, contre la Grille. Le potager est une idée de Vergers Urbains, qui avait contacté Emmaüs Solidarité avant l'ouverture du centre. Elle me dit de ce potager qu'il ne fonctionne pas comme prévu : très peu de personnes hébergées y participent. Elle m'explique cet échec par le fait qu'il peut y avoir un décalage entre les « fantasmes » (elle réutilisera ce mot durant l'entretien) que peuvent avoir les associations sur les manières de créer du lien avec les migrants, et les différences culturelles qui peuvent s'ériger en barrières. Elle évoque par exemple le cas de soudanais qui viennent de zone rurales, pour qui la taille d'un potager de quelques mètres carrés en ville semble dérisoire. En entrant dans le bâtiment, Tiphaine me détaille l'organisation des cours de français. Elle me signale qu'au début, il se déroulaient à Jean-Quarré, avec un système de binômes mis en place. Mais ils n'avaient que peu de succès, et émet une explication me disant que le lieu peut être associé à une certaine violence pour les personnes hébergées, sans plus entrer dans les détails. Elle me dit que les cours ont commencé à gagner en popularité une fois le lieu externalisé, hors de Jean-Quarré. Elle ne précise cependant pas le nouveau lieu où se déroulent ces cours.

Jusqu'alors nous n'avons croisé personne. Tiphaine me l'explique par le fait que beaucoup d'hébergés ont des problèmes de sommeil, et ne se lèvent pas avant midi. Elle ajoute qu'ils ont un côté « grands ados », autre explication de leur heure de levé tardive.

Au moment où nous entrons dans le bâtiment, deux personnes, visiblement des hébergés, sont assis dans l'escalier extérieur, et nous saluent. Traversant quelques couloirs, nous arrivons à son bureau, avant quoi elle croise un jeune homme que je comprends être un ancien hébergé parti en CADA. L'entretien commence.

### **Pour commencer, pouvez-vous vous présenter ?**

Je m'appelle Tiphaine Bouniol, j'ai été recrutée par Emmaüs Solidarité en 2016, spécifiquement pour l'ouverture du site Jean-Quarré, ça a été le premier poste de coordination socio-culturelle qui a été créé par l'association. Avant ça, j'avais un profil plutôt culture, j'avais travaillé à la Villette sur de l'accompagnement de compagnies de danse, puis j'ai ouvert un lieu de rencontre parent –enfant dans le champ de l'économie sociale et solidaire, autour de la pratique artistique, donc un relais culturel assez fort, et puis une expérience dans le social. C'est

la direction générale d'Emmaüs qui a souhaité créer ce poste spécifiquement lié à l'histoire de Jean-Quarré, puisqu'au moment de l'occupation du site, s'étaient fédérés beaucoup de personnes et notamment des habitants puisqu'ils se sont retrouvés avec 700 personnes en bas de chez eux, face, au début, au vide institutionnel qu'il y a pu y avoir, puisque cette occupation lycée qui était désaffecté depuis 2007, qui a été occupé par les collectifs de soutien et les migrants, se sont organisés ici sans aucune participation de l'institution, de la Mairie. C'est vrai qu'assez vite, la situation est devenue compliquée, notamment pour les premiers voisins, qui assistaient à des scènes de violences, on est au cœur de la Place des Fêtes, avec immédiatement des habitats tout autour, un collègue juste en face. Un certain nombre d'habitants se sont mobilisés pour d'une part venir en aide aux personnes, et d'autre part sont devenu assez rapidement un relai institutionnel, ont fait pression auprès de la mairie du XIXe et de la mairie centrale, pour que la mairie réagisse et intervienne, notamment pour l'évacuation, en octobre quand c'est devenu trop compliqué, vu les conditions de vie des personnes dans le site, avec l'engagement d'évacuer, de reloger et de rouvrir le site. Sur le sujet de la réouverture, ça a évidemment créé des points de tension dans le quartier, puisqu'un certain nombre d'habitants étaient dans une politique de tradition d'accueil en disant « on est face à une crise migratoire, il faut réagir, notamment en proposant un accueil digne » et une autre partie de la population - ce que montre très bien Isabelle Coutant dans son livre - qui elle se dit « ça fait, peur, comment ça va être géré, encore 150 personnes ». Donc le pari d'Emmaüs c'était de créer un projet dedans-dehors pour montrer que d'une part avec l'arrivée d'une association aussi grosse qu'Emmaüs, avec des procédures très institutionnelles, on a un cadre qui va gérer les 150 personnes accueillies, qui va sécuriser le site, donc rassurer les habitants, et en même temps pour tous les collectifs, les assos, les personnes de mouvances de gauches, inscrites dans cette tradition d'accueil, c'était de dire « on va aussi vous offrir un espace pour vous, où vous pourrez continuer à agir ».

Donc j'ai été missionnée là dans un projet dedans-dehors, pour permettre aux résidents d'aller vers l'extérieur mais d'ouvrir aussi nos portes pour que les gens du quartier puissent investir le lieu, avec un enjeu de communication très fort. L'idée c'est de mettre la culture pour d'une part favoriser le lien entre les publics accueillis, qui sont des gens comme on l'avait vu sur les campements parisiens avec des forts points de tension entre les communautés, qui n'ont pas la même culture, pas la même langue, donc la culture pour permettre aux gens de communiquer entre eux. La culture aussi pour favoriser la communication entre les salariés et les hébergés, puisque c'était aussi nouveau pour Emmaüs d'accueillir cette population migrante, c'était un des premiers centres migrants, et enfin la communication avec le quartier. Sur la

communication avec le quartier, ça n'a pas été aussi évident qu'on aurait pu l'imaginer. Je trouve que du coup ça lève un sujet intéressant, le rapport entre les militants – pas forcément militants soutiens aux migrants comme ceux qui ont pu venir occuper, comme ceux qui sont à Stalingrad, comme le BAAM<sup>193</sup>, etc – mais plutôt les militants d'un quartier, qui sont ceux du Cafète, du collectif Place des fêtes, qui sont dans cette tradition d'accueil, qui sont des gens qui ont toujours été militants... Avec RESF pour que leur collègue reste en REP, etc.

Ce qui est intéressant, c'est que finalement ces personnes-là ne sont pas tout de suite venues dans le projet, ça a été vraiment un lien qui s'est créé au long-court, qui a demandé du temps et de la confiance réciproque, parce je pense qu'il y a quand même un regard sur l'institution qui est difficile pour ces personnes-là. En se disant, « bon c'est Emmaüs, avec les bonnes et les moins bonnes choses, et de toutes façons ils gèrent ». Puis aussi sur le champ d'action : quel est le champ d'action des bénévoles ? Parce qu'au moment où c'était occupé, ils venaient apporter à manger, donner des couvertures, c'était de la logistique beaucoup. Même si certains venaient donner des cours de français, même s'il y a eu effectivement des liens qui se sont créés autour de la culture. Mais avant tout, c'est vrai qu'agir en apportant à manger, avec des choses très concrètes, c'est beaucoup plus facile que quand les gens me demandaient ce qu'ils pouvaient faire, et que je leur disais « ben je sais pas, quelles sont tes compétences, tu voudrais donner un cours de français, si tu es graphiste, tu veux animer un atelier, pour faire des affiches, je ne sais pas... », et c'est plus difficile, d'arriver comme ça. Et comme je vous disais, j'ai quand même l'impression qu'on a réussi à créer des beaux liens, des rendez-vous récurrents, etc, mais que ça a pris du temps, qu'il a fallu s'approprier les uns et les autres. Ça a notamment commencé l'année dernière avec des conférences, des débats, des concerts, mais l'écueil qu'il y a pu y avoir, c'est qu'on a fantasmé un point de rencontre, où on s'est dit « ça va intéresser tous les gens du quartier », et finalement pas tant que ça, il y a eu des gens de l'extérieur qui sont venus, mais pas forcément nos premiers voisins immédiats.

Là où ça a commencé à prendre, c'est sur la partie des concerts grâce au partenariat qu'on a avec Petit bain dans le cadre du projet Welcome. Ont commencé à venir quelques habitants, et ça s'est vraiment dessiné quand le collectif Place des Fêtes, avec la Gratiferia sont venus me voir en me disant « bon, nous Emmaüs on est pas hyper fan, on a notre gratiferia sur La place des fêtes, l'hiver c'est difficile à tenir, est-ce que tu nous passerais la salle, et est-ce qu'on pourrait pas faire un truc avec les résidents. Ça a été tout de suite des super beaux moments,

---

<sup>193</sup> Bureau d'Accueil et d'Accompagnement des migrants, l'une des associations qui résulte de la scission du collectif la chapelle en lutte, créée à la suite de l'occupation du Lycée Jean Quarré en 2015.

même si c'est pareil, le fantasme de tout de suite se faire copain avec les résidents c'est pas forcément évident, il y a la barrière de la langue, il y a la timidité, ça prend du temps de s'approprier. Tout de suite, on s'est dit qu'il fallait de la musique, qu'il fallait des concerts. On a rejoint Petit Bain, on leur a demandé de programmer des concerts à ce moment-là, et ça a été un super déclencheur. Mais tout ça, ça s'est produit en novembre 2017, donc un an et demi après l'ouverture, donc ça prend du temps. Et de ces rendez-vous réguliers avec la gratifieria, est arrivé aussi le Cafète, qui en a fait un ici, et quand ils font leur truc on leur prête une table de ping-pong... Enfin c'est des échanges qui mettent du temps à se construire, il faut se rencontrer, s'approprier, que les gens prennent confiance les uns en les autres.

Donc au final, je pense que le pari de créer du lien avec le quartier, il se fait, il se construit, il faut pas être dans une attente complètement dingue, il faut toujours rester ouvert. Et effectivement, ça n'a pu se faire que grâce à la culture, grâce à mon poste. Un poste comme le mien n'existerait pas, il y aurait simplement un chef de service, un directeur de centre dont la mission est de faire tourner le centre de gérer les équipes, d'assurer la sécurité tout ça.... Ça n'existerait pas.

**Votre rôle ici finalement, c'est donc d'assurer cette ouverture, avec ses environnements, ce dedans dehors dont vous parlez, qui fait le « plus » de ce centre ?**

C'est ça. Après il y a tout un volet ici sur la culture comme facteur pour favoriser la communication entre les résidents. On accueille quand même 150 gars, c'est pas toujours évident parce que le bâtiment est vétuste, parfois il y a des tensions, pour accepter le règlement qu'on impose. C'est une règle, il y a 150 personnes, c'est une vie collective, dans des bâtiments vétustes, vivre avec toujours trois personnes dans sa chambre, la promiscuité, etc, c'est difficile. Donc la culture, c'est quand même des moments. Moi, à travers la culture, je valorise d'abord le droit au plaisir, juste un moment, et c'est ce que les gens me disent « là pendant une heure et demie, j'ai oublié mes soucis ». Donc ça passe par aller voir un spectacle, un spectacle de cirque contemporain à la Villette, de hip-hop, un truc facile, pas prise de tête. Alors souvent les partenaires culturels il proposent tout le temps des trucs sur l'exil... Et je leur dis, en fait là c'est juste des personnes qui ont le droit à oublier, à s'amuser, à rire. Donc l'enjeu des moments de culture, c'est l'évasion, le plaisir, c'est rire et pendant un moment oublier ses problèmes. C'est aussi travailler sur le groupe, sur fédérer, sur le collectif. Alors étonnamment, avec le CND, ils sont venus me proposer un projet danse contemporaine, j'étais là ... wow ! Et en fait



sur la danse, sur aucun atelier on est dans une volonté d'apprendre, d'acquérir des compétences, si on peut acquérir des compétences, tant mieux. La première compétence qu'on va acquérir de toutes façons, c'est le français, car tous les échanges se font en français, sur des choses très simples. Mais sur la danse, à travers les portés, où il y en a un qui se lâche et le groupe doit le récupérer, porter la personne, c'est des moments magiques où on va travailler sur un petit groupe de 8 ou 10 personnes, tous de communautés, de langues différentes, on va travailler sur la dynamique de groupe, sur la confiance en soi, la confiance en l'autre, et ça donne des moments super intéressants.

**Pour revenir un peu plus sur ce centre en particulier, pouvez-vous me décrire une journée-type ici, qu'est-ce qu'une journée à Jean-Quarré ?**

Alors il n'y a pas de journée-type ici (rires), chaque jour a son lot de surprises ! Là comme vous voyez le matin c'est plutôt calme. La nuit, c'est souvent compliqué, beaucoup d'insomnies, vivre à plusieurs dans une chambre, le fait que ce sont des jeunes hommes, donc il y a le facteur un peu jeune adulte-ado, il y a aussi le facteur des gens qui ont des années de migration, des parcours de voyage très long, donc un rapport spatio-temporel super compliqué. Donc souvent le matin, soit les gens ont des rendez-vous, donc ils se lèvent et ils partent, soit ils dorment. Souvent ça commence à bouger vers midi, parce qu'à midi le repas est servi. Donc il y a un petit dej le matin de 7 à 9h. Ceux qui travaillent, ceux qui ont leur rendez-vous en préfecture se lèvent. Ensuite, le midi tout le monde se lève, et tranquillement les activités prennent. Alors il y a un cours de français le matin pour les plus courageux de 10 à 12, pour les plus débutants, avec des profs en binôme, du lundi au jeudi. Midi en déjeune, et vers 14 ou 15h, soit il y a un atelier qui peut être du théâtre, de l'art plastique, on avait un atelier musique... ou des sorties vers un musée, ou une séance de sport, un gars va organiser une petite partie de foot. Et puis si c'est un super jour, on va avoir un concert le soir à 20h, ouvert au quartier, ou on va aller voir un spectacle à la Villette, ou au Centquatre... En moyenne, on a un atelier ou une sortie par jour, et une sortie spectacle au musée une fois par mois. Et on a des cours le soir aussi, du lundi au jeudi inclus de 18 à 20h.

**A propos des gens qui sont hébergés ici, vous me disiez tout à l'heure que le centre accueille des personnes aux statuts assez divers-en demande d'asile, dubliné- qui viennent de pays divers... ça recoupe donc un CHUM, aussi un CADA ?**

Alors ici c'est un CHUM, voilà le statut du centre. Nous, on n'accueille pas en direct, c'est la préfecture qui nous envoie les personnes. Chaque semaine, le chef de service fait état de combien de personnes sont dans le centre, combien sont sorties. Dès qu'on annonce une sortie, en général, une semaine, dix jours après, ou deux jours, selon la réactivité, on a une personne qui arrive, orientée toujours par la préfecture. Les personnes qui arrivent, c'est des statutaires, des dublinés ou des demandeurs d'asile. C'est vrai que ces derniers mois, la plupart des personnes ont un statut de dubliné.

**D'accord. Et ces personnes dublinés, vous arrivez à les garder suffisamment longtemps pour que leur « dublinage » saute et qu'elles puissent rester ici ?**

Alors nous de toutes façons, avec Emmaüs on fait de l'accueil inconditionnel, donc on est dans un principe d'accueillir n'importe qui. Les personnes, à moins qu'elles commettent un gros soucis dans le centre, donc acte de violence ou autre, on ne les mettra jamais dehors. Quand elles partent de Jean-Quarré, c'est qu'elles partent vers d'autres structures, soit vers un CADA, soit, malheureusement il arrive que certaines personnes soient arrêtées, et placées en centre de rétention, et soit éventuellement expulsées vers le pays dont elles sont dublinées, mais c'est pas nous qui organisons ça.

**Pour revenir sur le caractère pilote qu'on attribue à Jean-Quarré, il tient à toutes les innovations dont vous m'avez parlé. Est-ce qu'il doit aussi être compris comme un exemple à suivre pour les autres centres ?**

En fait je pense que la culture est essentielle parce d'une part ça permet à une structure d'exister dans un environnement, de ne pas être complètement exclue. La situation des migrants ou celle de toute autre population exclue fait partie de notre société. A un moment donné, si on veut créer du débat, et si on veut que la société globalement agisse que ce soit les institutions, les citoyens individuellement, s'il n'y a pas ce rapport-là, c'est des débats qui n'ont pas de sens. Comment parler des migrants aujourd'hui, quand la société française ne voit pas la situation de ces personnes, ne les voit pas dans leur quotidien, c'est difficile de se faire un avis. Donc je pense que ce soit d'ailleurs les migrants ou n'importe quelle autre population exclue, ça devrait être le sens même de toute structure qui accueille un public en situation de difficulté. S'il n'y a pas du lien avec l'environnement, ces personnes seront toujours exclues de la société, du coup le travail de vivre ensemble pourra difficilement se faire. Dans ce sens je pense que la pratique

de Jean-Quarré est essentielle, d'ailleurs Emmaüs Solidarité s'en est servi d'exemple pour les autres structures puisque suite à la création de mon poste, il y a eu 6 autres postes qui se sont créés, dans les pensions de familles, dans les CHRS, donc ce n'est pas lié spécifiquement au public migrants. Et comme je vous le disais, je pense que la culture c'est une soupape pour les personnes hébergées, c'est favorable aux mises en lien, et ça permet de faire baisser la tension, quand la tension existe. Alors pour la violence que peut être la vie en collectivité dans le cadre de l'institution, ces moments qui peuvent faire violence, ce cadre imposé tout le temps, je pense que la culture peut être un moyen de contourner ça. Ce qu'on a encore du mal à faire ici, c'est de travailler en lien avec les équipes. Parce que les travailleurs formés au social pur et dur ont encore du mal à s'approprier cet outil, souvent par manque de temps, et par méconnaissance.

Ici on est dans un centre d'hébergement d'urgence. Donc le mot urgence va cristalliser toute notre activité, et chacun va avoir la sensation de tout le temps être dans l'urgence. Donc c'est vrai que c'est difficile pour un travailleur social, pour un éducateur qui est dans des problématiques de papiers, de CMU, de demande d'asile, etc, c'est compliqué pour lui de se dire « je m'octroie la possibilité, là, de ne pas être dans mon bureau et d'accompagner une sortie au Louvre ». Je pense que ça va prendre beaucoup d'années avant ce soit intégrer dans leur posture professionnelle. Je parle beaucoup, non ? (rires)

**Justement vous avez répondu à la majorité de mes questions (rires). Pour voir la situation plus globalement, de ce que vous me dites, je comprends que la culture à Jean-Quarré, c'est aussi une forme de marge de manœuvre vis à vis d'un cadre légal, institutionnel qui peut avoir un côté restrictif. On l'a vu par les critiques d'Emmaüs vis-à-vis de la circulaire Collomb, de la loi Asile et Immigration, Emmaüs prend des positions militantes, mais d'un autre côté, Emmaüs prend en charge la gestion concrète de l'accueil tel qu'il est.**

C'est vrai que les situations des grosses assos tel qu'Emmaüs, sont perpétuellement dans un paradoxe. C'est vrai que la valeur même d'Emmaüs c'est l'accueil inconditionnel, et à partir du moment où on est financé par Etat, pour accueillir un certain type de population, mais dans un certain cadre, sous conditions en disant « voilà je te finance mais c'est la préfecture qui oriente, c'est la préfecture gnagnagna... », dans le cadre de la loi Asile et Immigration, ça veut dire que tu dois laisser ouvertes tes portes à la préfecture.... C'est vrai que c'est compliqué pour l'association. En en même temps je pense que l'association se dit, ou du moins la direction, se dit « on y va, on le fait, même si on n'est pas d'accord avec tout, parce que si on ne le fait pas

personne d'autre ne le fera » et dans ce cas-là on n'aura plus aucune marge de manœuvre. Il faut qu'on soit acteur justement, pour pouvoir faire du plaidoyer, pour pouvoir dénoncer des situations inacceptables ... Mais ça la met continuellement en difficulté par rapport à ses valeurs essentielles, ça la met en difficulté vis à vis des militants les plus radicaux, voilà on se fait tout le temps casser par le BAAM, par les soutiens de la Chapelle... Et effectivement, je pense que la culture favorise cette espèce d'entre-deux. A travers la culture, on crée aussi ce dialogue autrement avec ces militants les plus radicaux, avec les citoyens bénévoles qui dénoncent... La culture permet cet espace de débat et ce lien avec les autres.